



Réseau mondial des projets sur le travail sexuel
Promouvoir la santé et les droits humains

LES BONNES PRATIQUES DANS

**les programmes de lutte
contre le VIH dirigés par
des travailleurSEs du sexe¹**



Rapport mondial

1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe masculins ou transgenre mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Table des matières

Les bonnes pratiques dans les programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe: Rapport mondial	1
Introduction	1
Remerciements	2
Les obstacles à la santé	2
La méthodologie	5
Résumé des meilleures pratiques	5
Résumé des recommandations	7
Études de cas	11
L'AFRIQUE	11
L'ASIE ET LE PACIFIQUE	25
L'EUROPE	37
L'AMÉRIQUE LATINE	49
L'AMÉRIQUE DU NORD ET LES CARAIBES	59
Les meilleures pratiques des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe	72
Les Recommandations	78
Conclusion	89
Références	91



Les bonnes pratiques dans les programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe: Rapport mondial



Introduction

A ce jour, moins de 1% des financements mondiaux pour la prévention contre le VIH sont utilisés pour lutter contre le VIH dans le cadre du travail du sexe (ONUSIDA, 2009), et pourtant les inquiétudes concernant le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) servent à justifier des lois et des politiques qui contribuent aux multiples violations des droits humains dont souffrent les travailleurSEs du sexe dans le monde entier. De façon paradoxale, ce sont ces violations qui mettent la vie des travailleurSEs du sexe ainsi que leur santé sexuelle en danger. Les travailleurSEs du sexe ont à faire face à de multiples obstacles à la santé qui vont de la confiscation de leurs préservatifs par la police (pour être utilisés comme preuve contre eux/elles) aux crimes de haine encouragés par une tendance généralisée qui les stigmatise comme « vecteurs de maladie » et des services de santé qui peuvent être trop onéreux, qui ne sont pas confidentiels, qui sont inaccessibles aux migrantEs sans-papiers ou qui imposent comme condition de quitter l'industrie du sexe.

Dans le monde entier, des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe réussissent, parfois contre vents et marées, à délivrer des programmes de lutte contre le VIH qui tiennent compte de la complexité du travail du sexe et qui reconnaissent la nécessité essentielle de consulter directement et d'impliquer les personnes qui doivent bénéficier des services. Leur approche pragmatique se caractérise typiquement par une attitude sans préjugés et une analyse multidimensionnelle de l'oppression, et s'engage fermement à ce que le slogan *nothing about us without us*² devienne réalité. C'est grâce à cette approche qu'ils ont pu gagner la confiance des travailleurSEs du sexe pour lesquelles ils travaillent et ont pu voir de véritables améliorations de leur santé globale y compris une baisse du nombre des cas d'infections du VIH et d'autres IST et l'accès à des traitements efficaces pour les travailleurSEs du sexe séropositifVEs. Certaines des organisations qui apparaissent dans ce rapport ont joué un rôle significatif dans la prise de conscience des professionnels de la santé, des services sociaux locaux et des agents de la force publique que les problèmes des travailleurSEs du sexe sont parfois complexes. Cela a permis que les services soient plus accueillants et plus efficaces. Malgré ces victoires, ces organisations ont souvent un budget très serré et opèrent dans un climat politique défavorable qui se caractérise par une stigmatisation et une hostilité répandue envers les travailleurSEs du sexe et d'autres groupes marginalisés.

2 « Tout ce qui nous concerne se fera avec nous »

Les financements du Robert Carr civil society Networks Fund ont permis au Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP) de mettre en œuvre un projet dont le but est d'identifier et de documenter les meilleures pratiques de prestations de services liés au travail du sexe et au VIH offerts par des travailleurSEs du sexe au niveau mondial. Ce rapport présente des exemples de services offerts dans différentes parties du monde qui se basent sur une approche fondée sur les droits humains pour délivrer aux travailleurSEs du sexe des programmes de lutte contre le VIH qui soient respectueux et efficaces. Bien que les circonstances et les données démographiques soient variées et qu'il y ait des différences au niveau de la répression légale des activités liées au travail du sexe, des taux d'infections liés au VIH et des groupes cibles, il est marquant de voir que certains thèmes sont récurrents. Au-delà du simple accès au matériel et à l'information pour la prévention des IST et du VIH (bien que ces questions soient cruciales), il est évident que les stigmates jouent un rôle déterminant dans la marginalisation des travailleurSEs du sexe et les mettent à plus haut risque d'être exposés au VIH.

Remerciements

Le NSWP voudrait remercier le Robert Carr civil society Networks Fund et le programme Bridging the Gaps pour leur soutien financier dans la production de ce rapport.

Le NSWP voudrait aussi remercier les personnes suivantes pour leurs contributions au développement de ce projet :

Mondial : Gillian Galbraith, Mitch Cosgrove, Nine, Neil McCulloch ; **Afrique** : Grace Kamau Mukuhi, Daughtie Ogutu, John Mathenge, Phelister Abdallah, Penninah Mwangi ; **Asie et Pacifique**: Khartini Slamah, Nukshinaro Ao, Rena Janamnnuaysook, Chamrong Phaengnongyang, David Trynot ; **Europe** : Agata Dziuban, Pye Jakobsson, Stasa Plecas, P.G. Macioti, Luca Stevenson, Kristina Mahnicheva, Irina Maslova, Carina Edlund, Borche Bozhinov, Shahnaz Islamova, Dinara Bakirova ; **Amerique Latine** : Cynthia Navarrete, Cida Viera, Karina Bravo, Alejandra Gil, Angela Villon; **Amérique du Nord et Caraïbes** : Sandra KH Chu, Elya Durisin, Penelope Saunders, Cracey Fernandes , Miriam Edwards, Marcus Day.

Les obstacles à la santé

La discrimination

De nombreux prestataires de services semblent ignorer, de manière consciente ou pas, les nombreuses oppressions dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. Non seulement ils/elles vivent des discriminations qui sont en lien avec leur profession mais ils/elles sont aussi victimes de sexisme, de misogynie, de transphobie, d'homophobie, de racisme, de xénophobie, de classisme et de discriminations fondées sur la capacité physique et le statut sérologique (réel ou supposé) et/ou d'autres formes de préjudices.

La peur d'être discriminéEs, qui repose souvent sur des expériences de vie, a des conséquences sur l'accès des travailleurSEs du sexe aux services et se traduit notamment par leur hésitation à porter plainte auprès de la police quand elles/ils sont victimes de crimes ou à avoir recours à des soins de santé. A cela peut s'ajouter, pour les travailleurSEs du sexe migrantes, des contraintes linguistiques et/ou l'absence de papiers. Un grand nombre de services ont une vision du travail du sexe mal informée et une tendance à porter des jugements qui s'accompagnent par des attitudes homophobes et transphobes envers les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres (LGBT) en particulier dans les pays où les personnes LGBT sont criminalisées et diabolisées par les médias et les institutions religieuses. Ce genre d'attitude peut décourager les travailleurSEs du sexe à utiliser ces services, et cela que ce soit intentionnel ou pas.

Dans certains cas, l'accès aux services n'est accordé qu'à la condition que le/la travailleurSE du sexe s'engage à quitter l'industrie du sexe. Cette approche nie leur capacité à avoir le contrôle de leurs actions et n'est pas une réponse pragmatique à leur situation immédiate. Les services destinés aux travailleurSEs du sexe ne devraient pas être offerts sous condition.

La criminalisation

La criminalisation de n'importe quel aspect de l'industrie du sexe a, et cela de façon très claire, un impact négatif sur la santé des travailleurSEs du sexe. Il importe peu qu'il s'agisse de la criminalisation du travail du sexe en soi ou des activités qui y sont associées, ou que ce soient les travailleurSEs du sexe, les clients ou les tierces parties qui soient les cibles de cette criminalisation ; ces régulations ne font que marginaliser encore plus le travail du sexe en empêchant les réseaux de travailleurSEs du sexe de s'organiser et en les privant du contrôle de leurs conditions de travail. Cela crée un environnement de travail dangereux, où il est difficile de trouver du soutien, ce qui les désavantage gravement et compromet leur capacité à avoir des rapports sexuels protégés systématiques. Celles et ceux qui travaillent en solo pour ne pas attirer l'attention de la police ou du grand public sont plus vulnérables à la violence et à l'exploitation et il peut être plus difficile pour les services de soutien de les contacter. Cela les prive d'un accès à des informations qui pourraient être cruciales pour leur sécurité telles que des informations sur des individus violents qui se font passer pour des clients. Les lois contre le travail du sexe ou les activités consensuelles qui y sont liées ne font qu'accroître la stigmatisation et cela peut avoir un impact sur tous les aspects de la vie des travailleurSEs du sexe et les empêcher de jouir des droits que chaque citoyenNEs devrait avoir. Il faut noter que les idéologies qui sont derrière ces lois font, en pratique, peu de différence : que les travailleurSEs du sexe soient considérées comme exerçant une activité immorale ou comme victimes, le résultat est à peu près le même.

Les lois qui criminalisent les personnes LGBT ne font qu'accroître encore plus la vulnérabilité et l'isolation des hommes et des personnes transgenres qui exercent le travail du sexe et qui sont aussi maltraités et discriminés à cause de l'expression de leur genre et de leur orientation sexuelle (supposée). De plus, les lois qui criminalisent la non-divulgence de la séropositivité, la transmission du VIH et l'exposition au virus découragent les travailleurSEs du sexe à se faire tester pour le VIH par peur d'être arrêtés ou emprisonnés, ou de s'adresser à des services de santé pour recevoir des soins adéquats dans le cas où le test serait positif. Peut s'ajouter à cela, pour les travailleurSEs du sexe migrantEs, la peur d'être dénoncés aux autorités dans les pays qui déportent les migrantEs séropositifEs.

Les abus de pouvoir de la police

Dans le monde entier, il arrive malheureusement trop souvent que les travailleurSEs du sexe soient victimes de violations des droits humains de la part de la police. Elles/ils sont par exemple victimes d'extorsion, de pot de vin, d'insultes verbales et de harcèlement, de coups et de violences sexuelles, de détentions illégales, de tortures, et même de meurtre comme cela est arrivé en Fédération de Russie. D'autres exemples de violations comptent la projection en public d'images filmées pendant les descentes policières ce qui met les travailleurSEs du sexe en danger d'être reconnus (comme cela a été fait au Kirghizistan), la police qui ignore les cas de violence signalés par les travailleurSEs du sexe (et qui les arrête parfois elles au lieu des perpétrateurs), les dépistages du VIH forcés, et l'utilisation des préservatifs comme preuve de la présence de travail du sexe et/ou de traite humaine. Les travailleurSEs du sexe peuvent aussi, lorsqu'elles/ils sont arrêtés, manquer une ou plusieurs prise(s) de médicament ce qui peut rendre le traitement moins efficace ou encore mener à l'abandon du traitement. A cause de la répression policière, les travailleurSEs du sexe auront aussi moins facilement accès aux services de soutien et cela

empêche les travailleurSEs de proximité de leurs transmettre du matériel de prévention des IST et du VIH et des informations qui pourrait potentiellement sauver des vies. Ceux et celles qui tentent d'influencer les lois sur le travail du sexe et la traite humaine dans les pays étrangers devraient reconnaître que les travailleurSEs du sexe sont souvent victimes de persécutions de la part de la police et que lui donner plus de pouvoir ne fera qu'exacerber cette tendance.

Les insuffisances en matière de services de santé

Les travailleurSEs du sexe font face à des problèmes dans leurs interactions avec le personnel des services de santé, tels que les violations de la confidentialité, la croyance que les travailleurSEs du sexe ne méritent pas d'être traitéEs et, comme cela a été le cas en Macédoine, le refus de traiter les hommes et les personnes transgenres qui exercent le travail du sexe. Ces problèmes sont d'autant plus dissuasifs que les plaintes ne sont généralement pas prises au sérieux. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ne mentionneront pas leur profession au personnel des services de santé par peur d'être traitéEs de façon condescendante, d'être jugéEs ou discriminéEs. D'autres obstacles existent qui réduisent l'accès aux soins, tels que des horaires d'ouverture qui ne sont pas flexibles, un manque de médicaments, des attentes longues pour les dépistages des IST et du VIH, des restrictions à l'accès aux traitements prophylactiques, l'interdiction des traitements de substitution pour les usagers de drogues comme cela a été le cas en Fédération de Russie, et des régulations restrictives sur les migrations qui se répercutent sur l'accès des migrantEs aux services de santé. Le manque de traitements contre le VIH gratuits ou bon marché découragent les travailleurSEs du sexe qui se découvrent séropositifVEs de s'adresser aux services de santé pour recevoir des soins ; cela est particulièrement valable pour les travailleurSEs du sexe migrantEs qui, n'étant pas citoyenNEs du pays, pourraient avoir à payer plus cher pour les traitements ou être dénoncéEs aux autorités.

Des programmes inadéquats pour les travailleurSEs du sexe

Les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe peuvent néanmoins ne toucher qu'un petit pourcentage de la population totale des travailleurSEs du sexe, que ce soit par manque de volonté politique ou à cause d'un manque de recherche ou encore par manque de conscience des réels besoins de ces dernières. Parce qu'il est supposé que les travailleurSEs du sexe sont un groupe homogène, ceux et celles qui ne rentrent pas dans les cases des stéréotypes dominants se retrouvent aliénéEs et les services offerts peuvent ainsi ne pas être adaptés à leur situation.

Le manque de financements pour les programmes dirigés par les travailleurSEs du sexe et les programmes qui se concentrent sur les travailleurSEs du sexe

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont l'expertise nécessaire pour répondre de façon adéquate à leurs besoins réels et pour délivrer des services efficaces qui les encouragent à avoir des pratiques sûres. Pourtant, dans le monde entier, que ce soit dans les pays à revenus faibles, moyens ou élevés, ces organisations souffrent d'un manque de financements et la situation est aggravée par certains gouvernements qui refusent de reconnaître le travail du sexe comme une profession et ne leurs donnent pas un statut légal. Relativement peu de donateurs ont montré qu'ils étaient conscients de la qualité multidimensionnelle des problèmes liés au travail du sexe et qu'ils avaient la volonté d'y répondre. Plus communément, les financements vont souvent à des programmes qui poussent les travailleurSEs du sexe à quitter l'industrie du sexe et bien qu'ils puissent répondre aux besoins de certainEs travailleurSEs du sexe, leur priorité n'est pas de les assister à exercer leur profession en toute sécurité et ils n'adoptent pas une perspective axée sur les droits des travailleurSEs. Les services qui considèrent le travail du sexe comme

immoral, dangereux ou comme une violence contre les femmes aliènent les travailleurSEs du sexe et les découragent à venir les voir, en particulier ceux qui poussent aussi à la criminalisation (en ce moment, essentiellement des clients) et font campagne pour que la police ait plus de pouvoir pour lutter contre l'industrie du sexe. Les travailleurSEs du sexe ont le sentiment de ne pas être entendues et représentées par de telles organisations et notent que peu de travail est fait pour répondre à leurs besoins dans un climat politique répressif.

La méthodologie

Des consultantEs furent engagéEs avec pour rôle de faire de la recherche dans les cinq régions : L'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe (qui comprend aussi l'Asie centrale), l'Amérique Latine et le Canada, les États-Unis et les Caraïbes. Après avoir consulté chaque groupe consultatif régional, quatre programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe furent sélectionnés dans chaque région afin de présenter des exemples de bonnes pratiques. Pour que les organisations puissent être définies comme étant dirigées par des travailleurSEs du sexe, au moins 50% de l'organe décisionnel devait être composé de travailleurSEs du sexe (ancienNEs ou actuelLEs), au moins 50% des porte-paroles devaient être des travailleurSEs du sexe et au moins 33% du personnel rémunéré devaient être des travailleurSEs du sexe.

Dans la plupart des cas, un questionnaire fût aussi distribué pour avoir des informations sur les problèmes qui touchent les travailleurSEs du sexe dans la région, et des visites furent effectuées dans les programmes choisis pour plus de discussions et des accompagnements sur le terrain. Dans leur choix de sélection, les consultantEs ont pris en compte, notamment l'importance portée à comment « combler les fossés », à des programmes de lutte contre le VIH qui adoptent une approche holistique basée sur les droits humains et l'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe, à la réflexion sur la diversité du contexte socio-environnemental ainsi qu'aux problèmes auxquels les travailleurSEs du sexe font face en termes de violations des droits humains et de leur accès au soins de santé.

Les pages qui suivent sont un résumé des vingt études de cas qui donnent un aperçu d'interventions efficaces relatives à la santé menées par les travailleurSEs du sexe et donnent aussi une idée des obstacles auxquels elles/ils ont à faire face non seulement pour accéder à des moyens de prévention du VIH et aux services de santé mais aussi pour jouir de leurs droits en tant que citoyenNEs.

Résumé des meilleures pratiques

Les points suivants, qui seront discutés de manière plus approfondie après les études de cas, constituent les meilleurs pratiques des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe :

- ▶ **Offrir des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe**
S'assurer que les centres d'accueil, les activités de sensibilisation et la prestation de services en général démontrent une connaissance de la situation des travailleurSEs du sexe avec une attention particulière à l'emplacement des services, les heures d'ouverture, la confidentialité et les méthodes préférées de communication.
- ▶ **S'assurer que la première motivation des organismes donateurs soit l'intérêt des travailleurSEs du sexe**
Donner priorité aux besoins des travailleurSEs du sexe sur ceux des donateurs internationaux ; rechercher des méthodes alternatives de financements tels que le modèle syndical.

- ▶ **Avoir des services efficaces de bonne qualité**
Avoir une carte des emplacements des travailleurSEs du sexe pour faciliter le travail de proximité ; mettre régulièrement à jour les informations et les conserver de façon sûre et confidentielle.
- ▶ **Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe ne soit excluE**
Avoir pour objectif d'inclure les travailleurSEs du sexe migrantEs et séropositifVEs ainsi que celles et ceux qui ne s'identifient pas comme travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Avoir des programmes qui soient dirigés par des travailleurSEs du sexe**
Former les travailleurSEs du sexe à l'assistance juridique, au dépistage du VIH et au conseil, comme membres du personnel et comme pair éducateurRICEs.
- ▶ **Encourager l'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe**
Encourager et mobiliser les travailleurSEs du sexe à exiger leurs droits et à devenir des leaders.
- ▶ **Collaborer avec les « intermédiaires » de l'industrie du sexe**
Éduquer les tenanciers de bordels et les propriétaires des lieux de travail du sexe en ce qui concerne le VIH et les droits des travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Collaborer avec le gouvernement**
Adopter systématiquement une approche basée sur les droits humains avec les agences publiques et s'assurer que les problèmes des travailleurSEs du sexe et d'autres communautés marginalisées restent à l'ordre du jour.
- ▶ **Collaborer avec les organes responsables de l'application de la loi**
Développer une relation de travail avec les organes répressifs quand cela est possible, former le personnel sur les problèmes des travailleurSEs du sexe et adopter une approche basée sur les droits humains pour les activités de lobbying et de plaidoyer.
- ▶ **Collaborer avec les professionnels de la santé**
Éduquer les professionnels de la santé afin de réduire les discriminations contre les travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Collaborer avec les médias**
Créer des réseaux de contacts avec des journalistes de confiance et utiliser les médias pour changer la perception de l'opinion publique sur le travail du sexe.
- ▶ **Réclamer la justice**
Remettre en cause les lois injustes en se mettant en contact avec ceux et celles qui les subissent et en développant des propositions législatives.
- ▶ **Créer des alliances**
Créer des réseaux de contacts avec des organisations de défense des droits humains, des organisations de la société civile, des professionnels de la santé, des féministes, et d'autres populations clés affectées ainsi que d'autres organisations et réseaux locaux, régionaux et mondiaux dirigés par des travailleurSEs du sexe.

Résumé des recommandations

Les points suivants, qui seront discutés de manière plus approfondies plus tard dans ce rapport, sont un résumé des recommandations destinées aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, à d'autres prestataires de services, aux donateurs, aux gouvernements et aux responsables politiques :

- ▶ **Faire des interventions des travailleurSEs du sexe une priorité**
Reconnaitre que les travailleurSEs du sexe sont les mieux placés pour déterminer quels sont leurs propres besoins plutôt que d'avoir des évaluations qui reposent sur des stéréotypes et des informations incomplètes.
- ▶ **Avoir des services qui se basent sur la réalité des faits et qui répondent vraiment aux besoins des travailleurSEs du sexe**
S'assurer que les données sur le travail du sexe sont à jour et ont été obtenues grâce à de la recherche effectuées de façon éthique et que les initiatives prises pour lutter contre la traite humaine se font en consultation avec les travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Les besoins des travailleurSEs du sexe doivent avoir la priorité sur ceux des organismes donateurs**
Adopter une approche basée sur les droits humains en ce qui concerne les financements et reconnaître que les besoins et les droits des travailleurSEs du sexe vont bien au-delà des services de lutte contre le VIH et de santé sexuelle.
- ▶ **Améliorer l'accès des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aux financements**
Garantir des financements à long terme pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, s'assurer que toutes ces organisations soient éligibles à ces financements qu'elles soient dans des pays à revenus faibles, moyens ou élevés et reconnaître aussi quels sont les obstacles structurels auxquels elles se confrontent.
- ▶ **Promouvoir la décriminalisation et la réforme législative**
Faire abroger les lois qui contribuent à accroître la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe aux VIH comme par exemple la criminalisation du travail du sexe et des activités qui y sont liées.
- ▶ **Impliquer les travailleurSEs du sexe dans la réforme et le développement des lois et des politiques**
Reconnaitre l'expertise des travailleurSEs du sexe et démontrer une volonté de les écouter.
- ▶ **Accorder la protection de la loi**
Introduire des actes législatifs explicites en matière de protection contre la discrimination fondée sur l'activité professionnelle (y compris le travail du sexe), l'état de santé, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- ▶ **Renforcer la tolérance zéro des abus de pouvoir de la police**
La police doit rendre des comptes lorsqu'elle est responsable de harcèlement et de violence envers les travailleurSEs du sexe et il faut essayer de changer la perception qu'ont les travailleurSEs du sexe des représentantEs de la loi qui sont là pour les protéger non pas pour les persécuter.
- ▶ **Accorder des droits dans le cadre du travail**
Reconnaitre le travail du sexe comme un travail et garantir de bonnes conditions de travail par le biais de normes de travail et de législations relatives à la santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accès aux aides sociales de l'État.

- ▶ **Informers les travailleurSEs du sexe de leurs droits**
S'assurer que les travailleurSEs du sexe connaissent leurs droits en matière de légalité et les encourager à porter plainte en cas de traitement injuste de la part des représentantEs de la loi ou des services sociaux.
- ▶ **Documenter les violations des droits humains**
Combattre toutes formes de stigmatisation, de discrimination ou de jugement moral de la part des prestataires de services.
- ▶ **Éliminer les dépistages coercitifs**
Reconnaître que les travailleurSEs du sexe ont le droit de choisir de se faire tester ou pas et de choisir où et quand se faire tester ; ils/elles ont aussi le droit à des services qui soient respectueux et confidentiels.
- ▶ **Traiter la question des inégalités structurelles**
Œuvrer à la réduction de la pauvreté, créer et élargir les perspectives d'emploi et garantir l'éducation pour tous et toutes.
- ▶ **Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe transgenre ne soit excluE**
Inclure les travailleurSEs du sexe de tous les genres, reconnaître que les femmes transgenres sont des femmes, s'assurer que les hommes transgenres et en particulier les personnes qui ne se reconnaissent pas dans la dichotomie des genres et qui sont des travailleurSEs du sexe ne soient pas excluEs des services.
- ▶ **Renforcer la communauté des travailleurSEs du sexe**
Créer une solidarité entre les travailleurSEs du sexe et constamment collaborer avec elles/eux pour les informer de leurs droits.
- ▶ **Former des syndicats**
Permettre aux travailleurSEs du sexe de demander collectivement des droits du travail et d'autres droits sans compter sur des financements de sources externes.
- ▶ **Éviter les hiérarchies**
Le pouvoir devra être partagé de façon égale entre les membres des collectifs de travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Exploiter l'Internet pour la prestation de services**
Reconnaître que les travailleurSEs du sexe utilisent de plus en plus l'Internet pour se mettre en contact avec les clients et avec d'autres travailleurSEs du sexe et offrir un soutien en ligne.
- ▶ **Utiliser les médias sociaux pour le travail de plaidoyer**
Utiliser les médias sociaux pour éduquer l'opinion publique concernant les problèmes que connaissent les travailleurSEs du sexe et pour obtenir leur appui.
- ▶ **Renforcer les réseaux de travailleurSEs du sexe au niveau local, national, régional et mondial**
Collaborer avec d'autres collectifs, organisations et réseaux de travailleurSEs du sexe pour faire le lien entre les expériences des travailleurSEs du sexe au niveau local et au-delà.
- ▶ **Créer des coalitions et des alliances entre les secteurs**
Collaborer avec les professionnels de la santé, les avocatEs, les militantEs pour les droits humains, les responsables politiques, les gouvernements locaux et nationaux, les organisations non-gouvernementales, les représentantEs du secteur privé ou les médias et d'autres parties prenantes pour promouvoir les droits des travailleurSEs du sexe.

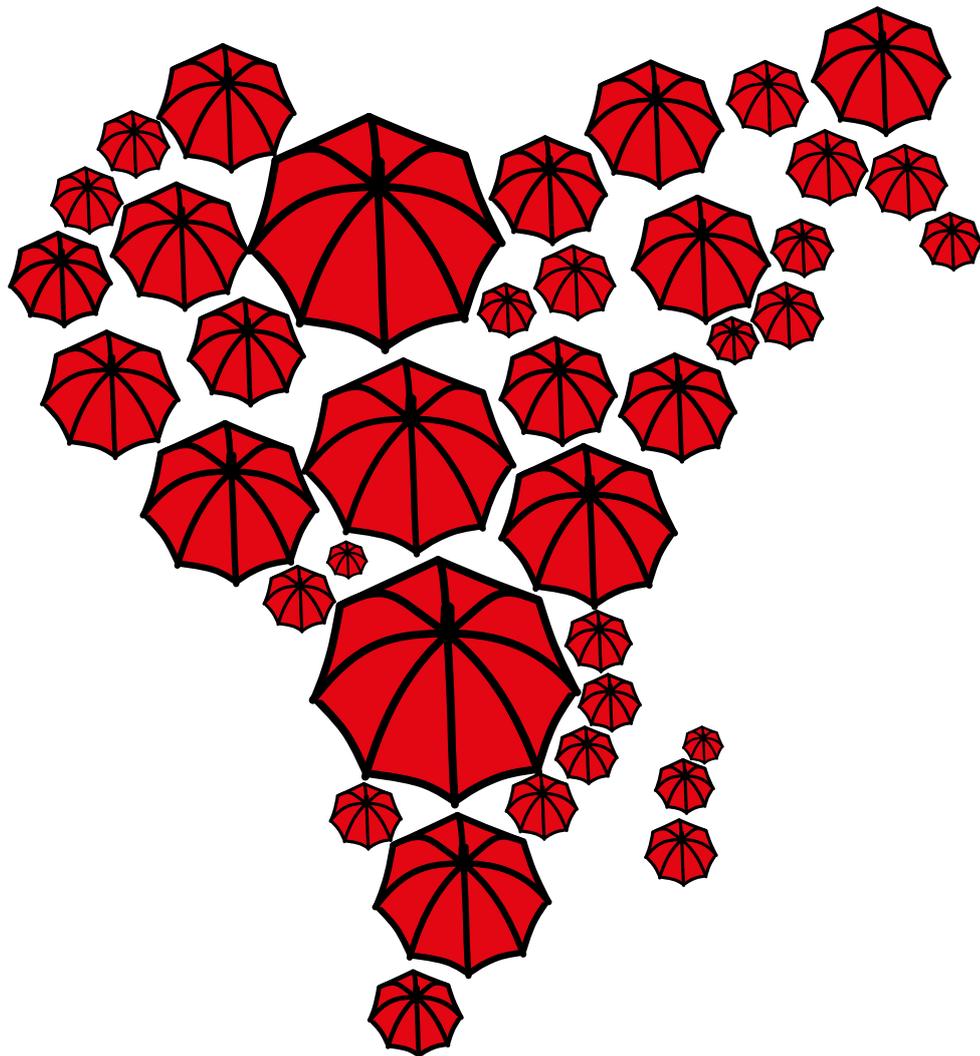
- ▶ **Impliquer les travailleurSEs du sexe dans le développement des services**
S'assurer que les travailleurSEs du sexe sont consultéEs de manière significative dans la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des services sociaux, légaux et de santé qui leurs sont destinés.
- ▶ **Garantir l'accès à des services sociaux et légaux**
Soutenir et garantir des services sociaux et légaux qui soient accessibles, non-discriminatoires, faciles à utiliser et abordables.
- ▶ **Mettre fin à l'accès discriminatoire aux services de santé**
Rejeter les programmes coercitifs, préserver la confidentialité et garantir que les services soient accessibles à touTEs les travailleurSEs du sexe quel que soit leur genre, leur orientation sexuelle, leur environnement de travail, leur statut socio-économique ou qu'ils/elles soient usagers de drogues ou pas.
- ▶ **Garantir l'accès aux services de lutte contre le VIH pour touTEs les migrantEs**
Faciliter l'accès des migrantEs à des traitements de qualité sans crainte que leur statut sérologique ou leur situation vis-à-vis de l'immigration soit révélés aux autorités, et mettre fin aux déportations des migrantEs séropositifVEs.
- ▶ **Garantir des services de santé qui soient appropriés et accessibles**
Former le personnel des services de santé, en partenariat avec les travailleurSEs du sexe, sur les droits et les besoins des travailleurSEs du sexe afin d'éradiquer les discriminations et les stigmates qui existent au sein des services.
- ▶ **S'assurer que les services n'excluent aucunE travailleurSEs du sexe**
Reconnaître la diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe et essayer de répondre au mieux aux besoins de touTEs, en particulier ceux et celles qui sont les plus vulnérables et les plus marginaliséEs.
- ▶ **Promouvoir une sexualité et une prise de drogues sûre et fournir du matériel de réduction des risques**
Fournir aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe du matériel de réduction des risques pour une sexualité et une prise de drogues sûre pour qu'il soit redistribué dans les communautés et promouvoir une utilisation correcte et systématique.
- ▶ **Promouvoir et faciliter l'accès au dépistage asymptomatique des IST**
Encourager les travailleurSEs du sexe à se faire tester après avoir pris un risque plutôt que d'attendre que des symptômes apparaissent.
- ▶ **Promouvoir le dépistage volontaire du VIH**
Garantir pour touTEs les travailleurSEs du sexe un accès au dépistage du VIH gratuit et confidentiel accompagné par des traitements contre le VIH et des services de soin et de soutien qui soient conformes aux normes relatives aux droits humains.
- ▶ **Traiter le problème de la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH dans toute sa complexité**
Lutter contre les discriminations, les violences et autres violations des droits des travailleurSEs du sexe et faire campagne contre les cadres légaux répressifs qui oppriment et marginalisent les travailleurSEs du sexe.
- ▶ **Répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe au-delà du VIH**
Encourager l'auto-organisation et l'autodétermination des travailleurSEs du sexe et s'assurer que les programmes de lutte contre le VIH s'opposent de manière active aux barrières structurelles qui font obstacles à la santé.



ÉTUDES DE CAS

L'AFRIQUE

La prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe d'Afrique subsaharienne est de 36,9% (Banque mondiale, 2013). Il a été reconnu que les facteurs qui contribuent à ce taux élevé sont la stigmatisation subie au sein de la communauté et des services de santé, la violence, les abus de drogues et d'autres substances ainsi qu'une faible utilisation des services de santé et des moyens de prévention du VIH. Il y a pas d'accès universel à des services relatifs au VIH tels que les services de santé reproductive, le dépistage du VIH volontaire et anonyme accompagné de services de conseil, le traitement approprié des IST, des services de réduction des risques pour les usagers de drogues et du soutien psychologique. Il y a aussi une absence générale de soutien.



ÉTUDES DE CAS

1

KENYA



Bar Hostess Empowerment & Support Programme (Programme de soutien et d'émancipation des hôtesse de bars) (BHESP)

Il y a approximativement 200 000 travailleurSEs du sexe au Kenya parmi lesquels 15 000 sont des hommes. Selon une étude publiée en 2008, 14,2% des nouveaux cas d'infections par le VIH concernent les travailleurSEs du sexe et leurs clients (Gouvernement du Kenya, 2008).

Contexte juridique

Le Code Pénal ne criminalise pas le travail du sexe en soi mais plutôt les actions des tierces parties impliquées dans le travail du sexe. Cependant, dans tout le pays, différentes lois municipales interdisent « le racolage passif », « le racolage actif » ainsi que « l'attentat à la pudeur » (Fédération internationale des avocates, 2008). Ces lois ont tendance à créer la confusion et les travailleurSEs du sexe sont ainsi régulièrement traitées comme si leur travail était illégal.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les travailleurSEs du sexe sont victimes de violences sexuelles, de coups physiques, d'arrestations arbitraires, d'extorsions et de pots de vin de la part de leurs clients, de la police, de leurs employeurs ou de leurs partenaires réguliers.

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

Il n'y a pas suffisamment de préservatifs disponibles et les préservatifs gratuits sont introuvables dans les régions éloignées. Les distributeurs de préservatifs fournis par le gouvernement sur les lieux de travail du sexe ne fonctionnent pas. Les propriétaires de bars ne permettent pas aux travailleurSEs du sexe d'approvisionner leurs établissements en préservatifs et préfèrent garder le monopole, ce qui force les travailleurSEs du sexe à leurs acheter les préservatifs à eux.

L'accès aux services de santé

Les traitements offerts aux travailleurSEs du sexe dans les services de santé sont de mauvaise qualité, elles/ils y sont victimes de discriminations et ont souvent à payer des frais supplémentaires pour recevoir des soins.



Réunion de consultation régionale à Nairobi

Les origines et les objectifs du programme

BHESP a été fondé en 1998 par un groupe d'hôtesseS de bar qui étaient aussi des travailleurSEs du sexe. Sa direction se compose de travailleurSEs du sexe mais pas seulement, et sa mission est « d'influencer les politiques et de faciliter la prestation de services de santé de qualité, la connaissance des droits humains, les services juridiques et l'émancipation économique des hôtesseS de bars et des travailleurSEs du sexe » (Bar Hostess Empowerment & Support Programme, non-daté). Le programme travaille en partenariat avec Health Options for Young Men on HIV, AIDS and STIs (HOYMAS, fondé en 2011 par un groupe d'hommes travailleurs du sexe séropositifs) afin d'offrir des services inclusifs aux hommes qui sont travailleurs du sexe.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

BHESP encourage d'avoir une sexualité protégée en utilisant l'éducation par des pairs et en essayant de sensibiliser la communauté. Il offre des services de dépistage et de conseil itinérants et sans rendez-vous et a formé 100 « ambassadeurs du préservatif ». Il travaille constamment pour améliorer l'accessibilité aux préservatifs et au lubrifiant et aide le gouvernement à remplir les distributeurs de préservatifs sur les lieux de travail du sexe.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

BHESP est en contact avec le gouvernement et les organismes donateurs pour approfondir les discussions sur la protection des droits humains et la prestation de services de santé. Il offre des formations pour être assistantE juridique, pairs éducateurTRICEs et organise des activités de mobilisation qui ont pour objectif de réduire la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits humains, et organise des consultations avec les représentantEs de la loi. Il prône aussi régulièrement au gouvernement l'importance de décriminaliser le travail du sexe, sensibilise les agents de sécurité aux droits et aux besoins des travailleurSEs du sexe et participe à l'élaboration des politiques pour garantir qu'elles tiennent compte des droits et des besoins des travailleurSEs du sexe.

L'émancipation économique

BHESP propose des activités novatrices qui génèrent des revenus tels que des formations, l'accord de petits emprunts, et la promotion du *table banking*³.

3 Un système qui permet aux membres d'une communauté d'économiser et d'emprunter à de faibles taux d'intérêts.

Les obstacles

En plus des problèmes mentionnés ci-dessus, BHESP déplore le manque de coopération entre les travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe séronégatifVEs discriminent leurs collègues séropositifVEs. Il manque aussi les moyens de former touTEs les travailleurSEs du sexe pour améliorer leurs compétences en matière de négociation ce qui leurs permettrait d'augmenter leurs prix, de voir moins de clients par jour et ainsi de minimiser leurs chances de contracter le VIH.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

La création de centres d'accueil a permis aux travailleurSEs du sexe d'avoir accès à tous les services de prévention du VIH comme l'éducation, les formations, les démonstrations de l'utilisation du préservatif, les services de conseil, les moyens de prévention contre le VIH tels que les préservatifs, les lubrifiants et les suppléments nutritionnels pour ceux et celles qui sont sous traitement.

Les interventions des travailleurSEs du sexe

Former les travailleurSEs du sexe comme assistantEs juridiques, comme pair éducatriceS ou au dépistage/conseil relatif au VIH garantit que les services soient proposés dans un environnement convivial. Ces travailleurSEs du sexe prennent par la suite le rôle de leaders sur les lieux de travail du sexe.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe sont encouragéEs à connaître et comprendre leurs droits, à comprendre les compétences d'analyse des politiques, à former des groupes de plaidoyer forts à partir de la communauté et à améliorer leurs compétences en matière de communication.

La collaboration avec le gouvernement et les représentantEs de la loi

Entreprendre les activités de lobbying et de plaidoyer avec le gouvernement et les représentantEs de la loi en se basant sur une approche fondée sur les droits humains garantit la reconnaissance des travailleurSEs du sexe. Certains agents de police se sont mis à protéger les droits des travailleurSEs du sexe et à les aider en même temps à distribuer des préservatifs.



Réunion de consultation des travailleurSEs du sexe à Nairobi

ÉTUDES DE CAS

2

LE CAMEROUN



Aids ACODEV Cameroun

Il y a approximativement 18 000 travailleurSEs du sexe au Cameroun. Aucune recherche gouvernementale n'a été faite en ce qui concerne le travail du sexe et le VIH mais selon le PEPFAR (2011), le taux d'infection du VIH chez les travailleurSEs du sexe est passé approximativement de 26,4% en 2004 à 36,7% en 2009.

Contexte juridique

La prostitution et le racolage sont interdits et peuvent être punis par des peines de prison et de lourdes amendes. Certaines autorités tolèrent néanmoins le travail du sexe.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les agences publiques sont responsables de violations des droits humains sur les travailleurSEs du sexe telles que les dépistages forcés du VIH, les descentes de police sur les lieux de travail, les arrestations et la réhabilitation forcée. Les travailleurSEs du sexe sont victimes de harcèlement, de viols (en particulier dans les voitures de police), de coups et d'extorsion de la part des représentantEs de la loi et des membres du public. Les travailleurSEs du sexe qui dénoncent les violations des droits humains aux autorités prennent le risque d'être arrêtéEs ou détenuEs au lieu de voir leur plainte examinée. Des travailleurSEs du sexe ont aussi été violéEs ou battuEs pour être séropositifVEs ou pour avoir contracté une IST (que cela soit vrai ou non).

L'accès aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe n'ont pas accès à des traitements contre le VIH qui soient abordables et efficaces dans un environnement accueillant et on les empêche parfois d'accéder aux services publics comme par exemple les hôpitaux. Le personnel des hôpitaux les traite souvent comme si elles/ils ne méritaient pas d'être soignéEs quand il s'agit de problèmes de santé dûs au VIH ou à des IST. Les hommes qui sont travailleurs du sexe sont particulièrement victimes de stigmatisations et de discriminations, et le gouvernement n'a pas élaboré de programme qui leurs soit spécifiquement destiné.

Les origines et les objectifs du programme

Aids ACODEV Cameroun a été formé en 2009 par des travailleurSEs du sexe et est dirigé exclusivement par des travailleurSEs du sexe. Il se concentre sur les problèmes et les besoins des hommes et des personnes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe en lien avec le sida et le VIH. Il a pour mission de défendre les droits des travailleurSEs du sexe y compris le droit d'avoir accès aux services médicaux, à l'information, aux formations et à l'éducation. Il s'oppose aussi à toutes formes de discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre réelle ou supposée. Il travaille avec les hommes et les personnes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe et qui ont été excluEs des programmes de prévention et de prise en charge du VIH et du sida.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

« Les patrouilles nocturnes pour l'éducation » sont présentes sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe à Douala, la plus grande ville du Cameroun, pour éduquer les travailleurSEs du sexe en ce qui concerne la prévention contre le VIH. Des pair éducateurTRICEs sont là pour faire passer une information claire concernant le dépistage du VIH et pour les conseiller, pour montrer comment utiliser le préservatif et partager leurs compétences en matière de négociation du préservatif. Elles partagent aussi avec leurs collègues travailleurSEs du sexe des informations concernant leurs droits en matière de services de santé pour être sûres qu'elles sachent où se faire traiter dans le cas où elles tomberaient malade. Du matériel de prévention est aussi fourni aux travailleurSEs du sexe pour encourager les relations sexuelles protégées. Des services de soin et de soutien sont disponibles pour les membres sous traitement et peuvent être offerts à domicile. Des groupes de soutien sont là pour aider les membres à ne pas décrocher du traitement et à éviter l'alcool. Les organisations travaillent en partenariat avec les hôpitaux gouvernementaux et les hôpitaux des ONG qui offrent des services de santé aux travailleurSEs du sexe dans des services médicaux accueillants.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe sont informéEs sur leurs droits pour leurs permettre de négocier avec les clients et la polices.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Des consultations sont effectuées auprès de la communauté sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de lutte contre le VIH qui soient appropriés et qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe. L'organisation participe à des activités d'analyse des politiques actuelles pour garantir une réduction de la violence et une amélioration des efforts de prévention. Elle est en rapport avec des groupes de défense des droits humains et des réseaux nationaux de travailleurSEs du sexe qui dénoncent leur situation dans différents forums, organisent des discussions avec les responsables politiques pour changer les lois et des politiques oppressives et utilisent les médias pour changer la perception du travail du sexe.

Les obstacles

Il a été reconnu que la criminalisation du travail du sexe au Cameroun est un obstacle majeur à l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH destinés aux travailleurSEs du sexe.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Aids ACODEV Cameroun travaille en partenariat avec des médecin et des infirmières qui font des visites à domicile chez les travailleurSEs du sexe pour proposer des examens médicaux et transmettre des informations concernant la santé.

Les interventions des travailleurSEs du sexe

Former des pair éducateurTRICEs permet de transmettre de manière efficace aux travailleurSEs du sexe des informations et du matériel de prévention du VIH pour une sexualité à moindre risque. Les pair éducateurTRICEs encouragent leurs collègues à se faire tester dans des centres de dépistage du sida et à se mettre sous traitement quand elles/ils sont positifVEs.

Créer des alliances

L'organisation travaille en partenariat avec d'autres organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et avec des ONG pour garantir que les travailleurSEs du sexe puissent accéder à de meilleurs traitements, de meilleurs soins et un meilleur soutien.

Travailler en partenariat avec des organisations et des réseaux de travailleurSEs du sexe au niveau local, régional et mondial a énormément contribué au renforcement institutionnel de l'organisation ce qui lui a permis d'offrir des services appropriés aux travailleurSEs du sexe. Par l'intermédiaire de ces partenariats, l'organisation participe à des activités d'analyse des politiques actuelles pour garantir une réduction de la violence et une amélioration des efforts de prévention. Elle est en rapport avec des groupes de défense des droits humains et des réseaux nationaux de travailleurSEs du sexe qui dénoncent leur situation dans différents forums, organisent des discussions avec les responsables politiques pour changer les lois et des politiques oppressives et utilisent les médias pour changer la perception du travail du sexe.

ÉTUDES DE CAS

3

L'AFRIQUE DU SUD



SISONKE

Il y a approximativement 182 000 travailleurSEs du sexe en Afrique du Sud dont 8 000 sont des hommes et 7 000 sont transgenres (Conseil national d'Afrique du Sud sur le sida, 2013). Les travailleurSEs du sexe représentent 19,8% des nouvelles infections par le VIH et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH) représentent 9,2% des nouvelles infections (Conseil national d'Afrique du Sud sur le sida, 2012).

Contexte juridique

Le travail du sexe est criminalisé.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les représentants de la loi bafouent les droits des travailleurSEs du sexe en toute impunité. Les travailleurSEs du sexe sont victimes d'arrestations violentes, de menaces et parfois de viols. Les représentants de la loi utilisent aussi leur pouvoir pour avoir du sexe avec les travailleurSEs du sexe en échange de leur liberté. En plus de cela, les arrestations empêchent les travailleurSEs du sexe de prendre régulièrement leurs médicaments ce qui rend les traitements moins efficaces ou mène à l'abandon des traitements.

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

Il a été récemment constaté qu'il n'y a pas assez de préservatifs et de lubrifiant particulièrement dans les régions isolées.

L'accès aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe sont discriminés par les professionnels de la santé et les services de santé ne sont ni appropriés ni inclusifs ce qui les décourage à faire les démarches pour se faire traiter. Le gouvernement ne propose pas de traitements aux travailleurSEs du sexe sur leurs lieux de travail. Les organes responsables de l'application de la loi et les prestataires de services de santé encouragent le dépistage coercitif du VIH chez les travailleurSEs du sexe.

Les origines et les objectifs du programme

SISONKE a été fondé en 2003 par des travailleurSEs du sexe qui en avaient assez des abus de pouvoir et du harcèlement de la police, des conditions de travail dangereuses, de l'impossibilité d'accéder au système de santé et à la justice ou même d'avoir un compte en banque. Son objectif est que le travail du sexe soit reconnu comme un travail en Afrique du Sud et que les droits des travailleurSEs du sexe soient garantis et protégés. Il a pour mission de rassembler les travailleurSEs du sexe et ainsi les rendre plus fortEs dans la lutte pour leurs droits.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation forme les travailleurSEs du sexe en ce qui concerne les stratégies de prévention du VIH comme l'utilisation des préservatifs et l'importance de la circoncision chez les hommes. Elle fait passer aux travailleurSEs du sexe usagers de drogues des informations sur la réduction des risques et comment s'injecter les drogues de manière moins dangereuse. L'organisation essaie de prendre contact avec les travailleuses du sexe enceintes pour les informer et les éduquer en ce qui concerne la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Les travailleurSEs du sexe sont misES en contact avec des hôpitaux où ils/elles peuvent demander un traitement prophylactique post-exposition pour la prévention contre le VIH dans les cas de rupture du préservatif. Des services itinérants sont proposés 24/24 sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe et mettent à disposition notamment du matériel de prévention, des dépistages du VIH ou encore du conseil.

L'émancipation de la communauté

L'organisation consulte régulièrement les travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe sont forméEs comme assistantEs juridiques pour aider à lutter contre la violence grandissante et pour la protection des droits des travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe ont accès à des formations et des informations éducatives concernant les droits humains et la santé pour qu'ils/elles puissent avoir les outils nécessaires pour se protéger du VIH, connaître leurs droits et revendiquer l'accès aux services de santé.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Le programme de décriminalisation proposé par l'organisation a pour objectif de convaincre le gouvernement de mettre fin à la criminalisation du travail du sexe. Il collabore avec les syndicats et les leaders politiques, y compris le groupe parlementaire sur la santé et les partis politiques, sur la nécessité de promouvoir les droits des travailleurSEs du sexe et de décriminaliser le travail du sexe (Gall, 2012). L'organisation travaille en partenariat avec le gouvernement pour aider à régler les problèmes qui concernent les travailleurSEs du sexe y compris les obstacles aux traitements et les violations des droits humains. Cette collaboration a aussi pour objectif de sensibiliser les représentantEs de la loi aux droits et aux problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe.

Les obstacles

En plus des problèmes mentionnés ci-dessus, SISONKE souligne que le manque de soutien de la part du gouvernement constitue aussi un obstacle à la santé. Les travailleurSEs du sexe ont accès aux services de dépistage du VIH et de conseil offerts par les cliniques itinérantes mais parce que le gouvernement ne fournit pas de médicaments aux cliniques, les traitements s'en trouvent compromis. Le gouvernement n'a pas non plus collaboré avec les professionnels de la santé communautaires pour entreprendre un suivi des travailleurSEs du sexe qui ne finissent pas la thérapie antirétrovirale.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Grâce aux centres d'accueil, les travailleurSEs du sexe peuvent simplement se présenter et avoir accès à des brochures et des informations sur la prévention contre le VIH ainsi qu'à du matériel de prévention.

Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe ne soit excluE

Les travailleurSEs du sexe, qu'elles/ils soient négatifVEs ou positifVEs, participent à la gouvernance et à la direction de l'organisation, ce qui permet à d'autres travailleurSEs du sexe d'être recrutéEs et de joindre le réseau. De plus en plus de travailleurSEs du sexe décident de ne plus se cacher et d'être associéEs de façon ouverte avec le travail du sexe et accèdent ainsi aux services de prévention du VIH.

Les interventions des travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe sont forméEs comme assistantEs juridiques pour recueillir des informations auprès de leurs collègues sur les violations des droits humains et les violences. Elles/ils font le lien avec des organisations de défense des droits humains qui envoient des avocats pour représenter bénévolement les travailleurSEs du sexe pendant les procès.

Collaborer avec les « intermédiaires » de l'industrie du sexe

La formation des tenanciers de bordels sur la prévention contre le VIH et les droits des travailleurSEs du sexe permet de garantir qu'ils contribuent de manière efficace à la réduction du nombre de nouvelles infections, de la violence des clients contre les travailleurSEs du sexe et au partage des connaissances de la prévention contre le VIH avec les travailleurSEs du sexe.

Collaborer avec les forces de l'ordre

L'organisation développe dans certains endroits une relation de travail avec les organes responsables de l'application de la loi : les travailleurSEs du sexe sont invitéEs à des discussions avec la police pour débattre sur la manière dont la police peut aider de façon efficace à protéger leurs droits et à ne pas criminaliser leurs activités.

ÉTUDES DE CAS

4

OUGANDA



Women's Organisation Network for Human Rights Advocacy (Réseau d'organisation des femmes pour la défense des droits humains) (WONETHA)

Il est difficile d'offrir des services ciblés aux travailleurSEs du sexe en Ouganda parce qu'il y a peu de données fiables concernant leur nombre. Une enquête menée en 2011 sur les indicateurs du sida en Ouganda anticipait une augmentation de la prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe de 6,4% en 2010 à 7,3% en 2014 (Ministère de la santé/Commission d'Ouganda sur le sida, 2011). Il apparait, de plus, selon des sources vérifiées et non vérifiées, qu'il y aurait une prévalence élevée du VIH chez les travailleurSEs du sexe qui travaillent le long des autoroutes avec des taux allant de 21% à 35% selon certains rapports (Ministère de la santé/ CDC, 2009 ; Ministère de la santé, 2010). WONETHA signale que, toutes les trois semaines, unE travailleurSEs du sexe meurt de complications liées au VIH. Les partenaires et les clients des travailleurSEs du sexe représentent 10% des nouvelles infections.

Contexte juridique

Le travail du sexe est criminalisé. Le projet de loi sur la Prévention et le contrôle du VIH/sida et celui contre l'homosexualité pourraient détériorer l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé (Ministère de la santé/Commission d'Ouganda sur le sida, 2011).

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La répression et la violence

L'épidémie du sida n'a fait qu'ajouter à la stigmatisation et à la discrimination dont souffrent les travailleurSEs du sexe ; on les accuse en effet de propager le virus au reste de la société. Beaucoup subissent la violence dans la rue pendant qu'ils/elles travaillent ou dans leur vie personnelle. Les travailleurSEs du sexe sont sujets à des dépistages coercitifs, au harcèlement, à des coups et des arrestations arbitraires.

L'accès aux services de santé

Les services de dépistage sont chers et difficiles d'accès. L'illégalité du travail du sexe et le stigmate qui y est associé se traduisent par la négligence des professionnels de la santé vis-à-vis des travailleurSEs du sexe et cela les décourage aussi à chercher à se faire soigner. Les services offerts sont pauvres, irréguliers et peu coordonnés. La santé des travailleurSEs du sexe est compromise par une faible utilisation des préservatifs, des avortements sans supervision et des traitements médicamenteux qui ne sont pas suivis ou pris correctement.

Les origines et les objectifs du programme

WONETHA a été fondée en 2008 par des travailleurSEs du sexe en réponse au harcèlement répétitif, aux insultes, à la stigmatisation, à la discrimination et aux arrestations sans procès que les agents de la force publique font subir aux travailleurSEs du sexe. Elle a pour mission d'améliorer la santé et le bien-être économique et social des travailleurSEs du sexe en Ouganda.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation travaille en collaboration avec les travailleurSEs du sexe et pour les travailleurSEs du sexe pour les encourager à prendre soin de leur santé et à avoir des relations sexuelles protégées. Pour atteindre ces objectifs, elle fait de l'éducation de proximité pour la santé, elle apporte un soutien et du conseil psychosocial, elle offre des services de conseil et de dépistage volontaire (CDV) ainsi que des services de santé reproductive. Son programme de prévention contre le VIH se concentre sur l'éducation et la formation des travailleurSEs du sexe concernant le dépistage du VIH et le conseil, les démonstrations de l'utilisation du préservatif et les techniques de négociation du préservatif. Elle fournit aux travailleurSEs du sexe du matériel de prévention contre le VIH pour une sexualité sans risque et organise des activités de sensibilisation pour conscientiser les travailleurSEs du sexe sur leurs droits à la santé et les éduquer en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

L'organisation documente les violations des droits humains et fait campagne contre l'utilisation du dépistage coercitif et la criminalisation du travail du sexe qui limitent l'accès des travailleurSEs du sexe aux traitements. Des programmes spécifiques de plaidoyer s'opposent aux violations des droits des travailleurSEs du sexe par les clients, les membres du public et les agents des forces d'ordre. Des campagnes de défenses des droits des travailleurSEs du sexe sont organisées pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination perpétuée contre les travailleurSEs du sexe par leur famille, leurs partenaires et les membres du public. L'organisation tente, par le biais d'actions de plaidoyer, d'influencer les responsables politiques pour garantir que le gouvernement inclue les travailleurSEs du sexe dans divers programmes d'émancipation économiques.

Les obstacles

En plus des problèmes mentionnés ci-dessus, l'absence de données sur le nombre, les attitudes et les comportements des travailleurSEs du sexe a eu un impact sur les programmes de protection des droits et de la santé destinés aux travailleurSEs du sexe. En outre, certains organismes de financement refusent de financer des organisations de travailleurSEs du sexe.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

La distribution de moyens de prévention du VIH ainsi que de matériel d'information, d'éducation et de communication permet aux travailleurSEs du sexe d'être plus autonomes et leurs donnent aussi accès à des informations sur le VIH et comment vivre une vie libre, digne et en bonne santé en étant séropositifVE.

Les travailleurSEs du sexe sont orientéEs vers des cliniques qui les accueilleront gratuitement pour des soins et où elles/ils auront accès à des médicaments.

Des pairs éducateurTRICES, qui sont aussi des travailleurSEs du sexe, effectuent des suivis de routine de leurs collègues séropositifVEs pour s'assurer qu'elles/ils reçoivent le soutien nécessaire et pour avoir des retours sur la qualité des services VIH/sida et ainsi en améliorer la qualité. Ces suivis permettent aussi de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du plaidoyer et aussi déterminer ceux qui ont été atteints.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Mobiliser et sensibiliser la communauté permet aux travailleurSEs du sexe d'acquérir les compétences dont ils/elles ont besoin pour exiger des services de qualité et l'accès aux soins. Dans son plaidoyer pour la santé, l'organisation crée de la solidarité entre les communautés de travailleurSEs du sexe et exige du gouvernement des politiques de santé qui leurs soient spécifiquement destinées et que soient retirées les lois discriminatoires.

Des ateliers et des formations sur le renforcement des capacités aident à apporter des informations pratiques et créent des opportunités de partage de l'information entre les travailleurSEs du sexe en ce qui concerne les besoins des travailleurSEs du sexe séropositives en matière de santé et de bien-être. Ces ateliers et ces formations permettent aussi à des pairs éducateurTRICES d'avoir les compétences et l'autonomie nécessaire pour exiger des services de qualité.

Créer des alliances

Créer des réseaux avec des organisations de la société civile est positif pour les travailleurSEs du sexe et leurs permet de se former sur la prévention contre le VIH, les traitements, les soins et le soutien, et les droits des travailleurSEs du sexe.

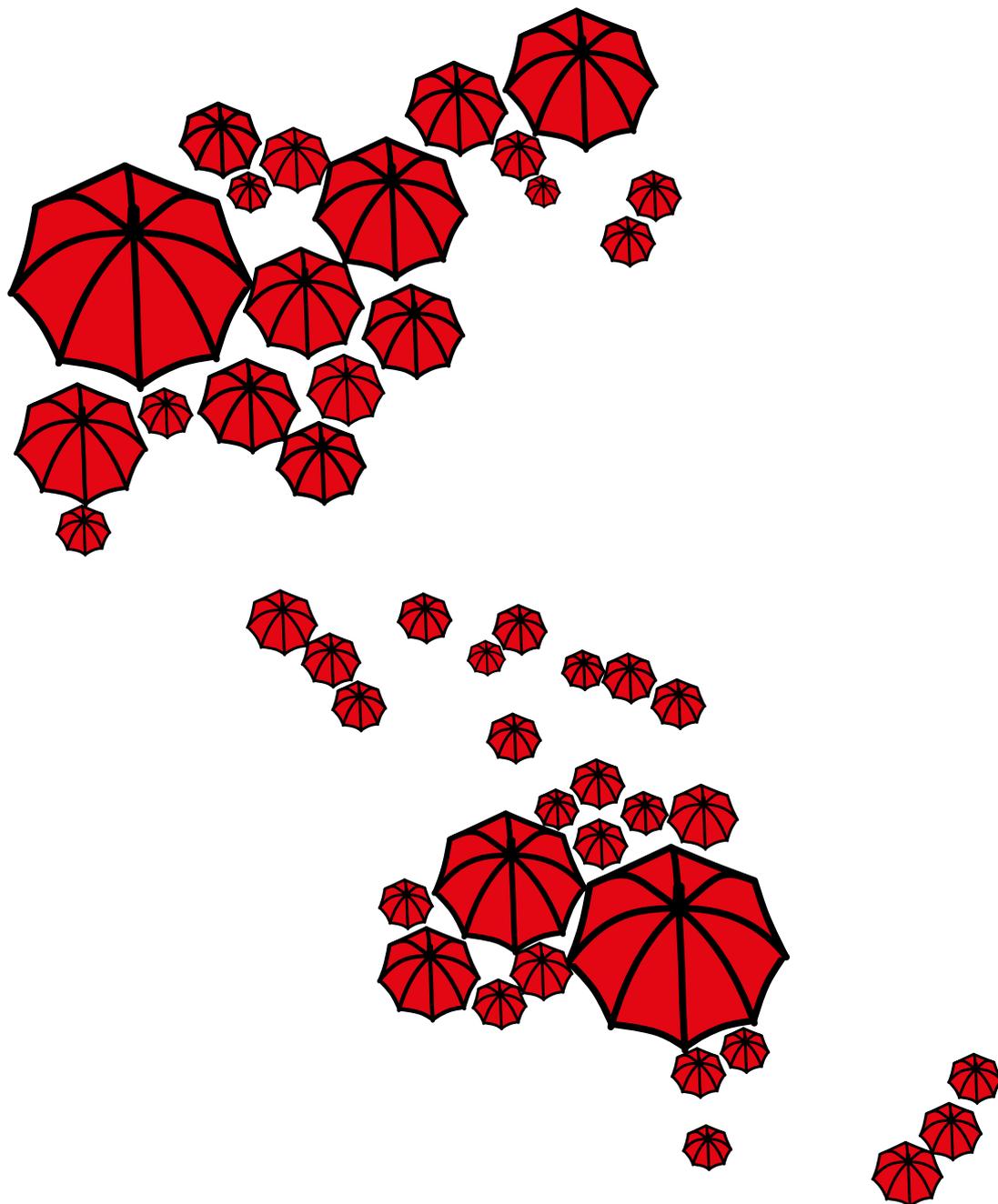
Une discussion
de groupe en
Ouganda





ÉTUDES DE CAS

L'ASIE ET LE PACIFIQUE



ÉTUDES DE CAS

5

LA THAÏLANDE



SWING foundation (La Fondation SWING)

Il y a environ 3 000 travailleuses du sexe et 3 000 travailleurs du sexe Thaï qui travaillent dans la station balnéaire de Pattaya ainsi qu'entre 20 et 25 travailleuses du sexe migrantes. Le gouvernement de Thaïlande adopte une approche stratégique en ce qui concerne le VIH/sida. Le Programme des Nations Unies pour le développement avait déclaré en 2004 que la Thaïlande était un des tous premiers pays à atteindre, bien en avance de la date d'échéance, le sixième objectif du Millénaire qui était de faire reculer l'épidémie du VIH/sida d'ici 2015.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La répression

SWING mentionne avoir de bons rapports avec la police, mais la police fait quand même des rafles sur les plages où les travailleurSEs du sexe indépendantEs travaillent et la possession de préservatifs est aussi utilisée comme preuve de l'existence de la traite humaine.

L'accès aux services de santé

Les citoyens Thaï ont accès à des soins de santé peu chers (considéré comme gratuits ou fortement subventionnés) dans les hôpitaux et les cliniques publiques mais cela ne s'applique pas aux migrantEs et les cliniques privées sont chères.



Les origines et les objectifs du programme

La Fondation SWING est une organisation communautaire qui a été fondée en 2004 et qui a des branches à Pattaya et Koh Samui. Elle apporte soins et soutien aux travailleurSEs du sexe notamment sous forme de conseil et du dépistage volontaire (CDV), de travail de proximité, de centres d'accueil et de campagnes de sensibilisation.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Les centres d'accueil de l'organisation permettent aux travailleurSEs du sexe de participer à des sessions de sensibilisation à la sexualité et la prévention du VIH et des IST dans un environnement sûr. Les services de conseil et le dépistage volontaire (CDV) qui se trouvent dans le centre d'accueil de Pattaya sont gérés en collaboration avec Sisters, une organisation partenaire qui assiste les travailleurSEs du sexe transgenres.

L'émancipation économique

SWING offre aux travailleurSEs du sexe l'opportunité de s'éduquer, comme par exemple d'assister à des classes d'Anglais, d'accéder à une éducation non formelle et à des formations professionnelles.

Les obstacles

Il est difficile de gagner la confiance des travailleurSEs du sexe ; ils/elles ne considèrent pas vraiment SWING comme du personnel médical professionnel offrant des soins de santé de qualité mais plutôt comme une ONG communautaire ou encore comme des amiEs.

Les travailleurSEs du sexe séropositifVES refusent souvent d'utiliser les services destinés aux personnes vivant avec le VIH et le sida parce qu'elles/ils craignent de perdre leur travail si leur statut devait être découvert. Il est difficile de les faire suivre un traitement.

Les travailleurSEs du sexe migrantEs n'auront pas tendance à se faire tester pour le VIH si aucune aide sociale n'est disponible au cas où le test serait positif. Il est nécessaire de travailler avec les groupes, les organisations et les réseaux concernés pour pouvoir fournir aux travailleurSEs du sexe les médicaments antirétroviraux dont ils/elles ont besoin. Les travailleurSEs du sexe séropositifVES ont besoin d'aide pour accéder à des traitements médicaux gratuits.

Plus d'activités destinées aux travailleurSEs du sexe migrantEs sont nécessaires.

Les hommes et les personnes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe ont besoin d'aide pour transférer leur dossier d'inscription hospitalier dans le cadre du Programme de couverture maladie universelle de la Thaïlande afin qu'ils/elles puissent accéder aux services adéquats dans le cas où ils/elles deviendraient séropositifVES.

Il manque des financements pour le programme.



Le centre de SWING

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

La clinique où se trouvent les services de conseil et de dépistage volontaire (CDV) organise des activités communautaires qui permettent de créer des liens avec les travailleurSEs du sexe et de leur transmettre des informations. Des ateliers permettent d'informer les travailleurSEs du sexe en ce qui concerne le conseil et le dépistage volontaire (CDV).

Il est préférable que les tests soient anonymes (ou codés). Le personnel de la clinique assure un suivi des utilisateurs des services dans le cadre de la prise de traitement pour la thérapie antirétrovirale. Les comportements à risque des travailleurSEs du sexe sont suivis de près ; les conseillers et les travailleurs de proximité collaborent pour tenter de réduire ces risques.

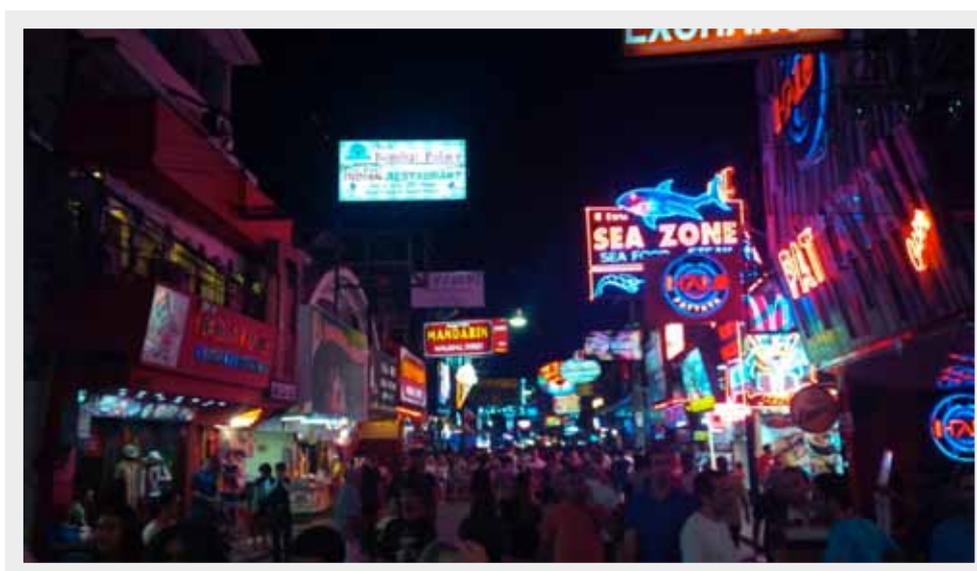
Les services de conseil sont disponibles par téléphone.

Les frais de transport pour se rendre à la clinique devraient être remboursés. Les travailleuses du sexe reçoivent une indemnité de transport. Les T-shirts qui sont offerts gratuitement sont un bon moyen de motiver les travailleurSEs du sexe à utiliser les services de conseil et de dépistage volontaire.

Offrir des services efficaces et de bonne qualité

Avoir une carte des emplacements géographiques des travailleurSEs du sexe dans cette région est utile aux travailleurs de proximité pour prendre contact avec eux/elles. Ces informations sont régulièrement mises à jour lors de (dé) briefings.

Un système sécurisé de gestion des dossiers a été mis en place pour anticiper une surcharge de clientEs. Les dossiers des clientEs (qui sont similaires à ceux que les médecins gardent sur leurs patientEs) permettent la mise à jour des informations (tels que le taux des CD4) et garantissent que des services adéquats soient délivrés.



ÉTUDES DE CAS

6

L'INDE



Karnataka Sex Workers Union (Syndicat des travailleurSEs du sexe de Karnataka) (KSWU)

Les origines et les objectifs du programme

KSWU est un syndicat de travailleurSEs du sexe de tous les genres à Karnataka en Inde, créé en mai 2006 et affilié au New Trade Union Initiative qui est la fédération nationale des syndicats indépendants. Il est géré démocratiquement par des travailleurSEs du sexe et tous ses membres ainsi que les responsables sont des travailleurSEs du sexe. Auparavant il n'existait, à Karnataka, aucune organisation communautaire ou non gouvernementale qui travaillait pour les travailleurSEs du sexe en temps de crise. Les organisations communautaires de lutte contre le VIH faisaient de la distribution de préservatifs et se concentraient sur les soins de santé mais aucune aide n'était disponible lorsqu'unE travailleurSE du sexe se trouvait en situation de crise. Les services offerts par KSWU pourvoient à ce manque.

Les activités du programme

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

KSWU fait le lien avec les organes gouvernementaux locaux pour garantir l'accès au système de sécurité sociale et aux aides sociales auxquelles les travailleurSEs du sexe ont droits.

L'accès à la justice

Le syndicat offre une assistance juridique pour tout ce qui concerne le travail du sexe, organise les travailleurSEs du sexe pour garantir un traitement équitable et des conditions de vie et de travail humaines, et assiste dans la résolution des conflits liés au travail.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

KSWU offre son assistance aux enfants et aux familles des travailleurSEs du sexe par le biais d'infrastructures pour le développement éducatif, culturel, social, politique et économique, et prévoit des aides en cas de maladie, chômage, vieillesse, accident ou décès.

Les obstacles

Les travailleurSEs du sexe sont parfois géographiquement éloignéEs et, pour cette raison, il peut être difficile de les convaincre de devenir adhérentEs et de le rester.

Il peut être difficile de rassembler les travailleurSEs du sexe autour de la plateforme commune « le travail du sexe est un travail légitime ».

Le syndicat manque de financements concrets.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Il y a un sentiment de profonde confiance qui existe chez les membres du syndicat que quelqu'un est là pour les aider en cas de problème et cela est dû aux interventions efficaces et rapides que le syndicat a su mettre en place en temps de crise.

Les équipes qui sont là pour répondre aux crises sont bien réparties et bien formées pour gérer les interactions avec la police, les criminels et autres.

Des organismes donateurs qui donnent la priorité aux travailleurSEs du sexe

KSWU ne reçoit pas de financements externes. Au lieu de cela, il reçoit des cotisations mensuelles de ses membres et doit ainsi leurs rendre des comptes, à eux ainsi qu'à la communauté.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Les membres du syndicat affirment que leur travail est comme tout autre dhanda (travail) et qu'ils/elles méritent d'être traitéEs avec la dignité et le respect dû à toutE travailleurSE.



ÉTUDES DE CAS

7



LA MALAISIE

Transgender programme of PT Foundation (Le programme pour les personnes transgenres de la Fondation PT)

Contexte juridique

Le travail du sexe est criminalisé bien que la loi ne s'applique qu'aux femmes. Les travailleuses du sexe transgenres ne sont pas reconnues comme étant des femmes et leur activité professionnelle n'est donc pas illégale mais elles peuvent être arrêtées de façon arbitraire pour outrage public à la pudeur. Les lois sur le viol ne s'appliquent pas aux femmes transgenres opérées. Les lois de la charia qui ne s'appliquent qu'aux musulmanEs sanctionnent les travailleuses du sexe transgenres musulmanes et les accusent d'être « des hommes se comportant comme des femmes » et cela qu'elles aient « transitionné » ou pas. Ces lois touchent principalement les Malais qui représentent la majorité de la population transgenre qui utilisent les services de la Fondation PT.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les travailleurSEs du sexe peuvent être détenuEs de façon arbitraire si elles transportent plus de trois préservatifs, en effet le nombre de préservatifs qu'elles ont avec elles est considéré comme significatif du nombre de partenaires.

Les actions correctives

Le Département pour le développement de l'Islam (JAKIM), un département religieux et politique a mis en œuvre le « Programme Mukhayyam : Des programmes de formations pour l'emploi pour les populations les plus à risque », en particulier destinés aux personnes transgenres musulmanes. Il a pour objectif de pousser les personnes transgenres à quitter le travail du sexe et de faciliter leur émancipation économique mais ce programme est en réalité très disciplinaire et on demande aux participantEs de prendre des leçons religieuses et spirituelles, et d'assister à des entraînements physiques intensifs.

L'exclusion systémique

Il est difficile pour les personnes transgenres opérées de changer leur genre sur leurs papiers officiels.

L'accès aux services de santé

La chirurgie de réattribution sexuelle est interdite pour les musulmanEs transgenres, mais de fait elle est aussi devenu inaccessible pour le reste de la population transgenre de Malaisie.

Les origines et les objectifs du programme

La Fondation PT (Pink Triangle) est une organisation communautaire qui offre aux populations les plus à risque des services de prévention et de traitement du VIH et des IST. Son programme pour les personnes transgenres a été créé en 1992 et est désormais soutenu par le Ministère des femmes et du développement communautaire. Le programme est dirigé par des femmes, y compris des femmes transgenres et des travailleuses du sexe. Ce sont des personnes transgenres qui occupent la direction du programme pour les personnes transgenres et aussi du programme pour les travailleurSEs du sexe.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Un service de conseil et de dépistage volontaire ainsi que des préservatifs sont disponibles dans le centre d'accueil de l'organisation qui se trouve proche du quartier où travaillent les travailleurSEs du sexe.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

En 2010, le programme pour les personnes transgenres a créé un groupe Facebook fermé et réservé exclusivement aux personnes trans* (qui englobe la communauté transgenre au sens large et inclut aussi les personnes ayant des identités de genre non binaires) qui compte 2 000 membres dans toute la Malaisie et donne des informations exactes sur ce qui se passe dans l'actualité. MyNETRA joue le rôle de services qui ont disparu par manque de financements. Des ateliers pour le renforcement de l'autonomie de la communauté transgenre sont mis en place en collaboration avec Seksualiti Merdeka, le festival pour les droits à la sexualité.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Le programme est aussi très impliqué dans des efforts de plaidoyer auprès des agences publiques qui travaillent avec le VIH. MyNETRA a soutenu les femmes transgenres de l'État de Negeri Sembilan quand il a fait un recours judiciaire pour demander que la loi de la sharia sur « le travestissement » soit révisée. Le programme est en contact avec des centres d'assistance juridiques avec lesquels il travaille en collaboration et participe à la campagne *I Am You: Be A Trans Ally* dans les médias sociaux.

Les obstacles

Le programme est principalement financé par le gouvernement mais l'État reste néanmoins un obstacle à la prestation de services holistiques à la communauté des travailleurSEs du sexe transgenres. Seuls les



objectifs et les statistiques comptent pour le gouvernement qui ne semble pas réaliser que les membres des groupes ciblés par ses politiques évoluent dans un environnement hostile et n'ont pas toujours la possibilité d'accéder aux services proposés.



Les préservatifs qui sont financés et distribués par le Ministère de la santé sont malgré tout utilisés comme preuve par la police pour arrêter les travailleurSEs du sexe.

Le gouvernement a récemment retiré ses financements pour la prévention contre le VIH par voies sexuelles et ne nombreux travailleurs sociaux de la communauté ont perdu leur emploi. Il manque des financements pour le programme.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

La clinique de conseil et de dépistage volontaire, qui n'existe plus à présent, proposaient aussi des traitements hormonaux substitutifs, ce qui attirait les personnes transgenres : un bon exemple de prestation de services utiles et pertinents.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Les compétences du programme en matière de développement des réseaux lui permettent d'élargir ses activités au-delà du paradigme VIH/sida. L'utilisation des médias sociaux permet de contacter les membres de la communauté et d'organiser des évènements communautaires. Facebook est un outil de plaidoyer efficace.

L'existence de MyNETRA permet d'éviter que toute l'attention se porte sur la Fondation PT ce qui a des avantages en matière de sécurité.

Des organismes donateurs qui donnent la priorité aux personnes transgenres

Les financements pour les évènements et les campagnes viennent en partie de la communauté transgenre, dont les membres ont des professions diverses, ce qui permet de réduire les coûts financiers.

Collaborer avec le gouvernement

Le programme pour les personnes transgenres est en contact et en consultation permanents avec les agences publiques qui de leur côté ne montrent pas le même enthousiasme. L'équipe du programme a malgré tout le sentiment qu'il est important d'être présentEs dans les discussions pour prévenir autant que possible le mal fait à la communauté transgenre.

Créer des alliances

Grâce à son réseau de contacts et à des collaborations avec divers groupes, la Fondation PT a réussi à faire des problèmes des personnes transgenres un sujet d'actualité et à toucher un nombre plus important de gens.

ÉTUDES DE CAS

8

LE MYANMAR



AMA

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

L'accès aux services de santé

La plupart des services destinés aux travailleurSEs du sexe se trouvent en ville ce qui a pour conséquence de désavantager les travailleurSEs du sexe qui sont à la campagne. Avant la création d'AMA il n'existait pas de programmes destinés aux travailleurSEs du sexe transgenres au Myanmar et les programmes destinés aux hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH) ne répondaient pas aux besoins spécifiques des travailleurs du sexe.

Les origines et les objectifs du programme

Le Réseau national des travailleurSEs du sexe, plus communément connu sous le nom d'AMA, est un réseau indépendant fondé en 2007, exclusivement dirigé par des travailleurSEs du sexe, et qui travaille pour les travailleurSEs du sexe de tous les genres. Le nom « AMA » a été choisi de façon stratégique pour avoir de plus grande chance d'être reconnu et d'exister ainsi légalement. Il signifie « grande sœur » en Birman et est un acronyme de la traduction littérale de travailleurSEs du sexe, Aye Mya Ayake. Il a été créé avec pour objectif d'être un groupe autonome et représentatif et travaille avec le VIH/sida et la santé sexuelle et reproductive.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Des pairs éducateurTRICES font du travail de proximité et sont forméEs pour éduquer et informer la communauté en matière de VIH, des IST et de la santé reproductive, pour acquérir des compétences élémentaires pour apporter conseil et soutien et pour savoir utiliser du matériel et des jeux pédagogiques. Le programme distribue du matériel de prévention pour encourager une sexualité protégée et oriente les personnes vers le Programme national de lutte contre le sida ainsi que vers les ONG locales et internationales pour du conseil pré et post dépistage du VIH, pour diagnostiquer les IST et pour des traitements. L'organisation permet aux travailleurSEs du sexe séropositifVES d'accéder à la thérapie antirétrovirale. Les travailleurSEs du sexe séropositifVES

qui doivent venir en ville pour se faire traiter ont un appartement à leur disposition à Yangon et des membres du personnel sont là pour les accompagner pendant toute la durée du processus. L'organisation aide aussi les travailleurSEs du sexe qui sont en prison à accéder à la thérapie antirétrovirale, à des aides nutritionnelles et à des médicaments pour traiter les maladies opportunistes. Les travailleurSEs du sexe reçoivent aussi des aides en matière de soins à domicile, de nutrition et de soins infirmiers.



Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Le gouvernement collabore avec AMA et ils travaillent ensemble sur les thèmes du sida et du travail du sexe. AMA a formé les travailleurSEs du sexe au travail de plaidoyer, à être autonomes et à être leaders.

L'émancipation économique

L'organisation aide les travailleurSEs du sexe à ouvrir des comptes en banque ce qui est une étape importante étant donné que le système bancaire du Myanmar n'est pas encore stable.

Les obstacles

En tant que réseau il est difficile de trouver des fonds parce que tous les financements vont dans les programmes.

Le nom « AMA » avait été choisi pour augmenter les chances de l'organisation d'avoir un statut légal mais le processus de demande d'inscription prend du temps et à l'heure d'aujourd'hui, il n'a toujours pas abouti.

Les meilleures pratiques

Des organismes donateurs qui donnent la priorité aux travailleurSEs du sexe

La priorité des programmes devrait être de répondre aux besoins de la communauté et non pas de se soumettre aux ordres des ONG internationales.

Créer des alliances

La cohésion au sein d'une communauté est un élément essentiel dans la construction d'un réseau national. De nombreux éléments jouent un rôle important : les réseaux complexes de travailleurSEs du sexe (locaux et internationaux), les professionnels de la santé, les Nations Unies, le développement international, les féministes et d'autres populations clés affectées (notamment les femmes).





ÉTUDES DE CAS

L'EUROPE

Au niveau des régions, de nombreux facteurs contribuent à la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH, notamment : les lois qui criminalisent et pénalisent directement ou indirectement le travail du sexe ; l'absence de conditions de travail convenables et sûres ; les comportements discriminatoires, les abus de pouvoir et autres formes de violences contre les travailleurSEs du sexe qui sont perpétrées par les agents de la force publique, les clients, les médias et le grand public ; les efforts insuffisants et inappropriés de la santé publique et même son échec à réussir à offrir aux populations les plus vulnérables des programmes de lutte contre le VIH qui soient accessibles, adaptés et acceptables ; des informations et des services qui ne parviennent pas à répondre aux besoins des communautés de travailleurSEs du sexe les plus invisibles et les plus difficiles à atteindre dans la société, à savoir ceux et celles qui ne travaillent pas dans la rue, les hommes, les personnes transgenres et les migrantEs ; des programmes et des services qui ne respectent pas le droit des travailleurSEs du sexe à la confidentialité, à la dignité, au consentement éclairé et à la liberté de choix ; et les lois qui criminalisent la non-divulgence de la séropositivité, la transmission du VIH et l'exposition au virus.



ÉTUDES DE CAS

9

LE KIRGHIZISTAN



Tais Plus

97% des travailleurSEs du sexe qui travaillent dans la capitale, Bishkek, sont du Kirghizistan mais 75% d'entre eux/elles viennent d'autres régions du pays et 60% sont illégales/illégaux et sans papiers. La prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe au Kirghizistan est passée de 1% en 2008 à 3,4% en 2010 (le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, 2013). De plus 16,7% des hommes et des personnes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe seraient séropositifEs. Pourtant, Tais Plus mentionne que la prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe à Bishkek est de 0%.

Contexte juridique

Le gouvernement a tenté pendant la dernière décennie d'introduire une législation qui pénaliserait le travail du sexe mais il n'est pour l'instant ni un crime ni une infraction administrative.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les travailleurSEs du sexe sont quotidiennement victimes de violences de la part des forces de l'ordre ; elles/ils subissent des menaces, du chantage, de la violence psychologique et de l'extorsion (Sex Workers Rights Advocacy Network, 2009 ; Thais Plus, 2012a). Les rafles de police sont fréquentes et les travailleurSEs du sexe sont détenuEs de façon illégale sous prétexte de hooliganisme, d'ébriété ou de vagabondage et sont voléEs, forcéEs à payer des pots de vin et, dans certains cas, on les oblige à se soumettre à un test du VIH. Des images filmées pendant les descentes de police sont souvent passées à

Manifestation dans les rues de la capitale du Kirghizistan : les membres de Tais Plus commémorent la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe du 17 décembre.



PHOTO: TAIS PLUS

la télévision publique et mis en ligne dans les médias ce qui humilie publiquement les travailleurSEs du sexe et les met en danger d'être reconnuEs par leurs familles ou leurs proches. Les tentatives du gouvernement de pénaliser le travail du sexe n'ont fait que renforcer la stigmatisation des travailleurSEs du sexe et augmente le risque de violence et de violations des droits humains.



PHOTO: TAIS PLUS

« Action poupées » organisée par Tais Plus en 2012.

L'accès aux services de santé

Les institutions de l'État et les institutions non gouvernementales qui sont supposées apporter soutien et protection aux populations les plus vulnérables sont aussi responsables de la propagation des discriminations. Cela concerne notamment les cliniques de soins de santé et les prestataires de services sociaux. Les professionnels de la santé ont des comportements discriminatoires et fondés sur des préjugés et les soins en clinique sont chers. Les migrations internes et externes ainsi que l'état civil sont sévèrement règlementés et obligent chaque individu à s'inscrire de façon officielle dans une région particulière du pays. Cela empêche les migrantEs, qui représentent la vaste majorité des travailleurSEs du sexe au Kirghizistan, d'avoir accès à une assurance maladie et aux services de soins de santé primaires tels que le dépistage, le traitement et les soins relatifs au VIH.

L'accès aux services sociaux

Au Kirghizistan, beaucoup de migrantEs internes n'ont pas de papiers d'identité, à cause de cela ils/elles n'ont pas droit à de nombreux services sociaux, aux allocations familiales ou à d'autres formes d'aides.

Les origines et les objectifs du programme

Thais Plus est une des premières organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à exister dans la région. Elle s'est formée en 1997, a été enregistrée officiellement en 2000 et a contribué à la mise en place, en 2010, de Shah-Aiym, le premier réseau des travailleurSEs du sexe du Kirghizistan. Le travail de Tais Plus avec des travailleurSEs du sexe de tous les genres, avec leurs partenaires, leurs enfants et leurs clients dans la capitale Bishkek et ses alentours a permis de conserver un taux de prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe remarquablement bas.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Tais Plus fait essentiellement la promotion de l'utilisation systématique du préservatif. Elle organise des activités de proximité faites sur mesure sous forme de « mini sessions » qui sensibilisent la communauté à des sujets tels que le VIH, les IST, la santé sexuelle et reproductive, la tuberculose et les risques associés à l'alcool et aux drogues. Tout en les accompagnant, l'organisation oriente les travailleurSEs du sexe vers des services médicaux et de soutien qui sont confidentiels, sans préjugés, surtout gratuits, respectueux, et accessibles à tous et toutes quelle que soit leur nationalité, et elle contrôle régulièrement la qualité des services. Les travailleurSEs du sexe qui visitent leur centre local

de lutte contre le sida ont à leur disposition des services de conseil pré et post dépistage du VIH tels que l'évaluation individuelle des risques, des informations sur comment avoir des pratiques sexuelles sans risque, le développement de programmes de réduction des risques dûs au VIH, du soutien et (si nécessaire) la possibilité d'être orienté vers une clinique médicale. En se rendant au centre d'accueil de Tais Plus, il est aussi possible d'avoir accès à des tests du VIH par frottis buccal et à des services de conseil par des pairs; un médecin et unE psychologue sont aussi disponibles pour un entretien. En 2008, un projet de prévention du VIH destiné aux clients (qui a par la suite fermé dû à un manque de financements) s'occupait de leur fournir du matériel de prévention pour une sexualité sans risque, de les informer et pouvait les orienter vers des services de soins de santé.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

L'organisation assure un travail de plaidoyer pour les droits des travailleurSEs du sexe dans le contexte médical et un travail de sensibilisation du personnel des soins de santé. Elle documente la violence faite aux travailleurSEs du sexe et prend part aux réunions parlementaires, aux tables rondes avec les représentants du gouvernement et aux audiences publiques qui ont lieu dans tout le pays. Elle offre des formations pour sensibiliser les représentantEs des forces de l'ordre et à fait campagne, avec succès, contre la volonté du gouvernement de criminaliser le travail du sexe.

L'accès à la justice

Les travailleurSEs du sexe peuvent aussi rencontrer unE avocatE au centre d'accueil de l'organisation.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Il y a aussi d'autres sujets qui sont couverts par les « mini sessions » de travail de proximité de Tais Plus, tels que les droits des travailleurSEs du sexe et les libertés, la violence, la discrimination et l'obtention des inscriptions et des cartes d'identité. L'organisation aide les travailleurSEs du sexe à obtenir des documents d'identification, un logement, une assurance maladie, les oriente vers d'autres services ou d'autres lieux, et offre un soutien psychologique sans préjugés en cas d'urgence et de crise. Les travailleurSEs du sexe peuvent aussi utiliser les machines à laver, prendre des douches, cuisiner et utiliser l'Internet. Le centre d'accueil sert aussi d'hébergement d'urgence pour une durée maximum de deux semaines mais il est arrivé que des travailleuses du sexe enceintes, gravement malades ou en situation particulièrement critique soient restées (avec leurs enfants) pendant plusieurs mois. Tais Plus a aussi créé un espace communautaire où ont lieu différentes activités pour que les travailleurSEs du sexe puissent être ensemble et ne plus se sentir isolés.



Une installation artistique décrivant l'environnement de travail des travailleurSE du sexe qui travaillent dans les rues de Bishkek, préparée par les membres de Tais Plus pour commémorer la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe en 2013.

ÉTUDES DE CAS

10



LA MACÉDOINE

STAR-STAR

Les projets de prévention du VIH destinés aux travailleurSEs du sexe se font par des prises de contact dans la rue mais ne touche que 13% de la population cible.

Contexte juridique

Les lois du droit administratif contre la vente de services sexuels, le vagabondage et le hooligalisme sont utilisées pour pénaliser les travailleurSEs du sexe qui peuvent recevoir des amendes allant de €600 à €800. Quiconque tire profit du travail du sexe est criminalisé y compris les gens qui fournissent aux travailleurSEs du sexe un lieu de travail ; ces personnes sont d'ailleurs souvent des travailleurSEs du sexe eux/elles-mêmes.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

La police fait régulièrement des rafles dans le but de faire disparaître le travail du sexe des lieux publics. La police saisit les préservatifs qu'elle utilise comme preuve contre les travailleurSEs du sexe. Ils/elles sont victimes de stigmatisation, de comportements agressifs et de violence de la part des clients, de la police, du grand public et des médias.

L'accès aux services de santé

Les attitudes discriminatoires envers les travailleurSEs du sexe sont monnaie courante, y compris dans les cliniques médicales et les services sociaux ce qui les dissuade de porter plainte ou de chercher du soutien dans les cas où elles/ils sont maltraités ou malades. La peur d'être arrêtéEs pour avoir soi-disant intentionnellement propagé des maladies infectieuses les découragent d'utiliser les services de prévention et de traitement du VIH. Dans les établissements médicaux, les hommes et les personnes transgenres sont victimes de comportements agressifs et fondés sur des préjugés et cela se traduit par des violations du droit à la confidentialité et même par le refus de prodiguer des soins médicaux.

Les origines et les objectifs du programme

STAR-STAR est la seule organisation du pays dirigée par des travailleurSEs du sexe, elle a été fondée en 2008 et a obtenu un statut légal en 2010 comme « Association en soutien aux travailleurs marginalisés ». Elle protège et défend les droits des travailleurSEs du sexe et lutte contre les discriminations et la stigmatisation dont sont quotidiennement victimes les travailleurSEs du sexe. Elle fait campagne pour un changement du cadre juridique répressif et du comportement négatif de la société envers le travail du sexe.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation intervient pour que les travailleurSEs du sexe puissent avoir accès à des services de santé de haute qualité (y compris des services de dépistage et de conseil relatif au VIH, des traitements, des soins et du soutien) qui ne soient pas coercitifs ou discriminants et qui restent disponibles même en cas de coupure budgétaire. Elle fournit aux travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue du matériel de prévention pour une sexualité sans risques ainsi que des informations sur le VIH et les autres IST, les relations sexuelles protégées, les problèmes liés à la santé sexuelle et reproductive et la sécurité au travail. Elle offre aussi des formations sur l'utilisation systématique du préservatif et la négociation avec les clients. Les travailleurSEs du sexe sont orientésEs vers des services médicaux notamment pour le dépistage du VIH, pour se faire examiner pour les IST, pour du conseil en dermatologie et en gynécologie, et pour profiter de programmes gratuits de réduction des risques. Les travailleurSEs du sexe pourront bientôt trouver en ligne une liste de « Centres de soins conviviaux » qui orientera les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe vers des services relatifs au VIH qui sont respectueux et sans préjugés.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Un des objectifs de STAR-STAR est de développer la capacité des travailleurSEs du sexe en tant que collectif de s'engager de manière efficace dans la lutte pour leurs droits et l'amélioration de leur situation légale et sociale, par le biais de campagnes de plaidoyer et en s'investissant dans le processus d'élaboration des politiques. L'organisation travaille pour garantir la viabilité des programmes de lutte contre le VIH dans un climat d'instabilité des financements, et cela grâce à la participation de la communauté et à la diversification des sources de financements, afin de ne pas dépendre seulement d'une seule source de revenus. Des formations de sensibilisation aux problèmes des travailleurSEs du sexe sont offertes aux professionnels de la santé, y compris les médecins spécialistes, les médecins généralistes et les infirmierEREs qui travaillent dans des cliniques médicales qui offrent des soins relatifs au VIH aux membres des communautés marginalisées. Ses formations sont faites par des hommes et des personnes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe, et dont certainEs vivent avec le VIH, et sont facilitées par des professionnels de la santé de confiance et des militantEs pour les droits humains. L'organisation participe aussi à des campagnes publiques telles que celle du 17 décembre, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe, et publie un magazine mensuel qui est à la disposition du public.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue peuvent se sentir isolésEs et marginalisésEs et c'est pourquoi un travail de proximité informel et sociable est essentiel.

ÉTUDES DE CAS

11

LA SUÈDE



Rose Alliance

Contexte juridique

Les clients des travailleurSEs du sexe sont criminalisés, tout comme les tierces parties qui tirent profit du travail du sexe ce qui concerne les employeurs mais aussi la direction des hôtels, les propriétaires des sites Internet qui publient les annonces de sexe et même les chauffeurs de taxi. Cette loi, connue sous le nom de « modèle Suédois » ou « modèle Nordique », se base sur la perception que les travailleurSEs du sexe sont des victimes de la domination masculine et a pour objectif de faire disparaître le travail du sexe. Le papier du NSWP [document d'information sur la criminalisation des clients](#) aborde ce sujet de manière plus approfondie.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

La criminalisation des clients a poussé le travail du sexe dans la clandestinité, force ceux et celles qui vendent des services sexuels à travailler dans des conditions dangereuses et défavorables, et les expose à la violence et au harcèlement.

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

Les financements publics pour la distribution de préservatifs sont limités à seulement deux villes dans tout le pays parce que les efforts effectués pour la réduction des risques sont souvent considérés comme une façon de faciliter ou de légitimer le travail du sexe.

L'accès aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe sont stigmatisés et discriminés par les services sociaux et les professionnels de la santé qui les encouragent souvent vivement à abandonner le travail du sexe et n'offre leur aide qu'à ceux et celles qui démontrent une volonté d'arrêter de vendre des services sexuels. La grande majorité des travailleurSEs du sexe ne révèlent pas leur profession et parfois ne se rendent même pas dans les services de prévention et de traitement du VIH pour éviter d'avoir à se confronter à des comportements paternalistes et discriminatoires. Les lois restrictives sur l'exposition au VIH, la non divulgation du statut sérologique et la transmission du virus criminalisent en réalité les travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH et découragent les travailleurSEs du sexe de se faire tester par peur d'être arrêtés ou emprisonnés.

L'accès au logement

Les travailleurSEs du sexe vivent dans la peur de perdre leur logement parce que les propriétaires sont légalement obligés de mettre fin au contrat de location ou d'expulser leur locataire s'ils découvrent, ou même suspectent, que ces dernières vendent des services sexuels.

Les origines et les objectifs du programme

La Rose Alliance, « l'organisation nationale des travailleurSEs du sexe et des travailleurSEs érotiques » est apparue en 2009 et rassemble les travailleurSEs du sexe, actuelLES et ancienNES, pour défendre leurs droits et mettre fin à la stigmatisation du travail du sexe. Elle a été créée en réponse à l'apparition du modèle Suédois et vise à redonner aux travailleurSEs du sexe le contrôle de leurs vies ainsi qu'une crédibilité au sein de la scène publique.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

En 2012, l'Institut Suédois pour le contrôle des maladies transmissibles a financé la Rose Alliance et son partenaire, HIV Sweden, pour mettre en place au niveau national le premier programme de prévention du VIH destiné aux travailleurSEs du sexe en Suède qui soit élaboré, mis en œuvre et évalué dans sa totalité par des membres de la communauté des travailleurSEs du sexe. Son objectif n'est pas seulement de renforcer les connaissances des travailleurSEs du sexe en ce qui concerne le VIH et les IST mais aussi d'abolir la stigmatisation et la discrimination qui découragent les travailleurSEs du sexe d'utiliser les services de prévention et de traitement du VIH. Il se sert de l'Internet pour rentrer en contact avec les travailleurSEs du sexe qui travaillent en Suède puisque cela est le moyen de communication favoris de la grande majorité. La Rose Alliance a aussi récemment formé des pairs éducateurTRICEs concernant la prévention contre le VIH/les IST, la sécurité et la santé au travail, la sexualité dans la vie privée et les émotions, les soins de santé et la consommation des drogues, et la spécificité des services sociaux en Suède ainsi que d'autres compétences pratiques nécessaires au travail de proximité. Le site Internet de l'organisation contient de nombreuses informations qui peuvent servir aux travailleurSEs du sexe, notamment des informations concernant la santé.



PHOTO: ROSE ALLIANCE



PHOTO: MATHILDA PIEHL



PHOTO: ROSE ALLIANCE

Rose Alliance exige des droits pour les travailleurSEs du sexe pendant la « Pride Parade » de Stockholm en 2012.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

L'organisation a pour objectif d'améliorer les services sociaux et les services de santé pour les travailleurSEs du sexe en Suède grâce à son site Internet. Le site sera utilisé pour sensibiliser le personnel de santé et les services sociaux aux droits des travailleurSEs du sexe en proposant des solutions aux problèmes auxquels elles/ils font face (y compris les migrantEs et les usagers de drogues) dans différents établissements médicaux et dans les institutions de sécurité sociale dans le but d'améliorer la qualité de leurs services et d'abolir les comportements discriminatoires et les pratiques stigmatisantes.

L'organisation encourage la mobilisation et le renforcement de la communauté des travailleurSEs du sexe en Suède en proposant à ses membres des formations dirigées par des pairs et du soutien, et en faisant en sorte que les travailleurSEs du sexe soient entenduEs et prisEs au sérieux dans les débats publics sur la « prostitution », la santé et les droits humains. Elle sensibilise le public sur la situation des travailleurSEs du sexe en Suède et tente de faire modifier les lois discriminatoires et les comportements sociaux qui nuisent gravement aux conditions de vie et de travail des travailleurSEs du sexe. Elle collabore étroitement avec différentes organisations qui luttent pour les droits des communautés les plus stigmatisées (dont certaines se chevauchent), fait campagne pour que la santé des travailleurSEs du sexe devienne une priorité du gouvernement, et exige que les travailleurSEs du sexe puissent avoir accès de façon inconditionnelle à des programmes de réduction des risques dont elles/ils ont bien besoin. Elle organise des stages de formation pour sensibiliser les professionnels de la santé sur les droits des travailleurSEs du sexe, la différence entre le travail du sexe et la traite humaine (l'amalgame est souvent fait dans le milieu médical et les services sociaux), l'impact négatif que la législation actuelle a sur la santé et la sécurité des travailleurSEs du sexe etc... la Rose Alliance est en train de mettre en place un réseau de journalistes, de politiciens, d'universitaires et d'alliéEs de confiance avec qui elle pourra faire campagne pour les droits des travailleurSEs du sexe et elle transmet au grand public des informations basées sur la réalité des faits. Elle a même créé un prix remis à ceux et celles qui participent à la lutte contre les violences, la stigmatisation et la discrimination faites aux travailleurSEs du sexe en Suède.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Des ateliers proposés par la communauté et des rencontres individuelles informelles permettent aux membres de la communauté de se soutenir émotionnellement et sont une bonne alternative à la solitude et à l'isolement qui résultent de conditions de travail défavorables. Ces rencontres permettent aussi de renforcer les liens entre les membres de la communauté.



PHOTO: ROSE ALLIANCE

Rose Alliance commémore la mort de Jasmine, une membre de la communauté et militante pour les droits des travailleurSEs du sexe qui fût brutalement assassinée en juillet 2013.

ÉTUDES DE CAS

12

LA FÉDÉRATION RUSSE



Silver Rose

On estime qu'il y aurait entre 1 et 3 millions de travailleurSEs du sexe dans la Fédération de Russie. Le taux de VIH serait de 15% chez les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe et de 12,9% chez les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue à Saint-Pétersbourg. Depuis le début du 21ème siècle, la prévalence du sida en Russie a augmenté de 250% et plus de 750 000 personnes vivent maintenant avec le VIH et le sida. Dans tout le pays, le nombre et la taille des projets de prévention du VIH destinés aux travailleurSEs du sexe sont très limités par le fait que le gouvernement empêche les organisations non gouvernementales de recevoir des financements de l'étranger et aussi parce que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'est retiré de Russie en 2010. Les estimations les plus optimistes indiquent que les efforts de prévention et d'information éducative ne seraient parvenus à toucher que 2 à 3% des travailleurSEs du sexe (Conecta, 2012).

Contexte juridique

Le travail du sexe est en partie criminalisé. La « prostitution » est une infraction administrative et tirer profit de la « prostitution » est sanctionné par le Code pénal. La « promotion de l'homosexualité » est interdite tout comme les traitements de substitution pour les usagers de drogues. La transmission du VIH et l'exposition au VIH sont criminalisés. Les lois sur les migrations sont répressives et les migrantEs sont déportésEs s'ils sont diagnostiquésEs comme étant séropositifVEs.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les travailleurSEs du sexe n'ont aucun droits, ne sont pas protégésEs et n'ont pas la possibilité de s'organiser. Les travailleurSEs du sexe sont fréquemment victimes de violence et de harcèlement de la part de la police. Les descentes de police et les rafles sont monnaie courante et les travailleurSEs du sexe se retrouvent détenuEs et arrêtéEs de manière illégale, sont victimes de chantage et elles/ils sont aussi humiliésEs, battuEs, torturéEs, brutalement violésEs et même assassinésEs. Elles/ils ont aussi à subir le harcèlement et la coercition de leurs employeurs, des réseaux de crime organisés et de leurs clients, et cela se fait souvent en toute impunité pour les auteurs des crimes.

L'accès aux services de santé et aux services sociaux

A cause du nombre important de migrations internes (interrégionales) et externes (venant essentiellement des anciennes républiques soviétiques), plus de 70% des travailleurSEs du sexe qui travaillent dans la Fédération de Russie n'ont pas de papiers en règle ou d'assurance maladie et se retrouvent excluEs des services de santé ainsi que des services sociaux.



Le site internet de Silver Rose, développé en 2012, offre aux travailleurSEs du sexe la possibilité de s'entretenir avec unE psychologue, unE avocatE ou unE professionnelle de la santé.

Les origines et les objectifs du programme

Silver Rose est un groupe de soutien communautaire qui a été créé en 2004 et qui est basé à Saint Pétersbourg. Il se définit comme « un partenariat non commercial entre les travailleurSEs du sexe et leurs alliés pour protéger la santé, la dignité et les droits humains des travailleurSEs du sexe ». Un de ses objectifs principaux est la décriminalisation du travail du sexe ainsi que la création d'un environnement politique et social qui permettrait aux travailleurSEs du sexe de travailler en toute sécurité et garantirait l'égalité d'accès aux soins de santé et à la justice. Silver Rose accueille les travailleurSEs du sexe de tous les genres, toutes les orientations sexuelles, quels que soient le travail qu'ils/elles font, leur origine ethnique et leur citoyenneté ainsi que les autres parties prenantes qui partagent leurs valeurs et une volonté de se battre pour améliorer la situation des travailleurSEs du sexe comme les avocatEs, les militantEs pour les droits de la personne, les professionnels de la santé, les clients et les managers des lieux de travail du sexe. Silver Rose n'est toujours pas reconnu légalement par l'État Russe : le Ministère de la justice refuse de lui donner un statut légal parce que l'organisation fait vaguement référence dans sa charte à la catégorie du travail du sexe qui n'est pas reconnu comme une profession par le Fédération de Russie. Le Ministère ne peut donc pas vérifier que l'organisation ne violera pas l'interdiction constitutionnelle relative à « la propagande ou l'agitation incitant à la haine ou à l'hostilité sociale, raciale, nationale ou religieuse ». Puisqu'elle n'est pas reconnue légalement, Silver Rose ne peut pas recevoir de financements, que ce soit de l'État ou venant de l'étranger.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation fait un travail de proximité informel et fournit aux travailleurSEs du sexe du matériel de prévention pour une sexualité sans risque ainsi que des informations sur le VIH et d'autres IST. Les travailleurSEs de proximité (qui sont aussi des travailleurSEs du sexe) transmettent aux employeurs, aux managers et propriétaires des lieux de travail du sexe des informations sur la sécurité et la santé au travail et les encouragent à fournir aux travailleurSEs du sexe du matériel de prévention du VIH et des IST. Ces tierces parties deviennent souvent des intermédiaires qui orientent les travailleurSEs du sexe vers Silver Rose ou encore invitent les pairs éducateurTRICES à organiser dans leurs établissements des ateliers sur la prévention du VIH et la négociation de l'utilisation des préservatifs. L'organisation a réussi à développer un protocole d'accord avec certains professionnels de la santé de confiance dans différents services comme le dépistage et le traitement du VIH et des IST, le conseil en gynécologie, et le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, tous proposés dans un environnement sans préjugés et sans discriminations. Cela facilite

l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de prévention et de traitement du VIH, à des soins médicaux spécialisés et à du soutien qui soient acceptables et abordables. De plus, et cela est crucial, ces services sont offerts gratuitement et accessibles aux travailleurSEs du sexe migrantEs qui n'ont pas de papiers en règle et/ou d'assurance maladie. Les travailleurSEs du sexe ont aussi la possibilité de s'entretenir en ligne avec unE gynécologue et unE psychologue. Les travailleurSEs du sexe peuvent profiter de services communautaires de dépistage du VIH et de conseil qui sont offerts de façon anonyme et volontaire par du personnel qualifié. Elles/ils sont aussi immédiatement réorientéEs dans le cas où le test serait positif. Il est possible pour les travailleurSEs du sexe migrantEs qui se retrouvent en danger d'expulsion à cause de leur statut sérologique d'être misES en contact avec des centres médicaux accueillants et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui œuvrent dans leur pays.

L'accès à la justice

Silver Rose documente consciencieusement et systématiquement le harcèlement de la police ainsi que les autres formes de violations des droits des travailleurSEs du sexe en rassemblant des informations sur les types de violences que subissent les travailleurSEs du sexe dans la Fédération de Russie et en offrant aux travailleuses du sexe l'aide juridique dont elles ont besoin quand elles passent en procès et pendant toute la durée de la procédure judiciaire. Les informations collectées sur les violences policières sont utilisées pour développer une série de petits séminaires intitulés « Connaitre ses droits » qui couvrent la législation actuelle concernant le travail du sexe dans la Fédération de Russie, les lois sur les migrations, les papiers officiels et la consommation de drogues, les droits civils et les droits humains des travailleurSEs du sexe et notamment, la procédure à suivre pendant les rafles de la police et les arrestations (illégales ou arbitraires). L'organisation travaille actuellement sur une petite vidéo qui permettra aux travailleurSEs du sexe d'avoir des connaissances de base du système juridique et d'avoir à leur disposition des outils efficaces pour se défendre légalement en cas de harcèlement de la police et de détention.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

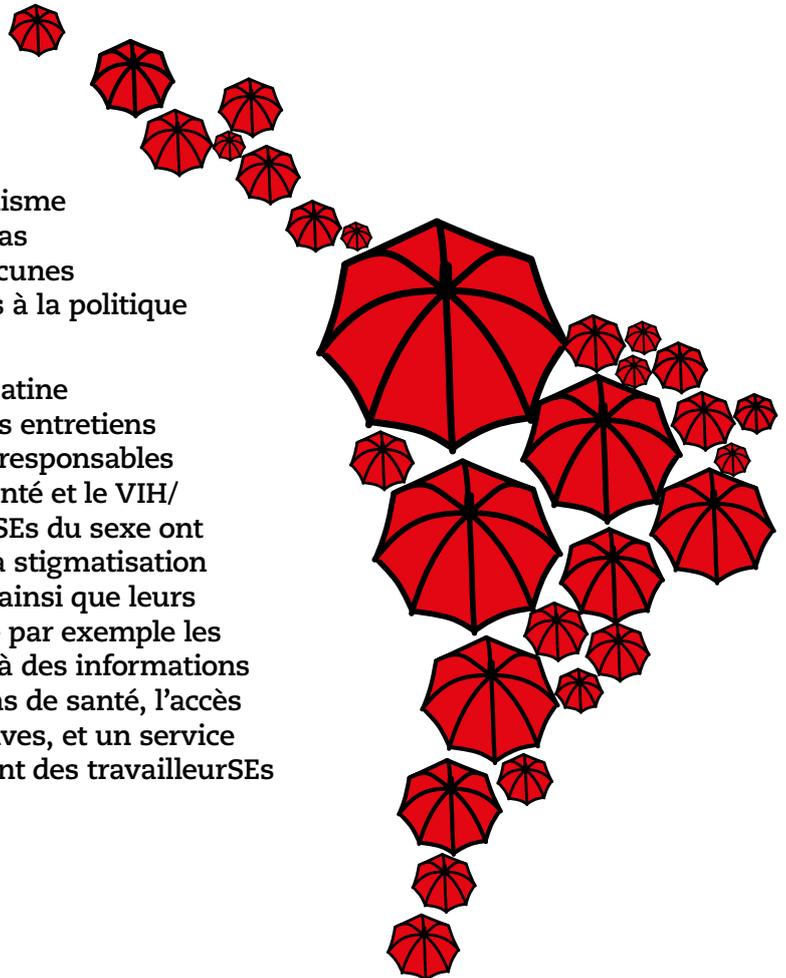
L'organisation a effectué des recherches sur la prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue à Saint Pétersbourg ; les résultats ont été publiés dans une revue scientifique de l'Académie russe des sciences médicales. Cette étude est une importante source d'information mais aussi un outil de plaidoyer qui préconise la mise en œuvre de programmes exhaustifs de lutte contre le VIH pour les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue et dont les financements devraient être publics. D'autres recherches sont en cours, effectuées conformément aux normes internationales sur les droits de la personne et de façon respectueuse et non coercitive. La communauté des travailleurSEs du sexe devient de plus en plus visible dans les médias et sur la scène publique. L'organisation collabore avec des journalistes de confiance qui sont sensibles à la cause des travailleurSEs du sexe et qui ont une volonté de changer la perception qu'a le grand public du travail du sexe dans la société Russe et de révéler quels sont leurs vrais problèmes face à la pandémie du VIH. Elle organise des rassemblements publics, des performances et des conférences de presse pour attirer l'attention sur des thèmes comme la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe qui a lieu le 17 décembre. En décembre 2013, elle a organisé une exposition d'œuvres d'art créées par des travailleurSEs du sexe lors d'ateliers communautaires qui a été suivie par une vente aux enchères de bienfaisance. Les fonds recueillis ont été utilisés pour l'achat de matériel de prévention du VIH qui sera distribué pendant le travail de proximité effectué par la communauté.

ÉTUDES DE CAS

L'AMÉRIQUE LATINE

Tous les pays présentés proposent des services de santé sexuelle, et de prévention/traitement du VIH/sida et des IST mais ces services sont destinés au grand public et ne répondent pas tout à fait aux besoins des travailleurSEs du sexe en particulier en ce qui concerne la flexibilité des horaires et la qualité des soins. Les services de santé ne respectent pas les droits des travailleurSEs du sexe et les programmes de soins ne sont ni accueillants, ni attentionnés, ni respectueux. Les travailleurSEs du sexe souffrent du manque de médicaments, de services de dépistage rapides du VIH et de préservatifs masculins et féminins. Les professionnels de la santé sont généralement peu informés et peu concernés et cela se traduit par des comportements homophobes, discriminatoires et agressifs. Les prestataires de services portent souvent des jugements de valeur et encouragent les travailleurSEs du sexe à changer de profession pour des raisons religieuses ou morales. Les services de santé sont peu organisés et manquent de professionnalisme ; les plaintes ne semblent pas être prises en compte et aucune amélioration ne sont faites à la politique de santé.

Le rapport sur l'Amérique Latine mentionne que, bien que les entretiens aient été effectués avec les responsables des programmes pour la santé et le VIH/IST, « seulEs les travailleurSEs du sexe ont mentionné le préjudice et la stigmatisation dont elles/ils sont victimes ainsi que leurs besoins spécifiques comme par exemple les heures d'ouverture, l'accès à des informations sur la prévention et les soins de santé, l'accès à des méthodes contraceptives, et un service compétent pour le traitement des travailleurSEs du sexe transgenres. »



ÉTUDES DE CAS

13

L'ÉQUATEUR



La Sala (La salle)

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La répression

Les travailleurSEs du sexe travaillent dans un environnement hostile et sont persécutéEs par la police.

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

En plus du manque de préservatifs, les travailleurSEs du sexe ont peu d'opportunités de négocier leur utilisation avec les clients.

L'accès aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe sont excluEs des services de soins de santé.

Les origines et les objectifs du programme

La Sala a existé entre avril 1998 et mai 2005 et fût créé pour promouvoir l'émancipation des travailleurSEs du sexe et les encourager à prendre soin d'elles/eux, et ainsi réduire la prévalence du VIH/sida dans la province d'El Oro. Il a pour objectif d'élaborer des méthodologies pour la prévention du VIH/sida et l'utilisation des préservatifs en faisant activement participer les travailleuses du sexe. La priorité était de proposer un apprentissage par l'expérience et la réflexion dans un environnement où les travailleurSEs du sexe puissent se sentir en confiance.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

La Sala a permis aux travailleurSEs du sexe d'approfondir leurs connaissances en matière de prévention du VIH et des IST. Il a aussi encouragé les travailleurSEs du sexe à avoir confiance en elles/eux et à exprimer leurs sentiments pour qu'ils/elles puissent avoir une meilleure opinion d'elles/eux-mêmes. L'organisation a tenté de renverser la tendance qu'ont les travailleurSEs du sexe de se dévaloriser et de ne pas prendre soin d'elles/eux essentiellement à cause de la perception négative que la société a du travail du

sexe. Il a œuvré pour l'émancipation des travailleurSEs du sexe en leurs fournissant des outils notamment pour améliorer leurs compétences en matière de négociation du préservatif avec leurs clients et leurs partenaires. Son approche holistique et exhaustive de la santé mettait l'accent sur la prévention et encourageait les travailleurSEs du sexe à être responsables de leur propre santé et bien-être.



Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Grâce aux travailleuses du sexe des changements ont été apportés aux politiques publiques et aux politiques des services de soins de santé.

Les obstacles

Le manque de confiance et la stigmatisation ont été des obstacles à la participation des travailleuses du sexe.



Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Des informations fiables sur la prévention du VIH et des IST et les différentes manières de négocier avec les clients ont été transmises aux travailleurSEs du sexe et des idées fausses concernant l'utilisation du préservatif ont été corrigées. Un groupe solide de travailleurSEs du sexe volontaires a enseigné à leurs collègues comment arriver à convaincre leurs clients et partenaires d'utiliser le préservatif. Cela a entraîné des changements positifs, notamment il a été observé dans les pratiques des travailleurSEs du sexe que leur santé devenait plus une priorité que l'argent.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe ont vu leur confiance en elles/eux augmenter, ont acquis des outils permettant de renforcer la solidarité au sein de la communauté, de créer des syndicats et d'élaborer des stratégies.

Créer des alliances

Un réseau de solidarité s'est construit avec des organisations de femmes et féministes ainsi qu'avec d'autres organisations civiles.

La collaboration avec les prestataires de services de santé

Grâce aux travailleurSEs du sexe des changements ont été apportés aux politiques publiques et aux politiques des services de soins de santé en ce qui concerne le régime de contrôle de la « prostitution » dans le pays et les conditions inhumaines et précaires des services de santé.

Ce programme a été adopté dans d'autres villes et d'autres pays.

ÉTUDES DE CAS

14

LE MEXIQUE



Le programme pour les hommes travailleurs du sexe de CHENACA.C

Les problèmes auxquels font face les travailleurs du sexe

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

L'État prétend qu'il n'a pas assez de ressources pour distribuer du matériel de prévention du VIH et des IST aux travailleurs du sexe mais il est probable que cela est aussi dû à un manque de volonté politique.

L'accès aux services de santé

L'accès aux services et aux soins est difficile à cause d'une administration lente et du manque de médicaments.

Les origines et les objectifs du programme

CHENACA.C (Men's Collective in Community Action/ Collectif des hommes en action communautaire) est une organisation en lien avec le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP). Son programme destiné aux travailleurs du sexe, qui a fonctionné de février 2010 à décembre 2012, avait pour objectif de réduire le nombre de nouvelles infections ainsi que les effets du VIH/sida et des autres IST par le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'actions préventives basées sur des données scientifiques qui sont spécifiques aux hommes travailleurs du sexe et à leurs clients.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation a mis en place, pour les travailleurs du sexe, des ateliers sur le VIH/sida et les IST en se servant de support pédagogique pour éduquer les participants sur l'utilisation correcte du préservatif et des lubrifiants à base d'eau. Elle les orientait vers des services de soins médicaux non discriminatoires et vers Popular Insurance qui leurs offrait l'accès à des soins de santé gratuits. Elle proposait aussi des tests du VIH gratuits et du conseil pré et post dépistage.



Les obstacles

Il était difficile de gagner la confiance des travailleurs du sexe et, souvent, cela prenait beaucoup de temps pour les convaincre.

Les financements n'ont toujours pas été trouvés pour les projets similaires qui ont été adoptés dans d'autres états.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurs du sexe

Les ateliers organisés ont réussi à transmettre des connaissances aux travailleurs du sexe et, par extension à leurs clients, et à les sensibiliser sur la santé sexuelle et la prévention du VIH et des IST.

ÉTUDES DE CAS

15

LE MEXIQUE



Le programme pour les travailleurSEs du sexe transgenres de Tamaulipas Diversité VIHDA Trans A. C.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Au Mexique, les personnes transgenres sont victimes de stigmatisation, de discrimination, de rejet, de violence policière, d'exploitation sexuelle et simplement aller au travail chaque jour peut être dangereux que ce soit le travail du sexe ou un autre travail.

L'accès aux services de santé

Il est rare pour les personnes transgenres de voir un médecin quand elles/ils commencent à prendre des hormones. Ainsi une mauvaise utilisation des huiles, injectées par des amateurs dans des conditions défavorables est très susceptible d'entraîner des complications et des effets secondaires. Elles/ils n'ont pas les moyens de s'offrir des soins de santé de qualité, la chirurgie du visage, les implants mammaires et fessiers en silicone et la chirurgie pour changer de sexe.

Objectifs du programme

Tamaulipas Diversité VIHDA Trans A. C. encourage une sexualité protégée, ainsi que la défense des droits humains et la fin des discriminations et de la violence contre les personnes transgenres qui vivent avec le VIH/sida et les travailleurSEs du sexe. Ce programme, actif entre janvier et décembre 2005 avait pour objectif que les personnes transgenres qui utilisent les services publics de santé puissent avoir un accès intégral aux soins de santé.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Un centre itinérant offrait des soins aux personnes transgenres séropositives. L'organisation a formé et émancipé les travailleuses du sexe transgenres en ce qui concerne les droits humains, ainsi qu'en ce qui concerne la négociation et l'utilisation du préservatif.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

La police a signé un accord stipulant qu'elle n'arrêterait pas les femmes transgenres pendant qu'elles travaillent et vendent des services sexuels. Le programme a aussi assisté à la formation de la première organisation légale de femmes transgenres dans la région, et formé des alliances stratégiques avec d'autres organisations non gouvernementales et les autorités sanitaires.

Les obstacles

Le programme n'a pas particulièrement été soutenu par la direction du programme gouvernemental de lutte contre le VIH ou par le Ministère de la santé ; ils ont en effet tous les deux des liens avec le crime organisé. Ce manque de soutien limitait fortement les participations au groupe de discussion pour les personnes transsexuelles.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Grâce à un travail politique de plaidoyer, un programme de soin pour les personnes transgenres vivant avec le VIH a été mis en place.



ÉTUDES DE CAS

16

LE PÉROU



Travail de partenariat entre l'Association des travailleurSEs du sexe Miluska, vie et dignité, l'Association pour les droits des personnes trans et l'Université Cayetano Heredia

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

L'accès aux services de santé

L'accès aux services et aux soins est difficile à cause d'une administration lente et du manque de médicaments.

Les origines et les objectifs du programme

Une enquête nationale sur le travail du sexe et les droits humains effectuée en 2007 rassembla des travailleurSEs du sexe de tous les genres, des représentantEs des autorités centrales et régionales du gouvernement, des organisations de la société civile et des organismes internationaux de coopération pour créer un grand débat sur le travail du sexe et la stigmatisation, la discrimination, la violence et la vulnérabilité qui y sont associés ainsi que sur sa relation au VIH et au sida. La participation des organisations de travailleurSEs du sexe était un des éléments clés de l'évènement. Les autorités régionales se sont engagées à prendre des mesures pratiques pour mettre en place un programme efficace de santé sexuelle et reproductive et de prévention du VIH, qui assurerait aussi la protection des droits humains des travailleurSEs du sexe. Ce programme fût dirigé par l'Association des travailleurSEs du sexe Miluska, vie et dignité, l'Association pour les droits des personnes trans et l'Université Cayetano Heredia. Il visait à travailler en collaboration avec les autorités locales et régionales et avec les différentes organisations qui étaient représentées pendant l'enquête nationale, d'une manière coordonnée et dans le respect des droits humains. Ses objectifs étaient :

- ▮ de promouvoir des changements dans le secteur de la santé et, dans le contexte du VIH et du sida, d'encourager des services de soutien attentionnés, accompagnés par des formations et des informations sur la diversité sexuelle en relation avec la complexité de l'environnement du travail du sexe.
- ▮ de réduire la violence faite aux travailleurSEs du sexe, en prêtant particulièrement attention aux représentantEs de la loi et aux forces de sécurité du gouvernement local.
- ▮ d'améliorer les services de santé sexuelle et reproductive et ceux de prévention du VIH, y compris la distribution de préservatifs, l'accès universel aux traitements contre les IST, les informations sur les IST et le VIH, et les méthodes de prévention.
- ▮ de modifier la perception stigmatisante et discriminante qu'ont les prestataires de soins de santé du travail du sexe.
- ▮ de faire campagne pour des changements dans les lois municipales, en particulier concernant leurs tentatives de réglementer le travail du sexe qui se traduisent par la violation des droits des travailleurSEs du sexe, et
- ▮ de former les autorités gouvernementales, y compris le secteur de la santé, et de leur donner les informations nécessaires concernant les droits des travailleurSEs du sexe pour les sensibiliser à la violence et à la stigmatisation dont souffrent les travailleurSEs du sexe et ainsi se débarrasser de ces comportements.

Les organisations de travailleurSEs du sexe et de personnes transgenres et les institutions universitaires ont élaboré et mis en œuvre les objectifs du programme.

Les obstacles

Ce travail était considéré comme criminel par certaines autorités fondamentalistes. En conséquence, certains accords qui avaient été passés avec d'autres autorités ont par la suite changé et été remplacés.

Dans certaines provinces les femmes travailleuses du sexe qui n'étaient pas transgenres et les femmes travailleurSEs du sexe transgenres n'arrivaient pas à travailler ensemble à cause de divergences d'intérêts.

Les connaissances de l'Internet étaient limitées et cela rendait la collaboration de travail difficile.



Les meilleures pratiques

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Le programme a consolidé et renforcé les capacités des femmes leaders, y compris les femmes transgenres.

La collaboration avec les forces de l'ordre

Un module de formation a été élaboré pour sensibiliser les forces de police.

La collaboration avec les prestataires de services de santé

Dans le domaine de la santé, la mise à jour des protocoles et des normes ainsi que la sensibilisation du personnel de santé a permis d'améliorer les services de traitement et de soins pour les femmes travailleuses du sexe y compris les femmes transgenres.

Créer des alliances

Un travail de plaidoyer a été fait et des débats organisés pour élaborer une proposition législative pour que le droit à l'identité transgenre soit reconnu.

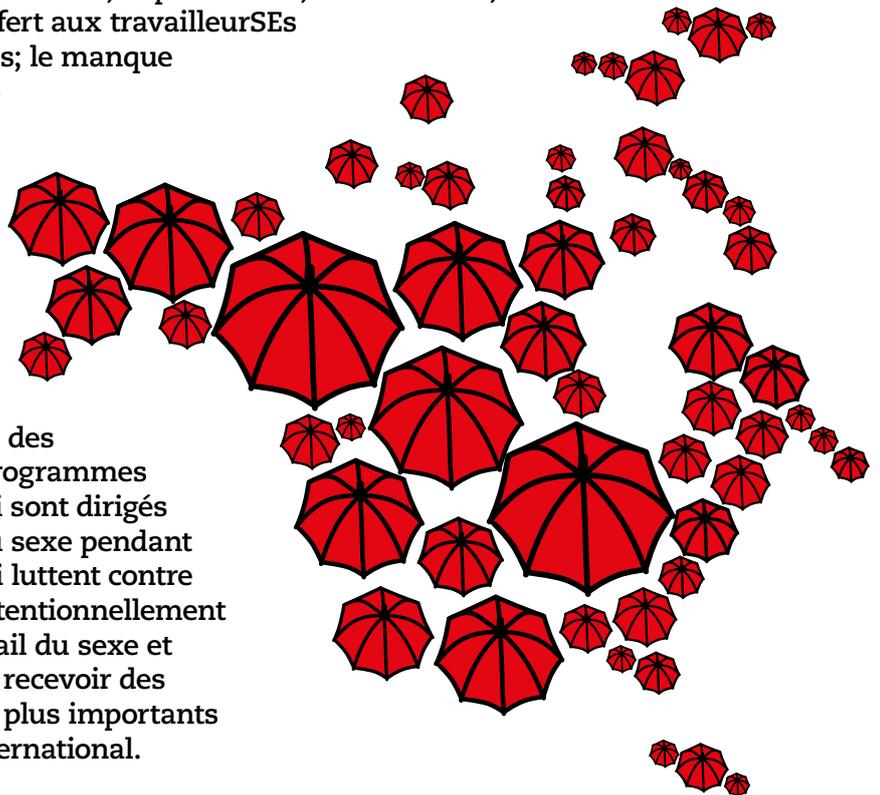
Un travail de plaidoyer a aussi été fait pour que soit développée une proposition législative sur le travail du sexe.

ÉTUDES DE CAS

L'AMÉRIQUE DU NORD ET LES CARAÏBES :

Dans les Caraïbes, les chiffres officiels du taux de VIH chez les travailleurSEs du sexe et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes sont plus élevés que ceux de la population en général (Caribbean Community and Pan-Caribbean Partnership Against HIV/AIDS [La Communauté caribéenne et Le Partenariat Pan-Caraïbe contre le VIH/sida], 2008 ; Baral et al., 2012 ; ONUSIDA, 2010 ; ONUSIDA, 2008 ; Commission mondiale sur le VIH et le droit, Secrétariat, PNUD, pratiques relatives au VIH/sida, 2011). Aux États-Unis et au Canada, le taux de VIH chez les travailleurSEs du sexe qui travaillent dans la rue et/ou qui sont usagers de drogues sont élevés (Jenness et al., 2011; Cohan et al., 2006; Shannon et al., 2005).

Les problèmes identifiés au niveau régional sont : le manque de financements pour le VIH et le travail du sexe ; des cadres législatifs réglementant le travail du sexe qui sont répressifs ; la stigmatisation et la discrimination envers les travailleurSEs du sexe, les migrantEs et les personnes LGBT ; les idéologies abolitionnistes adoptées par les donateurs et les gouvernements ; la prévention, le traitement, les soins, et le soutien offert aux travailleurSEs du sexe sont inappropriés; le manque de programmes de santé exhaustifs destinés aux travailleurSEs du sexe dans la région ; les programmes et les services qui ont une vision du travail du sexe stéréotypée et moralisatrice basée sur des préjugés sans fondements ; et la baisse des financements pour les programmes de lutte contre le VIH qui sont dirigés par des travailleurSEs du sexe pendant que les organisations qui luttent contre la traite humaine font intentionnellement l'amalgame entre le travail du sexe et la traite et continuent de recevoir des financements de plus en plus importants au niveau national et international.



ÉTUDES DE CAS

17

LE GUYANA



Guyana Sex Work Coalition (Coalition pour le travail du sexe au Guyana) (GSWC)

16,6% des travailleuses du sexe et 19,4% des travailleurs du sexe sont séropositifVEs au Guyana. 78,6% des travailleurSEs du sexe et 72% des HSH n'ont pas accès aux programmes de prévention du VIH.

Contexte juridique

Le travail du sexe est très stigmatisé et il est criminalisé. La loi interdit le racolage, le proxénétisme et « l'outrage public à la pudeur » (Robinson, 2007). Les lois contre « l'attentat à la pudeur » et celles qui interdisent le travestissement sont aussi utilisées pour arrêter et poursuivre les HSH et les personnes transgenres y compris ceux et celles qui sont travailleurSEs du sexe (République du Guyana, 2012).

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

La police harcèle les travailleurSEs du sexe et fait régulièrement des rafles dans la rue pendant lesquelles les travailleurSEs du sexe sont arrêtéEs et détenuEs sous le prétexte de faire respecter les lois qui interdisent le vagabondage et les flâneries. Les travailleurSEs du sexe sont maltraitéEs par les représentantEs de la loi, se font agresser par des individus qui se font passer pour des clients et sont victimes de discriminations pendant les procès. Lorsque les travailleurSEs du sexe dénoncent à la police les crimes dont elles/ils sont victimes, leurs plaintes restent souvent ignorées et dans certains cas ils/elles se font même expulser de la station de police pour la simple raison qu'ils/elles sont travailleurSEs du sexe.

L'accès aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe sont maltraitéEs par les services de santé et les services sociaux.

L'accès au logement

Les travailleurSEs du sexe se font injustement expulser de leur logement par leur propriétaire.

Les origines et les objectifs du programme

GSWC a été fondée en 2008 et est la première organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe au niveau national au Guyana. Elle lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe au Guyana et dans les Caraïbes. La majorité du personnel et des membres du conseil d'administration sont des travailleurSEs du sexe qui participent à tous les niveaux des prises de décisions. Elle offre des services dans les dix régions administratives du Guyana et travaille avec des travailleurSEs du sexe de tous les genres y compris les travailleurSEs du sexe séropositifVEs et les mineurEs à la fois en ville et à la campagne.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Les équipes de travailleurSEs de proximité de GSWC (qui sont aussi des travailleurSEs du sexe) vont voir les travailleurSEs du sexe sur leurs lieux de travail pour distribuer du matériel de prévention du VIH et des IST mais aussi pour leur parler de leur santé, de leur sécurité et de leurs droits. Un service de conseil et de dépistage volontaire pour le VIH et d'autres IST était disponible jusqu'en juillet 2012, quand des pertes de financements ont forcé l'organisation à fermer leur bureau à Georgetown.

L'organisation a mis en place des ateliers et des activités d'éducation par le théâtre qui permettent aux participantEs, c'est à dire les travailleurSEs du sexe et les membres d'autres communautés marginalisées, d'apprendre de manière créative sur des sujets tels que le VIH et la sécurité au travail.



Visite de GSWC à Aranka (une communauté rurale) pour former les travailleurSEs du sexe sur les droits humains et distribuer du matériel de prévention

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Des formations sont proposées aux forces de l'ordre, aux prestataires de soins de santé, aux géranTEs de maisons de passes et d'autres lieux de l'industrie du sexe ; ces formations utilisent le théâtre pour éduquer les participantEs sur des thèmes majeurs comme la stigmatisation et la discrimination que vivent les travailleurSEs du sexe, les communautés LGBT et les femmes, la violence faite aux femmes et aux personnes transgenres, l'accès à la protection de la police et aux soins de santé de façon efficace et sans danger ni préjugés, et la confidentialité en particulier dans le cadre des services de santé et quand les travailleurSEs du sexe portent plainte à la police. Elles offrent aux participantEs une perspective nouvelle et illustrent de façon efficace pourquoi les travailleurSEs du sexe hésitent à utiliser les services et la manière dont les actes de violence se font en toute impunité.

Depuis la création de GSWC, les travailleurSEs du sexe ont réussi à sensibiliser le grand public sur des thèmes comme le besoin d'avoir des conditions de travail sûres et l'importance de distribuer des préservatifs en prison. Le travail de plaidoyer de l'organisation a finalement forcé le Ministère de la santé à adopter la « tolérance zéro » en ce qui concerne la stigmatisation et la discrimination.

GSWC a aussi transmis ses connaissances à des travailleurSEs du sexe dans d'autres endroits de la région et ainsi aidé à la création de Women of Worth, à Grenada, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe ; GSWC a fait fortement pression pour un meilleur accès à la santé et à la justice sociale en Jamaïque et au Suriname, elle a aussi formé les travailleurSEs du sexe au niveau régional sur les droits humains et le travail de plaidoyer, et a participé au NSWP et à la Coalition des travailleurSEs du sexe dans les Caraïbes.

Les obstacles

Des pertes de financements ont entraîné la fermeture du bureau de l'organisation à Georgetown qui était le seul espace protégé du pays où les travailleurSEs du sexe pouvaient se sentir en sécurité. La perte de cet espace a eu un effet catastrophique sur la capacité de l'organisation à maintenir des services essentiels. Le domicile du directeur général de GSWC a été utilisé dans certains cas mais il reste encore à trouver un endroit plus approprié.



Georgetown : ancien bureau et lieu de sociabilité de GSWC pour les travailleurSEs du sexe

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Des ateliers ont permis aux travailleurSEs du sexe de se rencontrer et de se soutenir en échangeant des informations et des conseils.

Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe ne soit excluE

Certaines personnes ne s'identifient pas comme travailleurSEs du sexe mais échangent tout de même du sexe pour de l'argent ou des biens, c'est pourquoi de nombreux ateliers ne sont pas seulement destinés aux travailleurSEs du sexe mais plutôt aux communautés marginalisées en général. GSWC contacte les leaders des communautés de la région pour inviter les participantEs. Le thème n'est pas spécifiquement le VIH car cela pourrait dissuader des gens de venir, mais le théâtre peut être utilisé pour illustrer, par exemple, la relation entre les violences sexistes et le VIH.

Collaborer avec les « intermédiaires » de l'industrie du sexe

GSWC a organisé un atelier en 2009 destiné aux propriétaires de bordels, d'hôtels et d'autres lieux de l'industrie du sexe pour les sensibiliser aux droits des travailleurSEs du sexe et les encourager à les faire respecter. Cela a permis d'avoir une communication ouverte avec les propriétaires de bordels et d'hôtels qui de leur côté orientent les travailleurSEs du sexe qui travaillent dans leurs établissements vers GSWC.

La collaboration avec les forces de l'ordre

Les formations de sensibilisation aux droits humains ont entraîné une baisse des cas de harcèlement policier sur les travailleurSEs du sexe, une plus grande volonté de la police de prendre les plaintes au sérieux et une baisse des cas de discriminations dans le secteur de la santé. La police pose rarement des problèmes à GSWC dans son travail de proximité avec les travailleurSEs du sexe de rue. Un des succès de l'organisation est le projet de formation des nouvelles recrues de la police qui a lieu dans l'école de police, Felix Austin Training College ; cela est particulièrement significatif étant donné que beaucoup de ces recrues commenceront leur carrière dans la rue.

Grâce au travail de formation que GSWC a effectué avec la police, les travailleurSEs du sexe ont pu coordonner l'action publique du 17 décembre, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe, avec la présence et la protection de la police. Avoir la protection de la police était particulièrement important parce qu'il est arrivé dans le passé que des personnes perturbent la manifestation, parfois de façon violente.



Visite de GSWC dans les bureaux de New Amsterdam Law Enforcement pour participer avec les autorités policières à un atelier sur les droits humains.

ÉTUDES DE CAS

18

LA JAMAÏQUE



Sex Work Association of Jamaica (Association des travailleurSEs du sexe de Jamaïque) (SWAJ)

En Jamaïque, 4,1% des travailleurSEs du sexe, 32,8% des HSH et 12% des sans domiciles fixes vivent avec le VIH (Jamaïque, 2012). Ces chiffres diffèrent du taux de prévalence du VIH du reste de la population adulte Jamaïquaine qui est de 1,7%. Les programmes de prévention du VIH sont efficaces et le taux d'infection du VIH chez les travailleuses du sexe est en baisse mais le contexte juridique continue de nuire aux travailleurSEs du sexe, les rend vulnérables au harcèlement de la police et les décourage d'utiliser les services proposés.

Contexte juridique

Le racolage, « les flâneries » dans les lieux publics avec l'intention de se prostituer, les maisons closes, profiter des gains de la prostitution et le proxénétisme sont tous criminalisés tout comme l'intimité entre personnes du même sexe.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les hommes gays et les travailleurSEs du sexe sont victimes du harcèlement et des agressions de la police. Les travailleurSEs du sexe portent rarement plainte à la police quand elles/ils sont victimes de violence et même quand cela arrive, les plaintes aboutissent rarement.

L'accès au matériel de prévention contre le VIH et les IST

Les mesures répressives que prend la police contre le travail du sexe sont un obstacle au travail de proximité et à la distribution de préservatifs.

L'accès aux services de santé

La répression pousse les travailleurSEs du sexe dans la clandestinité et les empêche d'accéder à des informations sur la prévention du VIH et d'autres services de santé qui pourraient potentiellement leur sauver la vie.

Les origines et les objectifs du programme

La Sex Work Association of Jamaica (Association des travailleurSEs du sexe de Jamaïque) a été créée en 2008 par des travailleurSEs du sexe après une rencontre au cours de laquelle des expériences de vie ont été partagées, concernant notamment la stigmatisation et la discrimination dont ils/elles sont victimes, en particulier de la part des professionnels de la santé. Jamaica AIDS Support for Life (JASL) avait formé certaines travailleurSEs du sexe comme pairs éducateurTRICEs en matière de prévention contre le VIH et les IST dû au besoin qu'avaient les travailleurSEs du sexe d'avoir des leaders. SWAJ est une organisation dirigée et gérée par des travailleurSEs du sexe qui défend les droits des travailleurSEs du sexe et lutte pour la décriminalisation du travail du sexe.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

Les travailleurSEs de proximité (qui sont des travailleurSEs du sexe) sont forméEs concernant l'éducation sur le VIH, la réduction des risques, les rapports sexuels protégés, les conditions de travail sûres, le travail de plaidoyer, la communication efficace notamment avec les clients, la négociation du préservatif et la relation avec les clients qui insistent pour avoir du sexe non protégé. Des services sont proposés et mis en œuvre en partenariat avec d'autres organisations comme JASL. Pour promouvoir des conditions de travail sûres, JASL encourage les travailleurSEs du sexe à avoir unE « amiE partenaire » sur le/laquelle elles puissent compter. Un service de soutien itinérant est proposé qui permet de rester en contact avec les travailleurSEs du sexe qui sont dans des lieux isolés. Des préservatifs et du lubrifiant sont distribués. L'organisation offre aussi des dépistages du VIH gratuits et confidentiels, qui peuvent être anonymes, et qui sont effectués dans un des véhicules de JASL par des travailleurSEs du sexe forméEs et qualifiéEs. Les travailleurSEs sont orientéEs vers les services appropriés.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

L'organisation documente les violations des droits humains et prend part à des actions publiques et des campagnes pour sensibiliser les gens aux droits des travailleurSEs du sexe et pour demander que les lois qui criminalisent le travail du sexe soient abrogées. Elle travaille avec la presse, la télévision et la radio et encourage le dialogue entre les travailleurSEs du sexe et les agents de police en formant la police sur les droits des travailleurSEs du sexe et en l'encourageant à prendre au sérieux les plaintes des travailleurSEs du sexe et à rester impartiale.

Les obstacles

Arriver à entrer en contact avec les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue est problématique pour de nombreuses raisons :

- certains propriétaires de clubs nient l'existence du travail du sexe dans leur établissement par peur d'être accusés et arrêtés pour être propriétaire d'un bordel
- certains propriétaires de clubs n'autorisent pas le travail de proximité dans leur établissement
- certainEs travailleurSEs du sexe ne s'identifient pas comme telLEs et n'apprécient pas les interventions de l'extérieur

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

SWAJ utilise les SMS pour rester en contact avec les travailleurSEs du sexe qui sont migrantEs et itinérantEs en Jamaïque. Cela a été rendu possible grâce à une des principales compagnies de téléphones mobile jamaïcaine qui a offert à SWAJ la possibilité d'envoyer avec facilité des SMS en masse. Les travailleurSEs du sexe ont la possibilité de donner leur numéro de téléphone durant les prises de contact avec les travailleurs de proximité. Leur numéro est ensuite enregistré sur une banque de donnée en ligne. Lorsque SWAJ souhaite faire passer des informations sur les pratiques sexuelles sans risque, la prévention du VIH et des IST ou bien les heures et les jours d'ouverture des cliniques et des services de soins, elle envoie l'information à un serveur qui l'envoie ensuite à tous les numéros qui sont dans la banque de données.

Les tests VIH rapides ont été un grand succès parce que les travailleurSEs du sexe peuvent avoir les résultats dans les 20 minutes qui suivent. La plupart des travailleurSEs du sexe hésitent à se faire dépister dans les centres de soins parce qu'il leurs faut attendre toute la journée pour pouvoir se faire tester.

La collaboration avec les forces de l'ordre

La police a déclaré que les ateliers leurs avaient ouvert les yeux et avaient radicalement changé leur perception du travail du sexe. Elle a aussi mentionné qu'elle était prête à travailler avec les travailleurSEs du sexe pour empêcher qu'elles/ils soient victimes de plus de violence (Caribbean Vulnerable Communities Coalition & El Centro de Orientación e Investigación Integral, 2013), et à participer à d'autres formations qui permettraient de sensibiliser plus d'agents de police et d'aborder d'autres problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe. SWAJ a déjà remarqué que les relations entre les travailleurSEs du sexe et la police dans la rue s'étaient améliorées. Ces changements ont encouragé le commissaire de police de la Jamaïque à publier un protocole en 2012 qui stipule clairement que les agents de police devraient traiter les communautés marginalisées avec respect quand elles viennent voir la police pour porter plainte, et ce protocole s'applique aussi aux travailleurSEs du sexe. Ce geste de bonne foi, assez unique dans l'histoire des violences policières contre les travailleurSEs du sexe, a été en grande partie le résultat des efforts de SWAJ.

ÉTUDES DE CAS

19

LES ÉTATS-UNIS



Women With A Vision (WWAV)

Contexte juridique

Dans l'état de Louisiane, où est basé WWAV, Le travail du sexe est criminalisé dans tous ses aspects. La « prostitution » est interdite et le racolage, la promotion de la « prostitution », et le proxénétisme sont criminalisés. Le racolage à des fins de « prostitution » est criminalisé par le statut juridique sur la prostitution ou par la disposition du statut juridique sur le « Crime contre nature » qui interdit le racolage avec pour intention d'avoir du sexe oral ou anal. La police ou le ministère public ont le choix d'utiliser l'un ou l'autre des statuts pour poursuivre les travailleurSEs du sexe.

Les problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe

La violence et la répression

Les travailleurSEs du sexe, notamment les femmes de couleur et les femmes transgenres, sont maltraitées, harcelées, arrêtées et violentées par la police.

L'accès aux services de santé

A la Nouvelle-Orléans, de nombreuses communautés n'ont pas les moyens de se payer des soins de santé.

L'accès au logement

Les loyers continuent d'augmenter dans les communautés de couleur à cause du phénomène de gentrification qui a commencé après l'ouragan Katrina. Il est désormais plus difficile de trouver des logements abordables.

Les origines et les objectifs du programme

WWAV a été créé à la fin des années 1980 à la Nouvelle-Orléans par un collectif de huit femmes noires en réponse au problème du VIH dans la communauté afro-américaine. A ce moment là, il n'y avait qu'une organisation de lutte contre le VIH dans la région qui était principalement destinée aux hommes gay blancs. WWAV a pour mission d'améliorer la vie, la santé et le bien-être des femmes marginalisées, de leurs familles et de leurs communautés en asseyant d'améliorer leurs conditions sociales. Elles font notamment un travail approfondi avec la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer

(LGBTQ) et particulièrement avec les femmes transgenres. Pendant les quinze premières années, WWAV s'est concentré sur le travail de proximité et la prévention. Depuis l'ouragan Katrina, l'organisation s'est de plus en plus engagée dans un travail de plaidoyer pour améliorer les conditions sociales des femmes marginalisées de la Nouvelle-Orléans, en particulier des femmes transgenres et pour éradiquer les injustices dont elles sont victimes. Elles se concentrent notamment sur les droits des travailleurSEs du sexe et la réforme de la politique sur la consommation de drogues. WWAV travaille essentiellement avec des femmes noires mais avec les années, l'organisation a noté un changement des conditions démographiques des travailleurSEs du sexe. WWAV travaille ainsi de plus en plus avec des femmes blanches à faible revenu qui ont été sévèrement touchées par la crise économique aux États-Unis.



Les activités du programme

Promouvoir la santé

WWAV fait un travail de proximité dans la rue, les hôtels, les bars et les clubs de strip-tease, et distribue du matériel de prévention du VIH et des IST, du matériel pour la réduction des risques dus à la consommation de drogues et des informations sur le VIH et d'autres IST.

L'accès à la justice

Elles organisent des ateliers pour informer les travailleurSEs du sexe sur leurs droits ; ces ateliers se font en partenariat avec l'Office of the Independent Police Monitor of New Orleans (Bureau indépendant de surveillance de la police de la Nouvelle-Orléans) pour qu'elles aient connaissance de leurs droits quand elles ont à faire à la police. L'organisation a à sa disposition une liste d'avocatEs qui ont l'habitude de travailler avec des femmes et qui comprennent les problèmes que pose la criminalisation. Une des réussites importantes de WWAV a été de travailler en collaboration avec le Center for Constitutional Rights (Centre pour les droits constitutionnels) sur la campagne NO justice qui remettait en question le statut juridique archaïque de la Louisiane sur le « Crime contre nature ». Jusqu'en 2011, les travailleurSEs du sexe qui étaient condamnés pour « racolage et crime contre nature » (SCAN) recevaient des sentences plus lourdes et se retrouvaient avec un casier judiciaire de délinquantEs sexuelLE. Elles/ils devaient transporter sur elles/eux un document d'identification avec inscrit en lettres capitales oranges les mots « DELINQUANT SEXUEL » et devaient en informer leurs voisins, leur propriétaire, leurs employeurs, les écoles, les parcs, les centres communautaires et les églises. La campagne a permis que l'obtention d'un casier judiciaire de délinquant sexuelle ne soit plus automatique et plus de 800 personnes ont vu leur condamnation être effacée.



Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Divers groupes comme les usagers de drogues et les prisonniers peuvent participer à des réunions communautaires et participer à des campagnes de plaidoyer. Il y a un dialogue permanent avec la police, les autorités municipales et le Ministère de la Justice pour éviter que les femmes et les personnes transgenres soient harcelées par la police, arrêtées et incarcérées. WWAV est actuellement en pourparlers avec les avocats commis d'office de la Nouvelle-Orléans, avec les juges des tribunaux de grande instance, les agents de probation et de libération conditionnelle et le procureur pour trouver des alternatives à l'incarcération des femmes qui font du travail du sexe ou qui sont sous le coup d'autres lois répressives. Pour attirer l'attention des représentantEs de la loi et des autorités judiciaires, WWAV aborde généralement le thème des droits des travailleurSEs du sexe d'un point de vue de la santé publique en démontrant les conséquences désastreuses que la criminalisation des travailleurSEs du sexe a sur la santé publique. Des formations régulières sont offertes aux prestataires de services, notamment les professionnels de la santé, pour qu'ils/elles prennent conscience des problèmes et des obstacles que les femmes rencontrent pour accéder aux services de santé, et aussi pour parler de la stigmatisation et des droits des travailleurSEs du sexe. Grâce à ce travail, WWAV peut orienter les femmes vers des services de santé qui soient respectueux et sans préjugés. L'organisation répond aux articles de presse et aux interventions des médias qui sont préjudiciables aux travailleurSEs du sexe, aux femmes de couleur et aux personnes transgenres.

Les obstacles

La criminalisation du travail du sexe empêche WWAV de faire son travail. La police essaie d'expulser les travailleurSEs du sexe des zones touristiques du centre ville et les communautés Afro-américaines en particulier sont contrôlées, fouillées et arrêtées.

Les meilleures pratiques

Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe ne soit excluE

Lors de leurs visites dans des établissements comme les salons de beauté, WWAV amène avec elles des préservatifs et du matériel de réduction des risques. Cela permet aux femmes locales d'y avoir accès de façon discrète.

Réclamer la justice

WWAV a pris contact avec les personnes accusées, condamnées et menacées de poursuites judiciaires dans le cadre des lois sur le « racolage et les crimes contre nature » ainsi qu'avec des alliés et des avocats.



ÉTUDES DE CAS

20

LE CANADA



Maggie's

Contexte juridique

Le droit pénal criminalise les travailleurSEs du sexe dans tous les secteurs ; il interdit la communication publique à des fins de prostitution, le travail dans des établissements de travail du sexe, le transport vers un lieu de travail et les activités collectives et/ou de gérance. En décembre 2013, la Court suprême du Canada a déclaré ces lois inconstitutionnelles et a donné au parlement canadien 12 mois pour les réécrire mais d'ici là elles continueront à être appliquées. Au moment de la rédaction du présent document, le parlement semble plutôt pencher pour le modèle suédois.

Les origines et les objectifs du programme

Maggie's est l'une des plus anciennes organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe de l'Amérique du Nord ; elle a été créée en 1986 par un groupe de travailleurSEs du sexe et leurs alliéEs en réponse au harcèlement de la police et aux violences faites aux travailleurSEs du sexe pendant le climat de panique qui a accompagné l'épidémie du sida. La plupart des membres du personnel, du conseil d'administration et des volontaires sont d'actuelLEs ou d'ancienNEs travailleurSEs du sexe. Maggie's a pour mission de faire un travail d'éducation, de plaidoyer et de soutien pour aider les travailleurSEs du sexe à vivre et travailler dans la dignité et la sécurité. Elle adopte une approche du travail du sexe multidimensionnelle et basée sur les droits, et reconnaît que les travailleurSEs du sexe sont les expertEs et les meilleures sources d'informations pertinentes qu'il y ait pour les autres travailleurSEs du sexe. Elle tente de ne pas se limiter à la prestation de services mais aussi de contribuer à ce que les travailleurSEs du sexe s'organisent elles-mêmes et changent leurs conditions de vie et de travail.

Les activités du programme

Promouvoir la santé

L'organisation offre des formations sur la prévention du VIH, les rapports sexuels protégés, la consommation de drogues sans risques et distribue du matériel pour la réduction des risques lors de la consommation de drogues.

L'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

L'organisation compte différents groupes de rencontre ouverts aux travailleurSEs du sexe actueLEs et ancienNEs, notamment le Aboriginal Sex Worker Education and Outreach Project (Projet d'éducation et de sensibilisation pour les travailleurSEs du sexe aborigènes), un programme par et pour les travailleurSEs du sexe aborigènes, financé depuis trois ans et qui est le seul de ce genre en Amérique du Nord. Ces groupes ont pour objectif d'émanciper les travailleurSEs du sexe pour qu'elles/ils puissent travailler dans de bonnes conditions, avoir des rapports sexuels protégés, consommer des drogues en prenant un minimum de risques et réduire la violence dans leur vie.

L'accès à la justice

Maggie's a à sa disposition une liste d'avocatEs vers lesquelles elle peut orienter les travailleurSEs du sexe et elle les accompagne aussi pendant les procès.

Répondre à la violence

L'organisation gère No List, une base de données en ligne qui répertorie les mauvais clients et elle offre aussi un soutien émotionnel sur le court terme pour les travailleurSEs du sexe qui ont été victimes de violences.

Le plaidoyer, les droits humains et l'élaboration des politiques

Maggie's offre des formations aux autres prestataires de services et fait campagne pour les droits des travailleurSEs du sexe et la décriminalisation.

Les meilleures pratiques

Des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Maggie's prend contact avec les travailleurSEs du sexe là où elles/ils travaillent, par exemple elle fait la promotion de ses services dans les mêmes endroits que les travailleurSEs du sexe.

No List est organisé en fonction des besoins des travailleurSEs du sexe : des descriptions physiques sont utiles mais pour les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue, des informations telles que des adresses emails et des numéros de téléphone sont pertinentes pour éviter de rencontrer les individus en question.

La collaboration avec d'autres prestataires de services

Un exercice de groupe d'analyse du travail est un outil efficace pour éduquer les autres prestataires de services. Les groupes identifient des liens entre le travail du sexe et d'autres professions (généralement de classe ouvrière) et réfléchissent aux conséquences que les lois ont sur les conditions de travail.

Les meilleures pratiques des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe



Offrir des services qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe

Les centres d'accueil

Instaurer des centres d'accueil pour permettre aux travailleurSEs du sexe d'avoir accès aux services de prévention du VIH comme les services d'information, les formations, les démonstrations de l'utilisation du préservatif, les services de conseil, les moyens de prévention du VIH tels que les préservatifs, les lubrifiants, les dépliants informatifs et les suppléments nutritionnels pour ceux et celles qui sont sous traitement. Les centres d'accueil devraient se situer dans des lieux accessibles et appropriés et leurs heures d'ouverture devraient s'adapter aux emplois du temps des travailleurSEs du sexe : il est par exemple possible que les travailleurSEs du sexe préfèrent s'y rendre pendant la nuit.

Le travail de proximité

Mettre en place des activités de sensibilisation pour construire de bons rapports avec la communauté et diffuser l'éducation et les informations. Le travail de proximité devrait se faire de façon informelle et sociable, il joue en effet un rôle essentiel pour que les travailleurSEs du sexe se sentent moins isolées et moins marginalisées.

Prendre contact avec les travailleurSEs du sexe là où elles/ils travaillent, par exemple promouvoir les services dans les mêmes endroits que les travailleurSEs du sexe. Certains des sites qui mettent en contact les clients avec les travailleurSEs du sexe peuvent autoriser des services de soutien à faire de la promotion gratuitement ou à prix réduit.

Lorsque cela est pertinent, travailler en partenariat avec des médecins et des infirmières qui font des visites à domicile chez les travailleurSEs du sexe pour proposer des examens médicaux et transmettre des informations concernant la santé.

Le soutien par téléphone et en ligne

Proposer un service de soutien par téléphone et en ligne. Les services qui seront flexibles et pourront s'adapter aux besoins et aux préférences des travailleurSEs du sexe auront plus de succès. L'Internet est de plus en plus utilisé par les travailleurSEs du sexe pour se mettre en contact avec les clients tout en restant discret/ètes.

Étudier la possibilité d'envoyer des SMS en masse pour garder le contact avec autant de travailleurSEs du sexe que possible. L'envoi occasionnel de messages permet non seulement de leurs transmettre des informations mais permet aussi de leurs rappeler que des gens sont là pour répondre à leurs besoins individuels.

Les cliniques

Lorsque cela est possible, orienter les travailleurSEs du sexe vers des cliniques qui les accueilleront gratuitement pour des soins et ou elles/ils auront accès à des médicaments.

S'assurer que les dépistages sont anonymes ou codés. Ce que les travailleurSEs du sexe craignent par dessus tout, c'est que leur profession et/ou les résultats de leur test soient rendus publics. Le simple fait de les réassurer qu'ils/elles n'ont pas besoin de donner leur nom et que les résultats des tests sont confidentiels les encouragera à utiliser les services qui sont à leur disposition. Il arrive cependant que des employeurs demandent aux travailleurSEs du sexe de fournir des documents qui portent leur nom et il faut s'assurer que cela soit possible si elles/ils le désirent.

Proposer des tests du VIH rapides parce que les travailleurSEs du sexe n'ont pas toujours la possibilité d'attendre les résultats toute la journée.

Inciter les travailleurSEs du sexe à se rendre dans les cliniques en utilisant des stratégies telles que le remboursement des frais de transport, en leurs offrant des t-shirts ou d'autres cadeaux gratuits, et en proposant des services pertinents et dont elles/ils ont besoin comme le traitement hormonal substitutif qui encouragera les femmes transgenres à profiter des services qui sont à leur disposition.

Garantir que le personnel de clinique effectue un suivi des utilisateurs des services dans le cadre de la prise de traitement pour la thérapie antirétrovirale.

Les ateliers

Organiser des ateliers pour informer les travailleurSEs du sexe, notamment sur le conseil et le dépistage volontaire, et pour encourager l'entraide entre travailleurSEs du sexe qui peuvent échanger des conseils et des recommandations.

Avoir des ateliers qui sont trop spécifiquement à propos du VIH peut avoir un effet dissuasif. Adopter une approche plus holistique et créative permet de faire participer plus de travailleurSEs du sexe ; on peut par exemple utiliser le théâtre pour établir des connexions.

Répondre à la violence

Transmettre les informations nécessaires pour que les travailleurSEs du sexe soient au courant des clients violents ou qui leurs font perdre leur temps. Organiser les listes en fonction des besoins des travailleurSEs du sexe et il faut garder en tête que les descriptions physiques ne sont pas toujours suffisantes : les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue peuvent aussi avoir besoin d'informations telles que les adresses emails et les numéros de téléphone pour se protéger des individus dangereux. Faire attention de ne pas enfreindre la loi en diffusant les informations personnelles des individus qui pourraient avoir commis des crimes mais qui n'ont pas été condamnés. Se mettre en contact avec d'autres organisations de travailleurSEs du sexe dans le monde pour voir quelles stratégies elles utilisent pour améliorer la sécurité des travailleurSEs du sexe dans un environnement juridique répressif.

Les interventions en temps de crise

Garantir que les interventions en temps de crise soient rapides et efficaces. Démontrer que la priorité de l'organisation est l'intérêt des travailleurSEs du sexe et qu'elle mérite leur confiance. Les équipes qui sont là en cas de crises devraient être qualifiées pour interagir avec la police, les intermédiaires de l'industrie du sexe et les autres parties prenantes.

Les suivis

Les pairs éducateurTRICEs effectueront un suivi systématique des travailleurSEs du sexe séropositifVEs pour garantir que leurs besoins soient satisfaits, pour avoir leur opinion sur la qualité des services de prévention et de traitement du VIH/sida et pour déterminer quels sont les objectifs qui ont été atteints.

Essayer de réduire les comportements à risques des travailleurSEs du sexe avec l'aide de conseillers et de travailleurs de proximité.

S'assurer que la première motivation des organismes donateurs soit l'intérêt des travailleurSEs du sexe

De nos jours les opportunités de financements restent instables et les options sont limitées, mais les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe devraient tout de même faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire des besoins de leur communauté locale de travailleurSEs du sexe une priorité plutôt que de se soumettre aux ordres des ONG internationales.

Au lieu de recevoir des financements de l'extérieur, il est possible d'adopter le modèle syndical : les organisations reçoivent des cotisations mensuelles de leurs membres et doivent ainsi leur rendre des comptes, à eux/elles ainsi qu'à la communauté.

La communauté peut aussi être une source de financement, particulièrement si les membres de la communauté appartiennent à diverses professions comme cela est le cas pour le programme PT Foundation pour les personnes transgenres en Malaisie. L'aide des membres de la communauté pour l'organisation des événements et des campagnes permet de réduire les coûts financiers.

Avoir des services efficaces de bonne qualité

Avoir une carte des emplacements géographiques des travailleurSEs du sexe dans la région concernée est utile aux travailleurSEs de proximité pour prendre contact avec eux/elles.

Ces informations doivent être régulièrement mises à jour lors de (dé)briefings.

Les informations sur les utilisateurTRICEs de services doivent être conservées de façon sûre et confidentielle ; cela permettra que les données puissent être mises à jour et garantira que des services adéquats soient délivrés.

Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe ne soit excluE

Reconnaître que certaines personnes ne s'identifient pas comme travailleurSEs du sexe mais échangent tout de même du sexe pour de l'argent ou des biens. Si l'on veut pouvoir entrer en contact avec ces personnes, il faut aussi proposer des activités qui ne soient pas destinées exclusivement aux travailleurSEs du sexe mais plutôt aux communautés marginalisées en général. Une bonne stratégie est de laisser des préservatifs et du matériel de réduction des risques dans les lieux qui ne sont pas des lieux de travail du sexe mais qui sont fréquentés par les travailleurSEs du sexe, comme les centres communautaires ou les salons de beauté, ou elles/ils pourront discrètement se servir et avoir accès à des informations sur les services proposés.

Impliquer à la fois les travailleurSEs du sexe séropositifVEs et séronégatifVEs dans la gouvernance et la direction de l'organisation.

S'assurer qu'il y ait suffisamment d'activités pour répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe migrantEs.

Avoir des programmes qui soient dirigés par des travailleurSEs du sexe

Former les travailleurSEs du sexe comme assistantEs juridiques pour recueillir des informations auprès de leurs collègues sur les violations des droits humains et les violences.

Offrir aux travailleurSEs du sexe des formations en conseil et dépistage du VIH.

Former les travailleurSEs du sexe comme pairs éducateurTRICEs pour garantir que les services soient proposés dans un environnement convivial et qu'elles transmettront à leurs collègues des informations et du matériel de prévention du VIH et des IST, les encourageront à prendre connaissance de leur statut dans les centres de conseil et de dépistage du VIH et à suivre un traitement dans le cas où le tests serait positif.

Encourager l'émancipation des communautés de travailleurSEs du sexe

Mobiliser les travailleurSEs du sexe et les encourager à connaître et comprendre leurs droits, à exiger des services de qualité et l'accès aux soins, à comprendre les compétences d'analyse des politiques, à former des groupes de plaidoyer forts à partir de la communauté et à améliorer leurs compétences en matière de communication.

Mobiliser les communautés de travailleurSEs du sexe pour qu'elles/ils soutiennent les politiques de santé publiques qui leurs sont bénéfiques et qu'elles/ils luttent pour que soient abrogées les lois discriminatoires.

Consolider et renforcer les capacités des leaders des travailleurSEs du sexe.

Organiser des ateliers et des formations pour le renforcement des capacités qui aideront à apporter des informations pratiques, à faire connaître quels sont les besoins des travailleurSEs du sexe séropositifVEs en matière de santé et de bien-être et permettront à des pairs éducateurTRICEs qualifiéEs et autonomes d'exiger des services de qualité.

Utiliser les médias sociaux pour contacter les membres de la communauté et organiser des événements communautaires.

Envisager de créer en ligne un groupe de plaidoyer et/ou un groupe communautaire séparé de l'organisation. Par ailleurs, éviter que toute l'attention se porte sur le programme lui-même pourrait avoir des avantages en termes de sécurité dans les pays où les travailleurSEs du sexe, les personnes LGBT et d'autres groupes concernés sont la cible de lois répressives et de discriminations.

Collaborer avec les « intermédiaires » de l'industrie du sexe

Organiser des ateliers pour former les tenanciers de bordels et les propriétaires d'établissements sur la prévention du VIH et les droits des travailleurSEs du sexe, les encourager à contribuer de manière efficace à la réduction du nombre de nouvelles infections, à agir quand les travailleurSEs du sexe sont victimes de violence de la part des clients et à partager les informations sur la prévention du VIH avec les travailleurSEs du sexe. Cela pourrait permettre d'avoir une communication ouverte avec eux et de faciliter le contact entre le programme et les travailleurSEs du sexe qui travaillent dans leurs établissements.

Collaborer avec le gouvernement

Être en contact et en consultation permanente avec les agences publiques et adopter une approche basée sur les droits humains. Négocier avec les responsables politiques pour changer les lois et les politiques oppressives. Leurs objectifs diffèrent mais il est essentiel que les représentantEs des travailleurSEs du sexe, des personnes transgenres, des personnes vivant avec le VIH et des autres groupes marginalisés participent à ces discussions. Même de petites améliorations peuvent faire une différence notable dans leurs vies.

Collaborer avec les organes responsables de l'application de la loi

Adopter une approche basée sur les droits humains dans les activités de lobbying et de plaider auprès du personnel des forces de l'ordre. Une telle approche peut encourager les agents de police à protéger les droits des travailleurSEs du sexe et même à assister les travailleurSEs du sexe avec la distribution de préservatifs comme cela a été le cas au Kenya grâce au travail du BHESP.

Développer une relation de travail avec les organes responsables de l'application de la loi quand cela est possible. Encourager la police à participer à des discussions avec les travailleurSEs du sexe pour l'informer sur les moyens qui existent de protéger efficacement les droits des travailleurSEs du sexe.

Développer un module de formation pour les agents de police pour changer leur perception du travail du sexe. Les formations de sensibilisation aux droits humains peuvent entraîner une réduction du harcèlement policier dont sont victimes les travailleurSEs du sexe, peuvent motiver la police à prendre les plaintes des travailleurSEs du sexe au sérieux et les motiver également à travailler avec les travailleurSEs du sexe pour empêcher qu'elles/ils soient victimes de plus de violence. Ce travail de sensibilisation fait avec la police peut aussi la dissuader de poser des problèmes aux travailleurSEs de proximité quand ils/elles essaient d'entrer en contact avec les travailleurSEs du sexe de rue et peut aussi permettre de gagner la protection des forces de l'ordre lors d'actions publiques et de rassemblements.

Collaborer avec les professionnels de la santé

Mettre à jour les protocoles et les normes de santé et sensibiliser le personnel pour les encourager à améliorer les services de traitement et de soins pour les travailleurSEs du sexe. Proposer des formations sur les droits humains pour faire baisser la discrimination aux seins des professions de la santé.

Offrir des formations aux professionnels de la santé et aux autres prestataires de services pour les informer sur les problèmes auxquels ont à faire face les travailleurSEs du sexe et d'autres groupes marginalisés, avec pour objectif de faire baisser la discrimination et d'offrir des services qui soient appropriés. Intégrer un exercice de groupe d'analyse du travail qui permette aux participantEs d'identifier des liens entre le travail du sexe et d'autres professions (généralement de classe ouvrière) et de réfléchir aux conséquences que les lois ont sur les conditions de travail.

Collaborer avec les médias

Essayer de changer la perception qu'ont les médias du travail du sexe et par leur intermédiaire, de changer aussi la perception du grand public. Mettre en place un réseau de journalistes et d'autres alliés de confiance, comme cela a été fait par la Rose Alliance en Suède qui a aussi créé un prix remis à ceux et celles qui travaillent pour améliorer la situation des travailleurSEs du sexe.

Réclamer la justice

Élaborer des propositions législatives en ce qui concerne le travail du sexe et d'autres thèmes pertinents comme la reconnaissance du droit à l'identité transgenre.

Dans le cas où l'organisation serait dans la position de pouvoir remettre en question des lois injustes, elle devra prendre contact avec les personnes accusées, condamnées ou menacées de poursuites judiciaires sous le coup de ces lois ainsi qu'avec des alliés et des avocats.

Créer des alliances

Se mettre en lien avec les organisations de défense des droits humains pour aider les travailleurSEs du sexe à trouver des avocats qui les représenteront gratuitement pendant les procès.

Créer des réseaux avec des organisations de la société civile pour permettre aux travailleurSEs du sexe de se former sur la prévention contre le VIH, les traitements, les soins et le soutien, et les droits des travailleurSEs du sexe.

Se mettre en contact avec divers groupes et travailler en collaboration avec eux pour sensibiliser le grand public sur les problèmes auxquels les travailleurSEs du sexe, les personnes LGBT et d'autres groupes marginalisés sont exposés.

Construire un réseau national auquel participeront les travailleurSEs du sexe, les professionnels de la santé, le développement international, les féministes et d'autres populations clés affectées.

Travailler en partenariat avec d'autres organisations et réseaux dirigées par des travailleurSEs du sexe au niveau local, régional et mondial pour garantir aux travailleurSEs du sexe un meilleur accès aux traitements, aux soins et à du soutien, et pour participer à des activités d'analyse des politiques dans l'objectif de faire baisser la violence et d'améliorer les efforts de prévention.

Se mettre en contact avec des groupes de défense des droits humains et des réseaux nationaux de travailleurSEs du sexe pour dénoncer leur situation dans différents forums.

Les Recommandations



Ensemble, les consultantEs et les programmes étudiés ont fait de nombreuses recommandations destinées aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, à d'autres prestataires de services, aux donateurs, aux gouvernements et aux responsables politiques. Ces recommandations sont nombreuses et cela montre qu'il reste encore beaucoup de facteurs qui rendent les travailleurSEs du sexe vulnérables au VIH et aux violations des droits humains.

Il est nécessaire d'adopter une combinaison de différentes approches. Les services de santé et notamment les services en lien avec le VIH ont besoin d'être améliorés pour répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe, mais un personnel respectueux et qualifié et la distribution de préservatifs ont leurs limites si les lois et les politiques continuent de mettre les travailleurSEs du sexe en danger. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe devraient être les premières à protéger les travailleurSEs du sexe du VIH et devraient être conscientes de la diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe plutôt que de se concentrer sur une petite sélection peu représentative de la variété de leurs identités. Il faut prendre en compte dans chaque intervention que les travailleurSEs du sexe peuvent être stigmatiséEs non seulement à cause de leur profession mais peuvent aussi souffrir d'autres formes de discriminations. Il est essentiel de comprendre la manière dont différentes formes d'oppressions et d'injustices se recoupent.

Il faut prendre en considération la manière dont chaque recommandation peut être mise en pratique en incluant une grande variété de travailleurSEs du sexe, notamment les personnes transgenres, les hommes, les groupes ethniques minoritaires, ceux et celles qui ne travaillent pas dans le rue, les travailleurSEs du sexe qui travaillent en dehors des villes, les usagers de drogues, les travailleurSEs du sexe séropositifVEs, les prisonnierÈREs, les travailleurSEs du sexe qui ont des handicaps, les migrantEs avec et sans papiers, et les travailleurSEs du sexe qui ont besoin d'assistance dans d'autres langues.

Faire des interventions des travailleurSEs du sexe une priorité

Pour que les interventions soient un succès, il est primordial de reconnaître que les travailleurSEs du sexe sont les expertEs de leur vie et de leur situation et savent mieux que quiconque quels sont leurs propres besoins. Comme il est mentionné dans le rapport sur l'Europe,

une intervention holistique, immédiate et bien pensée est nécessaire pour rattraper le retard en matière de prévention. Pour que ce genre d'intervention soit un succès, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes exhaustifs de lutte contre le VIH qui sont

destinés à la communauté des travailleurSEs du sexe doivent impliquer directement les travailleurSEs du sexe tant au niveau de la participation que de la direction. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe jouent un rôle essentiel : elles connaissent les besoins et les attentes des travailleurSEs du sexe relativement à la prévention et au traitement du VIH, elles peuvent déterminer quelles sont les priorités d'action pour garantir leur accès inconditionnel aux services de prévention et de traitement du VIH et elles peuvent entreprendre des actions collectives pour surmonter les obstacles socio-environnementaux qui contribuent à la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH.

L'organisation Maggie's de Toronto explique pourquoi les interventions dirigées par des travailleurSEs du sexe sont nécessaires :

Le personnel a l'expérience du travail du sexe et peut donc fournir des informations spécifiques à l'industrie du sexe. [...] Les informations véhiculées sur le travail du sexe sont souvent trop générales pour être utiles aux travailleurSEs du sexe dû à une incompréhension du contexte dans lequel s'inscrit le travail du sexe. Comme l'a mentionné unE des membres du personnel, « expliquer aux travailleurSEs du sexe qu'il faut qu'elles/ils utilisent des préservatifs n'aide pas vraiment parce que c'est quelque chose qu'ils/elles savent déjà. » Les travailleurSEs du sexe ont souvent besoin d'informations qui soient pertinentes. UnE membre du personnel corrobore cet argument, « quelqu'un qui n'a jamais taillé une pipe pour de l'argent n'a pas les compétences culturelles nécessaires pour élaborer et proposer des services destinés aux travailleurSEs du sexe. Il peut apporter son soutien mais ne devrait pas être directement impliqué dans la prestation de services. »

Il arrive trop souvent que des prestataires de services sans expérience prennent leurs décisions en se basant sur des informations incomplètes et des stéréotypes sur l'industrie du sexe. Les travailleurSEs du sexe ont démontré dans le monde entier qu'ils/elles sont capables de fournir des services à leur communauté et de défendre leurs droits. Si l'on veut rattraper le retard en matière de prévention, il est essentiel que leur expertise soit une priorité dans la prestation de services.

Avoir des services qui se basent sur la réalité des faits et qui répondent vraiment aux besoins des travailleurSEs du sexe

Il est nécessaire d'avoir des informations sur le travail du sexe qui soient mises à jour et qui soient spécifiques, d'étudier plus de groupes et de faire plus de recherche. Il est impératif que ces recherches soient effectuées de manière éthique en utilisant des méthodologies qui incluent les travailleurSEs du sexe. Elles ne devraient pas se concentrer seulement sur les villes, il faut aussi recueillir des informations sur le travail du sexe dans les lieux qui sont moins accessibles. Les autorités locales devraient investir régulièrement dans la recherche pour recueillir des informations stratégiques.

Les gouvernements et les organismes donateurs devraient notamment s'assurer que les efforts de lutte contre la traite humaine se font dans le respect des droits humains, qu'ils se basent sur la réalité des faits et qu'ils se font en consultation avec les travailleurSEs du sexe. Les violations des droits humains des travailleurSEs du sexe qui se font dans le cadre des interventions de lutte contre la traite humaine sont un autre élément clé du retard qui existe en matière de prévention.

Les besoins des travailleurSEs du sexe doivent avoir la priorité sur ceux des organismes donateurs

Comme l'a déclaré la Guyana Sex Work Coalition, « pendant trop longtemps les organismes donateurs nous ont dicté quoi faire depuis leur tour d'ivoire. [...] nous savons ce que cela veut dire d'être travailleurSEs du sexe, nous connaissons nos besoins et les problèmes auxquels nous nous heurtons. »

Les services destinés aux travailleurSEs du sexe se concentrent souvent seulement sur la prévention du VIH et des IST en faisant la promotion des rapports sexuels protégés et de la consommation de drogues sans danger. Ces services sont bien-sûr importants mais ils sont limités et ne couvrent pas l'ensemble des besoins des travailleurSEs du sexe, et cela est souvent dû à un manque de financements pour des programmes plus exhaustifs. Il faut que soit reconnu que non seulement les travailleurSEs du sexe méritent d'être soutenuEs à plusieurs niveaux comme par exemple l'accès à des informations sur les clients dangereux, à du conseil juridique et à une assistance dans leurs interactions avec la police, mais toutes ces questions sont aussi en relation avec leurs besoins holistiques en matière de santé. Les travailleurSEs du sexe seront mieux à même de se protéger du VIH et des IST si elles/ils sont autonomes et sensibilisées à ces thèmes. Les organismes donateurs ne peuvent pas changer les lois qui pénalisent les travailleurSEs du sexe mais ils ont le pouvoir de garantir que les services proposés soient plus appropriés et puissent ainsi renforcer la communauté des travailleurSEs du sexe et donc réduire les risques.

Les gouvernements et les organismes donateurs devraient adopter une approche respectueuse des droits des personnes et soutenir les programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe qui encouragent les travailleurSEs du sexe à prendre des responsabilités et à participer de façon significative au développement et à la mise en œuvre de services de santé qui sont pertinents pour les travailleurSEs du sexe. Il faut qu'ils reconnaissent le rôle que jouent les programmes et les interventions dirigés par des travailleurSEs du sexe qui donnent aux travailleurSEs du sexe les moyens efficaces de se protéger du VIH et leurs offrent des programmes exhaustifs de lutte contre le VIH. Ils font donc qu'ils soutiennent à la fois financièrement, techniquement et sur le plan éducatif le développement et le renforcement de la communauté des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.

Toutefois, relativement peu de donateurs soutiennent actuellement des projets qui représentent directement les intérêts des travailleurSEs du sexe, et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe doivent rester conscientes de l'instabilité des opportunités de financements ainsi que de la diversité des organismes donateurs et être capable de s'y adapter pour garantir la viabilité et la continuité des programmes de lutte contre le VIH. Elles devraient être prêtes à négocier les termes et les conditions des financements et à définir les limites de ce qu'elles sont prêtes à accepter. Lorsque les donateurs définissent les termes des financements sans avoir au préalable effectué de réelle recherche ou établi de réel dialogue, les organisations de travailleurSEs du sexe se retrouvent obligées de dépenser une large partie de financements qu'elles pourraient utiliser d'une meilleure manière pour atteindre des objectifs avec lesquels elles ne sont pas d'accord ou pour répondre à des besoins qu'elles savent ne pas être les plus pressants.

Améliorer l'accès des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aux financements

Les procédures de demandes de financements devraient être simplifiées pour augmenter les chances des organisations de recevoir des fonds et ainsi leurs donner l'opportunité de réaliser leurs projets. Toutes les organisations éligibles des pays à revenus faibles, moyens ou élevés qui sont dirigées par des

travailleurSEs du sexe devraient avoir l'opportunité de financer des programmes exhaustifs de lutte contre le VIH, en particulier parce que les travailleurSEs du sexe restent un groupe marginalisé qui souffrent de discriminations et de stigmatisation au niveau global. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont besoin d'avoir des financements appropriés sur le long terme afin de pouvoir créer un espace où les travailleurSEs du sexe puissent se sentir en sécurité, qui soit facilement accessible, qui serve de refuge, qui soit ouvert à des heures qui leurs conviennent et où elles/ils puissent accéder à différents services parmi lesquels des programmes en lien avec le VIH.

Promouvoir la décriminalisation et la réforme législative

Dans les quatre coins du monde les travailleurSEs du sexe demandent que le travail du sexe soit décriminalisé. Il est fortement recommandé que tous les pays entrent en discussion pour décriminaliser le travail du sexe et abolir les lois et les réglementations injustes qui violent les droits des travailleurSEs du sexe. La mise en œuvre de cette recommandation est cruciale parce qu'elle entraînera une baisse du harcèlement policier ainsi que de la stigmatisation et de la discrimination dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. Cela leur permettra de pouvoir profiter sans craintes des services de soins de santé. De plus, toutes les lois et réglementations discriminatoires et répressives qui contribuent à accroître la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe aux VIH devraient être abrogées. Notamment les lois qui criminalisent l'exposition au VIH, la non divulgation du statut sérologique et la transmission du VIH, les relations entre personnes du même sexe, l'identité transgenre et les comportements qui y sont associés, la consommation de drogues ainsi que les infractions civiles et administratives qui punissent les travailleurSEs du sexe sous prétexte de faire appliquer les lois sur le vagabondage, le trouble à l'ordre public, les flâneries et autres lois similaires.

Il est aussi primordial d'abroger ou de modifier les lois contre la traite des êtres humains qui font l'amalgame entre la traite et le travail du sexe ou qui sont utilisées pour interdire le travail du sexe. L'assimilation de la campagne contre le travail du sexe consensuel avec la lutte contre la traite des êtres humains est contre-productive : les fonds sont gaspillés et non pas utilisés pour défendre les victimes de la traite des violences qu'elles subissent et elle met les travailleurSEs du sexe en danger. Si l'on veut lutter de manière efficace contre la traite humaine, les efforts doivent se concentrer clairement sur des mesures qui bénéficieront aux victimes plutôt que sur des idéologies et des affirmations sans fondements.

Impliquer les travailleurSEs du sexe dans la réforme et le développement des lois et des politiques

Les gouvernements devraient impliquer les travailleurSEs du sexe de manière significative dans la réforme des lois et des politiques afin de prendre en compte leurs opinions et ainsi minimiser le risque potentiel de faire plus de mal que de bien. Entamer activement le dialogue avec les travailleurSEs du sexe démontrerait la volonté des responsables politiques de les écouter plutôt que de parler pour eux/elles. Des stratégies peuvent être mises en place pour protéger l'anonymat des personnes si nécessaire. Il est primordial que les gouvernements entrent en dialogue avec les travailleurSEs du sexe de manière respectueuse, reconnaissent que leurs identités sont diverses et que touTEs méritent d'être entendues même si ils/elles ne correspondent pas aux stéréotypes.

Accorder la protection de la loi

Il faudrait que les gouvernements mettent en place des mesures d'actions politiques et juridiques qui protègent les travailleurSEs du sexe des discriminations, violences et autres violations des droits humains perpétrés

par les forces de l'ordre, les clients, les prestataires de services, le grand public et les médias et qui contribuent à accroître la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH. Ces actions devraient être entreprises en collaboration avec les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.

Il faut adopter une législation pour protéger les travailleurSEs du sexe et d'autres communautés marginalisées des discriminations basées sur la profession (y compris le travail du sexe), l'état de santé (y compris le statut sérologique réel ou supposé), l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette législation devra être largement médiatisée et appliquée pour garantir que les travailleurSEs du sexe et ceux qui perpétuent les violences soient conscients que de tels comportements ne seront pas tolérés.

Renforcer la tolérance zéro des abus de pouvoir de la police

Il faut prendre des mesures pour mettre fin au harcèlement et aux violences de la police dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. Dans le monde entier, il est courant que la police agisse de façon injuste et abusive avec les travailleurSEs du sexe, et cela en toute impunité. Des changements radicaux seront nécessaires avant que les travailleurSEs du sexe ne voient la police non plus comme leurs persécuteurs mais comme leurs protecteurs. Les plaintes devraient être traitées rapidement, et un soutien approprié devrait être offert. Les représentantEs de la loi devraient collaborer avec les communautés de travailleurSEs du sexe et s'assurer de la transparence de leurs actions. Il pourrait être utile d'avoir un officier de liaison détaché par la police, qui aurait été spécialement formé et dont la fonction ne serait pas l'application de la loi, qui pourrait servir d'intermédiaire entre les travailleurSEs du sexe et le reste des forces de police.

Accorder des droits dans le cadre du travail

Les gouvernements devraient reconnaître le travail du sexe comme un travail et accorder aux travailleurSEs du sexe des droits au travail. Cela leur permettrait d'avoir accès aux aides de l'État et aux services sociaux, financiers et médicaux notamment des services de prévention, de dépistage, de traitement, de soins et de soutien en lien avec le VIH qui soient de haute qualité. Il faut garantir aux travailleurSEs du sexe des conditions de travail sûres notamment en protégeant leurs droits grâce à une législation qui régleme les normes de travail et la santé et la sécurité au travail.

Informers les travailleurSEs du sexe de leurs droits

Des efforts devraient être fournis pour faire prendre conscience aux travailleurSEs du sexe qu'elles/ils ont des droits en ce qui concerne différents problèmes auxquels elles/ils font face. Cela concerne non seulement la légalité du travail du sexe mais aussi des lois qui sont applicables sur le travail du sexe et le VIH y compris les lois sur l'exposition au VIH, la divulgation et la transmission du virus. Il faut aussi qu'ils/elles sachent quels sont leurs droits quand elles/ils interagissent avec la police, les services de santé et les services sociaux. Les travailleurSEs du sexe doivent aussi être encouragés à porter plainte et à demander réparation quand leurs droits sont violés.

Documenter les violations des droits humains

Il faudrait que les gouvernements et les organismes donateurs soutiennent les efforts de documentation des droits humains et les formations éducatives relatives aux droits humains qui sont élaborées et dirigées par des travailleurSEs du sexe dans l'objectif de combattre la stigmatisation, la discrimination et les

comportements basés sur des préjugés des prestataires de services (y compris les agents des forces de l'ordre et les services de soins de santé) dont sont victimes les travailleurSEs du sexe et d'autres groupes marginalisés comme les HSH, les personnes transgenres et les usagers de drogues.

Éliminer les dépistages coercitifs

Les dépistages coercitifs du VIH et/ou d'autres IST suscitent de graves inquiétudes au sein de la communauté des travailleurSEs du sexe dans le monde entier parce qu'ils ne respectent pas les droits, la dignité, l'intimité ou la confidentialité des travailleurSEs du sexe. Ils devraient être interdits et les lois qui les autorisent abrogées. Il faudrait, au lieu de cela, que soit reconnu que les travailleurSEs du sexe ont le droit de choisir de se faire tester ou pas et de choisir où et quand se faire tester et qu'elles/ils peuvent être encouragés à le faire grâce à des services de dépistages respectueux et confidentiels qui devraient être accompagnés de traitements accessibles et abordables dans le cas où le test serait positif.

Traiter la question des inégalités structurelles

Les gouvernements devraient résoudre les problèmes structurels qui contribuent à accroître la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et intervenir de façon significative pour réduire la pauvreté et les inégalités, créer et élargir les perspectives d'emploi et garantir l'éducation pour tous et toutes. Mais cela ne doit pas se faire avec l'intention d'éradiquer le travail du sexe qui aurait pour conséquence de réduire les options qui s'offrent aux travailleurSEs du sexe ; l'objectif devrait être de leurs offrir un choix plus grand d'options tout en respectant leur droits à exercer le travail du sexe si elles/ils le désirent.

Garantir qu'aucunE travailleurSE du sexe transgenre ne soit excluE

Les programmes de lutte contre le VIH devraient inclure, dès le départ, touTEs les travailleurSEs du sexe et cela quel que soit leur genre. Les femmes transgenres ne devraient pas être amalgamées avec les HSH car cela perpétue des attitudes transphobes et ne reflète pas leurs besoins et leurs identités. Les femmes transgenres qui sont travailleurSEs du sexe doivent être reconnues comme des femmes. Les services qui sont destinés aux travailleuses du sexe devraient être sensibilisés aux problèmes que rencontrent les femmes transgenres et les prestataires de services devraient pouvoir et vouloir répondre aux besoins des femmes transgenres travailleuses du sexe dans un environnement accueillant et respectueux. Il est de plus nécessaire de recueillir des données sur les travailleurs du sexe transgenres et ceux et celles qui ne s'identifient pas comme appartenant pas à la binarité des genres. Ces groupes sont rarement pris en compte et il faut faire attention qu'ils ne se retrouvent pas marginalisés ou exclus des services.

Émanciper la communauté des travailleurSEs du sexe

L'émancipation de la communauté des travailleurSEs du sexe est un moyen efficace de réduire leur vulnérabilité au VIH. Cela donne aux travailleurSEs du sexe plus de contrôle sur leurs conditions de travail et sur la prévention de nouvelles infections. Cela aide aussi à faciliter l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé et à les protéger contre les violations des droits humains. Pour encourager l'émancipation des communautés, il faut constamment inciter les travailleurSEs du sexe à participer aux campagnes de sensibilisation sur les droits des travailleurSEs du sexe et à la création de centres d'accueil dirigés par la communauté. Il est aussi important de créer un sentiment de solidarité et d'efficacité collective pour inciter à la participation au travail de proximité et de plaidoyer.

Former des syndicats

Le modèle syndical tel qu'il a été adopté en Inde par le Karnataka Sex Workers Union peut être un moyen efficace de s'organiser particulièrement dans les pays où les organisations communautaires sont faibles et incapables de s'opposer aux gouvernements et aux organismes donateurs. Il permet aux travailleurSEs du sexe de demander collectivement des droits du travail et d'autres droits sans compter sur des financements de sources externes.

Éviter les hiérarchies

Le pouvoir devrait être réparti de manière égale entre les membres des collectifs de travailleurSEs du sexe et le processus de prise de décision ainsi que le développement des capacités organisationnelles doit se faire de manière démocratique.

Exploiter l'Internet pour la prestation de services

L'Internet est de plus en plus utilisé par les travailleurSEs du sexe pour se mettre en contact avec les clients et avec d'autres travailleurSEs du sexe tout en restant cachés de la police et du grand public. Cela est particulièrement évident en Suède mais il convient de remarquer que ce ne sont pas seulement les travailleurSEs du sexe du nord global qui se servent de l'Internet pour trouver des clients. De nombreux/euses travailleurSEs du sexe apprécient d'avoir la possibilité de trouver du soutien en ligne offert par des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui comprennent leurs problèmes et respectent leur confidentialité.

Utiliser les médias sociaux pour le travail de plaidoyer

Il est recommandé d'inclure dans les formations sur le renforcement des capacités l'apprentissage de l'utilisation des médias sociaux afin d'optimiser l'effet des campagnes de plaidoyer. Les médias sociaux sont un moyen bon marché et efficace de sensibiliser le grand public aux problèmes auxquels font face les travailleurSEs du sexe et de créer des connexions avec des alliés au plan national et international. Les informations qui sont partagées sur les forums de discussions, dans les médias sociaux et d'autres sites Internet sensibilisent le grand public à la réalité de la vie des travailleurSEs du sexe et aide à changer les stigmates et les préjugés dont elles/ils sont victimes.

Cependant dans certaines parties du monde les médias sociaux peuvent être censurés et les comptes de certains groupes ou certains individus, sur Facebook ou d'autres médias sociaux, sont aussi parfois suspendus de manière arbitraire. Il est donc important que les militantEs soient conscientEs des avantages et des inconvénients de ces différentes plateformes et qu'ils/elles s'assurent de pouvoir garder l'accès à leurs contacts au cas où leur compte serait fermé. Il faudra prendre des mesures de sécurité pour garantir la protection en ligne et avoir à sa disposition d'autres ressources pour les campagnes de plaidoyer sur Internet.

Renforcer les réseaux de travailleurSEs du sexe au niveau local, national, régional et mondial

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont encouragées à se mettre en contact avec d'autres collectifs, organisations et réseaux de travailleurSEs du sexe au niveau local, national, régional et mondial. Les programmes de lutte contre le VIH proposés par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe peuvent être améliorés si les différents groupes se soutiennent mutuellement, communiquent entre eux, et partagent leur savoir et leurs expériences.

Les droits humains devraient faire partie intégrante de la structure des mécanismes internes des réseaux régionaux de plaidoyer. Ces réseaux doivent mettre à disposition des organes décisionnels des groupes de travailleurSEs du sexe le matériel nécessaire au travail de plaidoyer. La communauté se retrouvera renforcée si elle exprime d'une seule voix quels sont les problèmes à un niveau local mais aussi en établissant des connexions entre les différentes expériences des travailleurSEs du sexe à un niveau régional et au-delà.

Créer des coalitions et des alliances entre les secteurs

Il faut créer des alliances et des coalitions avec les professionnels de la santé, les avocatEs, les militantEs pour les droits humains, les responsables politiques, les gouvernements locaux et nationaux, les organisations non-gouvernementales, les représentantEs du secteur privé ou des médias et d'autres parties prenantes qui soutiennent les droits des travailleurSEs du sexe. Un système de formations devrait être mis en place pour promouvoir les alliances entre les organisations, les autorités et les travailleurSEs du sexe pour que ceux/celles-ci reçoivent non seulement des préservatifs mais deviennent aussi eux/elles-mêmes les actrices du changement. Il est aussi fortement recommandé de créer des alliances entre les groupes de lutte contre le VIH/sida et les gouvernements.

Impliquer les travailleurSEs du sexe dans le développement des services

Les travailleurSEs du sexe devraient pouvoir participer de façon significative au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets et des ressources dédiés aux membres de leur communauté et être impliqués dans les prises de décisions au sein de ces projets. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient veiller à ce que les travailleurSEs du sexe participent en tant que partenaires et leaders dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des services sociaux, juridiques et des services de santé destinés aux travailleurSEs du sexe. Les stratégies et les actions concernant le VIH et le travail du sexe devraient être intégrées aux plans et aux stratégies nationaux de lutte contre le VIH/sida et se faire en consultation avec les travailleurSEs du sexe. Les stratégies ou les plans de lutte contre VIH/sida doivent tenir compte des travailleurSEs du sexe qui sont illettrés ou migrantEs ; il est ainsi possible qu'il faille traduire certains documents ou transmettre l'information de manière non-écrite.

Garantir l'accès à des services sociaux et légaux

Les gouvernements et les organismes donateurs devraient soutenir et garantir des services sociaux et juridiques qui soient accessibles, non discriminatoires, conviviaux et abordables pour promouvoir l'accès des travailleurSEs du sexe à des logements stables, à l'éducation et à des opportunités d'emplois qu'ils/elles choisiront eux/elles-mêmes.

Mettre fin à l'accès discriminatoire aux services de santé

Les travailleurSEs du sexe devraient avoir accès à des services de prévention du VIH de la plus haute qualité ainsi qu'à des soins de santé primaires et secondaires et cela quel que soit leur genre, leur orientation sexuelle, leur environnement de travail, leur statut socioéconomique et leur origine ethnique. Les usagers de drogues devraient pouvoir avoir accès aux services sans crainte d'être dénoncés aux autorités. Les prestataires de services de santé devraient travailler en coopération avec les services d'aide aux travailleurSEs du sexe qui ont connaissance des problèmes que les travailleurSEs du sexe rencontrent en termes de santé. Les travailleurSEs du sexe devraient être encouragés à être

plus autonomes et à porter plainte, et être accompagnés pendant la durée du processus ; être plus autonomes signifie aussi savoir à quelles autorités s'adresser et comment suivre la plainte. Les travailleurSEs du sexe devraient être formés à être responsables et autonomes et à porter plainte pour tous les cas où les services de santé sont responsables de violations des droits humains. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient rejeter les programmes coercitifs qui font pression sur les travailleurSEs du sexe et exigent qu'ils/elles abandonnent le travail du sexe, voient moins de clients, s'opposent au travail du sexe ou reconnaissent qu'ils/elles sont victimes de la traite pour avoir accès aux services.

Garantir l'accès aux services de lutte contre le VIH pour touTEs les migrantEs.

Les gouvernements devraient en particulier permettre aux migrantEs et aux sans-papiers d'avoir accès aux soins de santé, y compris les traitements du VIH sans avoir à craindre que leur statut sérologique ou leur situation vis-à-vis de l'immigration soit révélés aux autorités. Il faudrait que disparaissent tous les obstacles juridiques et les prestations discriminatoires qui empêchent les migrantEs avec et/ou sans papiers d'accéder à des services de prévention du VIH, de conseil, de dépistage, de traitement, de soins et de soutien de haute qualité. Ces obstacles comptent aussi les déportations des migrantEs séropositifVEs.

Garantir des services de santé qui soient appropriés et accessibles

Les gouvernements devraient garantir que les services de santé soient appropriés, accessibles et acceptables pour les travailleurSEs du sexe. Cela s'applique notamment aux services de santé primaires, de santé sexuelle et reproductive et aux services de prévention et de traitement du VIH qui devraient promouvoir le droit des travailleurSEs du sexe à la santé et éviter d'être discriminatoires et stigmatisants. Cette recommandation permettra de réduire énormément la stigmatisation associée au VIH et au travail du sexe au sein des services de santé. Afin d'atteindre cet objectif, les prestataires de soins de santé devraient être informés sur les droits et les besoins des travailleurSEs du sexe comme par exemple des services non coercitifs, la liberté de choix, la confidentialité, et le consentement éclairé. Les formations destinées aux prestataires de services de santé sur ces sujets devraient être mises en œuvre en partenariat avec les travailleurSEs du sexe. Il faut que le gouvernement travaille en coopération avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les services de soins de santé proposés aux travailleurSEs du sexe.

S'assurer que les services n'excluent aucunE travailleurSE du sexe

Il faut que les prestataires de services reconnaissent la diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe et tentent de répondre aux véritables besoins des travailleurSEs du sexe qui sont le plus vulnérables et marginalisés et de loin les plus touchés par le VIH. Il ne faut pas voir la diversité des réalités, des vies et des expériences des travailleurSEs du sexe comme un obstacle mais plutôt comme un énorme avantage dans la résolution des problèmes et comme la principale source d'inspiration pour élaborer des programmes de lutte contre le VIH efficaces. L'ensemble des projets de programmes de lutte contre le VIH devraient prendre en compte cette diversité et prendre en considération les travailleurSEs du sexe qui ne travaillent pas dans la rue, les hommes, les personnes transgenres, les migrantEs, les usagers de drogues et les travailleurSEs du sexe séropositifVEs. Il faudrait aussi prendre en considération

la diversité culturelle et linguistique de la communauté des travailleurSEs du sexe. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient soutenir les programmes de lutte contre le VIH dirigés par des travailleurSEs du sexe qui proposent un soutien par des pairs aux communautés de travailleurSEs du sexe notamment aux travailleurSEs du sexe indigènes, aux travailleurSEs du sexe de couleur, aux usagers de drogues, aux mineurs, aux prisonnierEREs, aux migrantEs et à ceux et celles qui travaillent dans les communautés isolées et en dehors des villes.

Promouvoir les rapports sexuels protégés et une prise de drogues sans risques et fournir du matériel de réduction des risques

Il faut mettre à la disposition des travailleurSEs du sexe des préservatifs et du lubrifiant et promouvoir une utilisation correcte et systématique. Il faut soutenir une approche communautaire de la promotion et de la distribution de matériel de prévention pour une sexualité sans risque et de l'éducation en matière de pratiques sûres. Les traitements prophylactiques devraient prendre en compte les besoins spécifiques des travailleurSEs du sexe. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient fournir aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe du matériel de prévention pour une sexualité sans risque et pour une consommation de drogues sans danger, notamment des seringues stériles et du matériel pour fumer.

Promouvoir et faciliter l'accès au dépistage asymptomatique des IST

Il faudrait informer les travailleurSEs du sexe de l'importance du dépistage asymptomatique des IST et les encourager à ne pas attendre que les symptômes se manifestent mais plutôt à se faire dépister après une prise de risque. Il est impératif que ce dépistage soit volontaire.

Promouvoir le dépistage volontaire du VIH

Il faut faire la promotion des services de conseil et de dépistage du VIH volontaire comme prévu par les directives actuelles de l'OMS sur le conseil et le dépistage du VIH. Il faut mettre en place des programmes exhaustifs offrant le dépistage gratuit et confidentiel du VIH et cela pas seulement dans les hôpitaux mais aussi partout où se trouvent les travailleurSEs du sexe. Le dépistage devrait se faire en lien avec les services de traitement, de soins et de soutien relatifs au VIH et tous les services en lien avec le VIH destinés aux travailleurSEs du sexe devraient être proposés avec consentement éclairé et conformément aux normes relatives aux droits humains.

Traiter le problème de la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH dans toute sa complexité

Il faut chercher des solutions aux problèmes liés à la stigmatisation intériorisée, aux discriminations, à la violence et aux autres formes de violations des droits des travailleurSEs du sexe dans le cadre des programmes de lutte contre le VIH parce qu'ils contribuent à accroître la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et les dissuadent d'utiliser les services de prévention et de traitement du VIH. Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du VIH, les donateurs devraient reconnaître et soutenir les outils essentiels suivants : les projets communautaires de documentation et de lutte contre les violations des droits humains, les discriminations et les violences faites aux travailleurSEs du sexe, et les campagnes de plaidoyer contre les cadres juridiques répressifs et discriminatoires.

Répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe au-delà du VIH

Les organisations ou les collectifs dirigés par des travailleurSEs du sexe devraient œuvrer à, non seulement, proposer aux travailleurSEs du sexe des services exhaustifs de prévention mais ils devraient aussi s'attaquer aux cadres juridiques discriminatoires et répressifs qui ont un impact sur l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH et sur leur accessibilité. Les programmes de lutte contre le VIH devraient combattre activement les violations des droits humains, les discriminations, la stigmatisation et toutes les formes de violence faites aux travailleurSEs du sexe, y compris les violences physiques, psychiques, sexuelles, économiques et structurelles (qui découlent du stigmatisme social, de l'homophobie, de la transphobie, de la xénophobie, du fondamentalisme religieux etc... qui sont très répandus) qui contribuent à la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH. Il faut soutenir activement l'auto-organisation et l'autodétermination de la communauté des travailleurSEs du sexe en fournissant aux collectifs de travailleurSEs du sexe des espaces de réunion, des formations et d'autres ressources qui faciliteront leur participation au combat contre l'épidémie du VIH.

Conclusion



Sur un plan mondial, de nombreuses améliorations restent à faire pour que les travailleurSEs du sexe puissent bénéficier pleinement du droit à la santé et à la protection contre le VIH et les IST. Dans de nombreux cas, un remaniement radical du système est nécessaire pour éradiquer les discriminations qui empêchent les travailleurSEs du sexe d'accéder à des services et un soutien appropriés.

Les gouvernements, les prestataires de services et les organismes donateurs doivent abandonner leurs politiques basées sur des idéologies et adopter une perspective pragmatique basée sur la réalité des faits, le respect pour les droits humains des travailleurSEs du sexe et la reconnaissance de la complexité et de l'aspect multidimensionnel des oppressions qui affectent les vies des travailleurSEs du sexe. Il faut combattre les abus de pouvoir de la police, qui sont particulièrement problématiques, en adoptant différentes stratégies comme par exemple la sensibilisation des agents de police, une volonté claire et publique de mettre fin aux violences policières et mettre en place les moyens pour les travailleurSEs du sexe de dénoncer les abus de pouvoirs de la police ; ces mesures doivent être prise avec la conviction que le justice suivra son cours et que les lois qui encouragent la police à persécuter plutôt que protéger les travailleurSEs du sexe seront abrogées.

Tous les changements apportés aux lois sur le travail du sexe doivent être effectués en consultation avec les travailleurSEs du sexe ; il est essentiel que les travailleurSEs du sexe parlent pour eux/elles-mêmes et cela n'est trop souvent pas le cas. En outre, il n'est pas suffisant d'inclure seulement les anciennes travailleurSEs du sexe : ce sont celles et ceux qui travaillent actuellement qui sont concernéEs par les politiques et les législations. Modifier les lois en se basant sur des idéologies plutôt que sur la réalité des faits court le risque d'utiliser les travailleurSEs du sexe actuelles comme cobayes : une stratégie qui est inacceptable. Il n'est pas acceptable d'expérimenter avec les vies des travailleurSEs du sexe.

La stigmatisation est encore très présente et il faut donc que les efforts faits pour faire participer les travailleurSEs du sexe s'accompagnent d'une volonté de favoriser l'anonymat et de trouver des méthodes alternatives de participation aux discussions publiques. Les médias ont une influence considérable sur les comportements de la population et c'est pourquoi les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe devraient collaborer avec les journalistes pour leurs faire comprendre l'importance de laisser s'exprimer les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes sur les sujets qui les concernent.

Les organisations présentées dans ce rapport ont trouvé des moyens créatifs de lutter contre l'épidémie du VIH chez les travailleurSEs du sexe et ont ainsi réussi à rendre les travailleurSEs du sexe plus autonomes et à les encourager à créer, avec leurs collègues, une communauté dans le but de se protéger, d'avoir plus confiance en elles/eux et d'exiger des droits. Ils/elles ont réussi à entrer en contact avec les groupes marginalisés qui sont souvent méfiantEs des personnes venant de l'extérieur dû à des expériences passées négatives avec le personnel des services. Ces organisations rencontrent des obstacles à leur travail sous la forme de restrictions budgétaires, de refus de statut légal, des actions de la police qui entravent leurs efforts et de discriminations constantes de la part des prestataires de services sociaux et de services de santé ainsi que des responsables politiques. Ces obstacles sont contre-productifs aux efforts de prévention du VIH et ne profitent à personne. Au lieu d'appliquer des mesures répressives qui perpétuent les stigmates et les abus de pouvoir dont souffrent les travailleurSEs du sexe et d'autres communautés marginalisées, il est temps que les efforts de ces organisations, qui se battent pour donner aux travailleurSEs du sexe des droits et la capacité à avoir le contrôle de leurs actions, soient reconnus et puissent se développer pour aboutir à de véritables améliorations en ce qui concerne la santé.

Références

- 
- Bar Hostess Empowerment & Support Programme (BHESP), non daté, *Plan stratégique 2012–2014*
- Baral, S., Beyrer, C., Muessig, K., Poteat, T., Wirtz, A.L., Decker, M.R., Sherman, S.G. & Kerrigan, D., 2012, “Burden of HIV among Female Sex Workers in Low-Income and Middle-Income Countries: A Systematic Review and Meta-Analysis”, *Lancet Infectious Diseases* 12(7): p. 538–549
- Caribbean Community (CARICOM) and Pan-Caribbean Partnership Against HIV/AIDS (PANCAP), 2008, *Cadre stratégique régionale des Caraïbes sur le VIH/sida (CRSF 2008-2012)*
- Caribbean Vulnerable Communities Coalition (CVC) & El Centro de Orientación e Investigación Integral (COIN), 2013, *Empower To Prevent: A Sex Worker-Led Intervention With Police in Jamaica*, Caribbean Civil Society Promising Practices Series
- Cohan, D., Lutnick, A., Davidson, P., Cloniger, C., Herlyn, A., Breyer, J., Cobaugh, C., Wilson, D. & Klausner, J., 2006, “Sex Worker Health: San Francisco Style”, *Sexually Transmitted Infections* 82(5): p. 418–422
- Conecta, 2012, *Strengthening of HIV/STI Interventions in Sex Work in Ukraine and in the Russian Federation. Executive Summary Report: National Capacity Building Meeting on Sex Work*, disponible en ligne à <http://www.conectaproject.eu/wp-content/uploads/2012/08/Executive-Summary-Report-ENG-Russian-FINAL.pdf> (visité le 23 janvier 2014)
- Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), 2013, *Thematic Report: Sex Workers. Monitoring Implementation of the Dublin Declaration on Partnership to Fight HIV/AIDS in Europe and Central Asia: 2012 Progress*, disponible en ligne à <http://www.ecdc.europa.eu/en/publications/Publications/dublin-declaration-sex-workers.pdf> (visité le 23 janvier 2014)
- Federation of Women Lawyers (FIDA), 2008, *Documenting Human Rights Violation of Sex Workers in Kenya: A Report Based on Findings of a Study Conducted in Nairobi, Kisumu, Busia, Nanyuki, Mombasa, and Malindi Towns*, Nairobi: Noel Creative Media Ltd.
- Gall, G., 2012, *An Agency of Their Own: Sex Worker Union Organizing*, Winchester, UK: Zero Books
- Commission mondiale sur le VIH et le droit — Secrétariat, PNUD, pratiques concernant le VIH/sida, 2011, *Regional Issue Brief for the Caribbean Regional Dialogue of the Global Commission on HIV and the Law*
- Gouvernement du Kenya, 2008, *Kenya Mode of Transmission Study (KMOT)*, Conseil national de lutte contre le sida

Jamaïque, 2012, *Country Progress Report*

Jenness, S.M., Kobra, P., Wendel, T., Neaigus, A., Murrill, C.S. & Hagan, H., 2011, "Patterns of Exchange Sex and HIV Infection in High-Risk Heterosexual Men and Women", *Journal of Urban Health* 88(2): p. 329–341

Mgbako, C., Bass, K., Bundra, E., Jamil, M., Keys, J., & MelKus, L., 2012, "The Case For Decriminalization of Sex Work in South Africa", *Georgetown Journal of International Law*, Vol.44, p. 1423–1454

Ministère de la santé, 2010, *MoH/STD Clinic Sex Workers Operational Research Report*

Ministère de la santé/CDC, 2009, *Crane Survey Report Uganda*

Ministère de la santé/Commission Ougandaise contre le sida, 2011, *Uganda AIDS Indicator Survey Report*

PEPFAR, 2011, *Cameroon Operational Plan Report FY 2011*

République du Guyana, 2012, *Global AIDS Response Progress Report, Reporting Period: January 2010 – December 2011*

Robinson, T., 2007, "A Legal Analysis of Sex Work in the Anglophone Caribbean", UNIFEM, disponible en ligne à <http://www.unifemcar.org/Photos/Legal%20analysis%20of%20sex%20work%20in%20Caribbean.doc> (visité le 23 janvier 2014)

Sex Workers Rights Advocacy Network (SWAN), 2009, *Arrest the Violence: Human Rights Violations Against Sex Workers in 11 Countries in Central and Eastern Europe and Central Asia*, disponible en ligne à <http://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/arrest-violence-20091217.pdf> (visité le 23 janvier 2014)

Shannon, K., Bright, V., Duddy, J. & Tyndall, M.W., 2005, "Access and Utilization of HIV Treatment and Services Among Women Sex Workers in Vancouver's Downtown Eastside", *Journal of Urban Health* 82(3): p. 488–497

Conseil national d'Afrique du Sud sur le sida (SANAC), 2012, *Plan stratégique national 2012–2016*

Conseil national d'Afrique du Sud sur le sida (SANAC), 2013, *Estimating the Size of the Sex Worker Population in South Africa*

Tais Plus, 2012a, *Соблюдение прав секс-работников в Кыргызской Республике* (rapport non publié)

Tais Plus, 2012b, *HIV Prevention Report Card for Sex Workers*

ONUSIDA, 2008, *Keeping Score II: A Progress Report Towards Universal Access to HIV Prevention, Care, Treatment and Support in the Caribbean*

ONUSIDA, 2009, *Note d'orientation sur le VIH et le travail du sexe*

ONUSIDA, 2010, *The Status of HIV in the Caribbean*

Виноградова, Т.Н., Сизова, Т.Д., Бобрешова, А.С., Пискарев, И.Г. & Маслова, И.А., 2013, "Изучение распространенности ВИЧ-инфекции среди женщин в сфере сексуальных услуг с использованием слюнных экспресс-тестов", *ВИЧ-инфекция и иммуносупрессии*, 5(2), p. 112-116

Banque mondiale, 2013, *The Global HIV Epidemics Among Sex Workers*, Washington, WA: Banque internationale pour la reconstruction et le développement



nswp

Réseau mondial des projets sur le travail sexuel
Promouvoir la santé et les droits humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org

Le NSWP est une société limitée à but non lucratif,
Company No. SC349355



BRIDGING THE GAPS
Health and rights for key populations